84- 3918 /

In early Canada, the labors of our forefathers resulted in a rich harvest of natural foods.

The pride in their achievements and the celebration of their good fortune was often reflected in the elaborate designs carved into the wooden molds used to form blocks of butter for everyday use. This technique of stamping pictures in butter was also used by farmers to identify and promote their butter in stores. Courtesy of Mr. and Mrs. Lambert, we present a sampling of such molds from Ontario in the early 1800s.

Nos aieux disposaient, grâce à leur labeur, de quantité d'aliments naturels. Quand, de plus, la nature se montrait généreuse envers eux, ils manifestaient leur fierté en sculptant des moules de bois pour couler le beurre de tous les jours. Les fermiers employaient aussi cette technique d'impression pour identifier et promouvoir leur beurre dans les magasins.

En voici, grâce à l'amabilité de M. et Mme Lambert, quelques échantillons du début du XIXième siècle.

Welcome to the Canadian Dairy Commission

Bienvenue à la Commission canadienne du lait

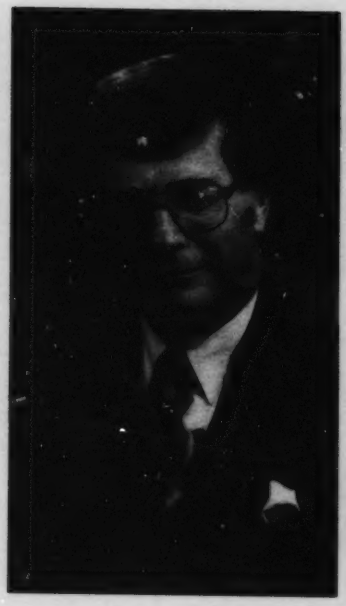

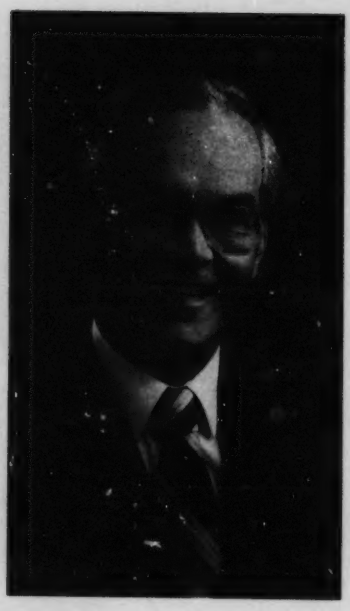

We invite you to examine our annual report.

In addition to an account of the 1982/83 operations of the Canadian Dairy Commission, background material is provided which highlights the dairy industry, its products and the policies which affect it.

We also take this opportunity to invite you to use more superb Canadian-made dairy products at home and in your place of business.

Yours truly,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de notre rapport annuel.

Ce compte rendu des activités de la Commission canadienne du lait pour 1982-1983 donne également des renseignements sur l'industrie laitière, ses produits et sur les politiques qui s'y rapportent.

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à consommer davantage de bons produits laitiers canadiens à la maison comme au travail.

Sincèrement,

Gilles Choquette
Chairman
Président

Elwood Hodgins
Vice Chairman
Vice-président

Clifford McIsaac
Commissioner
Commissaire

The Honourable Eugene Whelan
Minister of Agriculture
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Minister:

Dairy year 1982/83 proved the value and appropriateness of the Canadian national milk supply management system. At the beginning of the year on August 1, 1982, the dairy industry was faced with large stocks of butter, a trend to surplus milk production carried over from the previous dairy year and falling consumer consumption in Canada. In addition, the industry had to cope with very poor world market prices due to weak demand for dairy products caused by huge world market surpluses and reduced revenues among oil producing nations who are the traditional major importers. The Canadian dairy industry had a real crisis on its hands. The credibility of supply management and the stability of farm incomes were at stake.

To meet the objective of balancing milk production with market requirements, the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), at the beginning of the dairy year on August 1, 1982 reduced Market Share Quotas by 2.7% and increased levies. However, within a few months it became obvious those adjustments were still inadequate and much stronger measures were required to impress upon dairy farmers the gravity of the situation. The CMSMC therefore decided to make mid-year adjustments in January 1983 of a further quota cut of 1.8%, an increase in the over quota levy and to institute full provincial responsibility for costs associated with production in excess of 98% of provincial quota if that production was not needed for domestic requirements. The resulting performance by farmers across Canada was impressive indeed. At the farm level the production adjustments necessitated by the quota cuts of August 1, 1982 and January 1, 1983 posed little difficulty for producers who were producing within their quotas but were difficult for those farmers who were producing in excess of their individual quotas.

Milk production, which had risen to a cumulative surplus of 7% by November 1982, was reversed to – 0.3% by year end, resulting in a milk surplus of 0.8% compared to a surplus of 7.8% in 1981/82. Surplus butter stocks went from 12.6 million kilograms in 1981/82 to 13.3 million kilograms in 1982/83.

The Commission's volume of financial transactions expanded accordingly by 25.4% to $1.621 billion in 1982/83. Purchases and sales of dairy products were $1.032 billion, levy receipts from

Honorable Eugene F. Whelan
Ministre de l'Agriculture
Ottawa (Ontario)

Monsieur le ministre,

L'année laitière 1982-1983 a fait la preuve de la valeur et de la pertinence du système canadien de gestion des approvisionnements de lait. Le 1er août 1982, au commencement de l'année laitière, l'industrie était aux prises avec d'importants stocks de beurre, par suite de la surproduction amorcée l'année précédente et de la baisse de la consommation au Canada. De plus, l'industrie subissait la faiblesse des prix du marché mondial attribuable à la faible demande de produits laitiers, à l'accumulation d'énormes stocks à l'échelle mondiale et à la diminution des revenus des pays producteurs de pétrole qui sont d'importants importateurs traditionnels. Notre industrie laitière faisait donc face à un sérieux problème, puisque la crédibilité du système de gestion des approvisionnements de lait et la stabilité des revenus des producteurs étaient en jeu.

Afin d'équilibrer la production laitière et la demande du marché, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a décidé de réduire le quota de mise en marché de 2,7 p. cent et d'augmenter les retenues à compter du début de l'année laitière, le 1er août 1982. À peine quelques mois plus tard, il est apparu que ces mesures ne suffiraient pas et qu'il fallait sensibiliser davantage les producteurs à la gravité de la situation. En janvier 1983, le CCGAL décide donc d'apporter des ajustements en réduisant le quota de 1,8 p. cent, en haussant le taux des retenues et en confiant aux provinces la responsabilité des coûts rattachés à la production au-delà de 98 p. cent du quota provincial, si cette production excède les besoins intérieurs. La réponse des producteurs à l'échelle du Canada a été surprenante. Ceux qui s'en tenaient déjà à leur quota ont pu s'adapter aux réductions de quota du 1er août 1982 et du 1er janvier 1983, mais, pour ceux qui le dépassaient, l'ajustement fut plus difficile.

Le surplus cumulatif de 7 p. cent de la production laitière enregistré en novembre 1982, fut abaissé à – 0,3 p. cent à la fin de l'année. Le résultat pour l'ensemble de l'année s'est donc établi à 0,8 p. cent comparativement à 7,8 p. cent en 1981-1982. Les stocks de beurre étaient passés de 12,6 millions de kilogrammes en 1981-1982 à 13,3 en 1982-1983.

Les transactions de la Commission ont augmenté de 25,4 p. cent pour atteindre 1,621 milliard de dollars en 1982-1983: l'achat et la vente de produits laitiers ont totalisé 1,032 milliard de dollars, les retenues des producteurs laitiers ont rapporté 271 millions de dollars, les frais de financement subven-

milk producers were $271 million, carrying charges funded by government rose to $33 million while subsidy payments remained constant at $271 million and general administration and research at $6 million.

During the year, the dairy industry was under the federal government's 6 and 5% restraint program. Although the federal Returns Adjustment Formula on which the Target Returns to producers is based indicated slightly larger increases, the restraint of a maximum 6% on federal support prices on butter and skim milk powder meant farmers received only 5.2%, in three stages.

One disappointment was the withdrawal by British Columbia from the national milk supply management system over a disagreement with other provinces about their share of the national quota. B.C. is currently operating a supply management program in parallel to the national one but at a limited higher production level than its share of the national quota allowed under current arrangements and equivalent to their request for increased MSQ. Negotiations to resolve the impasse continue.

Considerable public attention continued to be focused on the Commission as a result of the report submitted to Parliament in May of 1982 by the Auditor General on his comprehensive audit of the Canadian Dairy Commission. The Commission considered the comprehensive set of suggestions for opportunities to improve operations, and, in conjunction with improvements already under way at the time, these are being implemented as quickly as possible.

Again this year the audited Financial Statements of the Commission contain a qualification by the Auditor General that in his opinion "the producer levies have been instituted without benefit of regulation and are therefore ultra vires of the Canadian Dairy Commission". In reponse, the Commission reiterates that in a subsequent legal opinion it sought from the federal Department of Justice, it was stated that the Auditor General's opinion is not accurate in so far as it concerns the situation of producer levies. The Commission put considerable efforts during the year into discussions with provinces to examine new ways in which to handle the levy issue.

Looking to 1983/84, the Commission objectives will be to complete the return of milk production to proper balance with Canadian requirements; to reduce the butter surplus to normal levels, to promote the return of British Columbia to the national milk marketing plan, to continue to secure more stable markets for our skim milk powder and specialty products; to implement managerial and administrative changes as recommended by the Auditor General and to complete the phasing in of the computerized operations in marketing and finance.

In summary, it is the opinion of the Commission that although the first half of 1982/83 was alarming in terms of milk production and dairy product consumption trends, the successful mid-year implementation of needed adjustments by the CMSMC to milk production quotas and levy rates resulted in a much more satisfactory situation by year-end. While the belt tightening was difficult for some, milk production on a national basis was reduced as required and measures to reduce the butter surplus are being implemented. While problems were encountered during the year, these were addressed. By the end of the year the industry was in a relatively healthy position.

tionnés par le gouvernement ont atteint 33 millions de dollars, tandis que les paiements de subvention demeuraient constants à 271 millions de dollars et que les frais d'administration et de recherche s'élevaient à 6 millions de dollars.

Tout au long de l'année, l'industrie laitière a été soumise au programme de restrictions du gouvernement fédéral à 6 et 5 p. cent. La formule d'ajustement des revenus, qui sert à déterminer les revenus visés des producteurs, indiquait bien la nécessité d'une légère augmentation des prix de soutien du beurre et du lait écrémé en poudre, mais en vertu du programme de restrictions à 6 p. cent, elle n'a été que de 5,2 p. cent en trois étapes.

L'une des déceptions de l'année aura été le retrait de la Colombie-Britannique du système national de gestion des approvisionnements à cause d'une mésentente avec d'autres provinces au sujet du partage du quota national. La province administre présentement un programme parallèle de gestion des approvisionnements de lait dont la limite de production est plus élevée que le quota prévu dans le système national. Cette limite correspond au quota exigé par la province. Les négociations se poursuivent en vue d'en arriver à une solution.

La Commission a continué à mobiliser l'attention à la suite du dépôt devant le Parlement d'un rapport de vérification intégrée des activités de la Commission canadienne du lait préparé par le Vérificateur général. La Commission a étudié les recommandations en vue d'améliorer ses activités et elle procède maintenant à leur implantation en même temps que d'autres améliorations déjà en cours.

Cette année encore, les états financiers vérifiés de la Commission contiennent une remarque du Vérificateur général qui se dit d'avis que "les cotisations des producteurs ont été établies sans l'apport de règlements et vont, par conséquent, au-delà des pouvoirs de la Commission canadienne du lait". En réponse, la Commission reprend l'avis juridique formulé par le ministère de la Justice qui conclut que l'opinion du Vérificateur général n'est pas exacte en ce qui concerne la question des cotisations des producteurs. Au cours de l'année, la Commission a consacré beaucoup d'énergie à étudier avec les provinces de nouvelles façons de traiter ce problème des retenues.

Pour 1983-1984, la Commission s'est fixée comme objectifs de rétablir l'équilibre entre la production laitière et la demande intérieure, de ramener les stocks de beurre à un niveau normal, de promouvoir le retour de la Colombie-Britannique au plan national de mise en marché du lait, d'obtenir plus de marchés stables pour notre lait écrémé en poudre et nos produits spécialisés, d'apporter les changements à la gestion et à l'administration recommandés par le Vérificateur général et de mener à terme l'intégration de l'informatique à nos secteurs de mise en marché et des finances.

En résumé, la Commission estime que malgré l'inquiétude qui s'est installée au cours de la première moitié de 1982-1983 concernant la production laitière et la consommation de produits laitiers, les modifications nécessaires apportées aux quotas de production laitière et aux niveaux des retenues par le CCGAL ont contribué à assainir sensiblement la situation à la fin de l'année. Il est vrai que certains producteurs ont dû se serrer la ceinture, mais cet effort à l'échelle nationale a permis de diminuer la production laitière pendant que des mesures étaient prises pour réduire les stocks de beurre. Les problèmes qui se sont présentés ont été résolus et à la fin de l'année, l'industrie affichait une situation relativement saine.

Gilles Choquette
Chairman
Président

Elwood Hodgins
Vice Chairman
Vice-président

Clifford McIsaac
Commissioner
Commissaire

Contents

8 **Central features of Canadian Dairy Policy**

14 **The role of the Canadian Dairy Commission**

16 **Dairy support operations**

16 Target Returns for industrial milk

16 Application of the 6 and 5% restraint guidelines

16 Returns Adjustment Formula

18 Data base for Cost of Production studies

18 Processor Margin study

22 Direct subsidy payments

24 Reporting of milk and cream production

24 Dairy farmers who shipped milk and cream

26 Dairy product price support program

28 Purchases and sales of butter and skim milk powder

28 Cheddar cheese

28 Import controls

30 Milk supply management

30 Revision of the national milk marketing agreement

30 Withdrawal from the National Plan by British Columbia

30 Canadian Milk Supply Management Committee

34 National Market Sharing Quota

36 Production and requirements in 1982/83

36 Seasonality of milk production

38 Integration into fluid milk pools

40 Levy funds from producers

42 **Marketing**

42 Domestic marketing

42 Research program

42 Priority of milk use

42 Skim milk powder for animal feed

46 International marketing

46 Skim milk powder, butter, evaporated milk, whole milk powder and cheese

52 Dairy product assistance program

54 **Consultative Committee to the Commission**

55 **Commission personnel**

58 **Financial review**

61 **Audited financial statements**

Table des matières

9 **Éléments principaux de la politique laitière canadienne**

15 **Le rôle de la Commission canadienne du lait**

17 **Soutien financier du secteur laitier**

17 Revenus visés pour le lait de transformation

17 Application du programme de restrictions de 6 et 5 pour cent

17 Formule d'ajustement des revenus

19 Base de données pour les études de coûts de production

19 Étude de la marge bénéficiaire

21 Subventions directes

23 Rapports de production de lait et de crème

23 Producteurs qui livrent du lait et de la crème

23 Programme de soutien des prix des produits laitiers

25 Achats et ventes de beurre et de lait écrémé en poudre

25 Fromage cheddar

25 Contrôle des importations

31 Gestion des approvisionnements de lait

31 Révision de l'entente nationale sur la mise en marché du lait

31 Retrait de la Colombie-Britannique du Plan national

31 Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait

31 Quota national de mise en marché

35 Production laitière et besoins pour 1982-1983

35 Caractère saisonnier de la production laitière

39 Intégration aux pools de lait de consommation

41 Retenues des producteurs laitiers

43 **Activités de commercialisation**

43 Situation du marché intérieur

43 Programme de recherche

43 Priorité d'utilisation du lait

45 Poudre de lait écrémé destinée à l'alimentation animale

45 Situation du marché international

45 Lait écrémé en poudre, beurre, lait évaporé, lait entier en poudre et fromage

53 Programme d'aide sur les produits laitiers

54 **Comité consultatif de la Commission canadienne du lait**

55 **Personnel de la Commission**

59 **Sommaire de la situation financière**

61 **États financiers vérifiés**

	Tables		Tableaux
1	*18*	Support price structure	Structure du prix de soutien
2	*19*	Target Returns, assumed market returns, federal subsidy	Revenu visé, revenu estimatif sur le marché et subventions fédérales
3	*20*	Returns Adjustment Formula components	Composantes de la formule d'ajustement des revenus
4	*21*	Total subsidy paid to farmers	Subventions totales
5	*22*	Subsidy paid to dairy farmers on industrial milk and cream	Subventions versées aux producteurs de lait de transformation et de crème
6	*24*	Dairy farmers who shipped industrial milk and cream	Producteurs qui ont livré du lait de transformation et de la crème
7	*26*	Production of industrial milk and cream	Production de lait de transformation et de crème
8	*29*	Federal support prices for butter, skim milk powder and cheese	Prix de soutien fédéraux pour le beurre, le lait écrémé en poudre et le fromage
9	*32*	Marketing activities under the dairy product price support program	Activités de commercialisation dans le cadre du programme de soutien du prix des produits laitiers
10	*33*	Components of National Market Sharing Quota	Détermination du quota national de mise en marché
11	*34*	Provincial shares of National MSQ	Allocation des quotas de mise en marché
12	*37*	Seasonal distribution of milk production between summer and winter months — Industrial milk and cream production only — All milk: fluid and industrial production	Répartition de la production laitière entre les mois d'été et d'hiver — production de lait de transformation et de crème seulement — tout le lait et la crème de transformation et de consommation
13	*38*	Progress in integration	Évolution de l'intégration
14	*40*	Levies remitted to the CDC by provinces	Retenues remises à la CCL par les provinces
15	*41*	Levy rates	Taux des retenues
16	*44*	Per capita consumption of dairy products	Disparition (consommation) de produits laitiers par habitant au Canada
17	*46*	Research projects	Projets de recherche
18	*48*	Exports of skim milk powder by market	Exportations de lait écrémé en poudre, par destination
19	*59*	Cheese exports and imports	Exportations et importations de fromages

Central features of Canadian Dairy Policy

The Canadian market for milk is divided in two: table milk and cream for direct consumption (fluid or liquid milk) and milk for processing into various dairy products (industrial or manufacturing milk). In Canada, fluid milk currently accounts for 37% of milk production and industrial milk the remaining 63%.

Table milk and cream is supplied from the individual fluid milk markets in each province. There is little movement of these products between provinces. Provisions of the British North America Act, now enshrined in the Canada Act, reserve to the federal government the regulation of trade and commerce with the exception of local (i.e. intraprovincial) trade matters. Accordingly, the fluid milk market is considered to be under the jurisdiction of the individual provinces.

Industrial or manufacturing milk is used for processing into products such as butter, skim milk powder, cheese, ice cream, yogurt, condensed milks, etc. and since much of this production enters interprovincial and international trade, it falls under federal jurisdiction. There is a national supply management system for industrial milk which has evolved over many years. It is now one of the cornerstones of the national dairy policy.

The origins of the supply management system for industrial milk in Canada and the forces behind the formation of the Canadian Dairy Commission lay in producer dissatisfaction during long periods of market instability and of low prices. During the early 1900's a number of producer marketing boards were formed in several provinces. Their primary function was to better rationalize the marketing of milk. During the early 1930's most provinces enacted provincial milk control legislation through the creation of provincial government milk control boards or commissions whose primary functions were to inspect and license milk distributors and processors.

Over the years there were a number of developments at both provincial and federal levels to stabilize the prices of dairy products. One major development and another cornerstone of the current national dairy policy was the payment of the federal subsidy on industrial milk production in order to make dairy products more affordable to consumers and to maintain a larger dairy industry than would be the case without it. Direct subsidy payments to industrial milk producers commenced in 1959 and by 1974 fluid producers in all provinces were also receiving the federal subsidy on the industrial milk portion of their milk production.

In the early 1960's it was seen that national programs which would lead to orderly structural adjustments in the dairy sector were necessary. Many discussions between government and industry resulted in the creation, in October 1966 of the Canadian Dairy Commission whose objectives are:

1. To provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment, and,
2. To provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

The Commission is accountable to the Parliament of Canada through the Minister of Agriculture; advises the Minister on dairy policy; develops an annual dairy program and implements policies and programs approved by the Federal Government. The CDC deals directly with provincial milk marketing boards and agencies, processors and producers in carrying out its mandate.

The authority granted the CDC to achieve its objectives, may be summarized as follows:

1. to purchase, store, process or dispose of dairy products in any way it desires
2. to make direct payments to producers
3. to investigate matters pertaining to the production, processing and marketing of any dairy product
4. to promote the use of dairy products
5. to receive levy funds to dispose of dairy products.

Operation of the supply management system

The overall administration of Canada's National Dairy Policy is the responsibility of the Canadian Dairy Commission. A key aspect of this policy is the operation of the national supply management system for the industrial milk and cream market.

The first sharing of this market began in 1967 with the subsidy quotas issued by the Canadian Dairy Commission. At that time the relationship of quotas to market requirements was not as close as it is today. In 1971 the basis of the current shares was established with the signing of what was then called the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan by the provinces of Quebec, Ontario and the federal government (represented by the Canadian Dairy Commission). By 1974, all milk producing provinces had joined (except Newfoundland which produces virtually no milk). The Plan is administered by the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) which is made up of representatives of provincial producer marketing boards and provincial government agencies and is chaired by the CDC.

The central features of the Plan are:

- The establishment of a national Market Sharing Quota.
- The establishment of the percentage shares of the National Market Sharing Quota (MSQ) held by each province.
- The provision of rules by which Market Sharing Quota may be adjusted between provinces. (There has been no interprovincial adjustment of quota in recent years while the Plan has been under review).
- The provision of a framework under which the Canadian Milk Supply Management Committee operates.

The Committee annually forecasts domestic market demand for dairy products on a butterfat basis (which includes traditional exports less permitted imports); determines the amount of milk required to

Principaux éléments de la politique laitière canadienne

Le marché canadien du lait se divise en deux: le lait de consommation et la crème fraîche d'une part et le lait et la crème de transformation d'autre part. À l'heure actuelle, le lait de consommation représente environ 37 p. cent du marché du lait, le lait de transformation accaparant les 63 p. cent restant.

Les approvisionnements en lait de consommation alimentent dans chaque province le marché en lait et en crème fraîche. Ces produits ne franchissent pratiquement pas les limites des provinces. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est maintenant enchâssé dans la Loi constitutionnelle de 1980, réserve au gouvernement fédéral la réglementation du commerce, sauf le commerce local (c'est-à-dire à l'intérieur d'une province). Par conséquent, le marché du lait de consommation relève entièrement de la juridiction de chacune des provinces.

Par ailleurs, le lait de transformation sert à la préparation de produits comme le beurre, le lait écrémé en poudre, le fromage, la crème glacée, le yaourt, le lait concentré, etc. Comme le gros de cette production entre dans le commerce interprovincial et international, il relève donc de la juridiction fédérale. Ainsi, le commerce du lait de transformation est soumis à un système national de gestion des approvisionnements qui a évolué au cours des années. Il représente une des pierres d'assise de la politique laitière nationale.

C'est l'insatisfaction des producteurs de lait face à l'instabilité prolongée du marché et à des prix faibles qui a entraîné la mise sur pied du système de gestion des approvisionnements de lait de transformation et la création de la Commission canadienne du lait. Au début du siècle, on a assisté à la formation d'un certain nombre d'offices de commercialisation dans plusieurs provinces. Leur but premier était de rationaliser la commercialisation du lait. Au début des années 30, la plupart des provinces ont adopté des lois créant une commission provinciale de contrôle du lait dont la principale fonction était d'inspecter les installations de distribution et de transformation du lait et d'accorder des permis.

Au cours des années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis au point un certain nombre de mécanismes pour stabiliser les prix des produits laitiers. Parmi ces mécanismes, on retrouve le versement d'une subvention fédérale aux producteurs de lait de transformation qui rend les produits laitiers plus accessibles au consommateur et qui permet à l'industrie laitière de maintenir une importance qu'elle ne pourrait avoir autrement. Cette subvention est aussi une des pierres d'assise de la politique laitière nationale. C'est en 1959 qu'on a commencé à verser des subventions directes aux producteurs de lait de transformation et, en 1974, on en a également versé aux producteurs de lait de consommation pour le lait de transformation qu'ils produisaient.

Au début des années 60, il est apparu nécessaire de mettre au point des programmes nationaux qui pourraient restructurer le secteur laitier. Les nombreuses discussions qui ont lieu entre le gouvernement et les représentants de l'industrie ont mené à la création de la Commission canadienne du lait (CCL) en octobre 1966. Les objectifs de la Commission sont les suivants:

1. offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion de toucher un revenu équitable pour leur travail et un rendement intéressant sur leur investissement; et
2. assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de haute qualité.

La Commission, qui doit rendre compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture, conseille celui-ci en matière de politique laitière, prépare un programme laitier annuel et met en œuvre les politiques et les programmes approuvés par le gouvernement fédéral. Pour réaliser son mandat, la CCL traite directement avec les offices et les organismes provinciaux de commercialisation du lait, les transformateurs et les producteurs.

Pour réaliser ses objectifs, la CCL a été dotée des pouvoirs suivants:
1. acheter, entreposer, transformer ou vendre tout produit laitier, 2. faire des versements directs aux producteurs, 3. faire des recherches sur des questions relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation de tout produit laitier, 4. promouvoir la consommation de produits laitiers, et 5. encaisser les retenues en vue de la vente des produits laitiers.

Fonctionnement du système de gestion des approvisionnements de lait

C'est la Commission canadienne du lait qui administre la politique laitière nationale du Canada. Cette politique est entre autres basée sur un système national de gestion des approvisionnements de lait de transformation et de crème et prévoit l'établissement de quotas.

Les premiers quotas ont été établis en 1967 par la Commission canadienne du lait. À cette époque, les quotas n'étaient pas fixés de manière aussi rigoureuse qu'aujourd'hui en fonction des besoins du marché. En 1971, la signature de ce qu'on a alors appelé le Plan provisoire de mise en marché du lait par les provinces de Québec et de l'Ontario et par le gouvernement fédéral (représenté par la Commission canadienne du lait), a jeté les bases des quotas actuels. En 1974, toutes les provinces productrices de lait ont adhéré au Plan (à l'exception de Terre-Neuve qui ne produit pratiquement pas de lait). L'administration du Plan relève du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qui, sous la présidence de la CCL, est formé de représentants des offices provinciaux de commercialisation du lait et d'organismes provinciaux.

Le Plan a comme principaux éléments:
- l'établissement d'un quota national de mise en marché,
- l'attribution à chaque province d'un pourcentage du quota national de mise en marché,
- l'établissement de règles qui permettent l'ajustement du quota de mise en marché entre les provinces, (Au cours des dernières années, il n'y a pas eu d'ajustement interprovincial du quota en raison d'une réévaluation du Plan.) et
- la mise au point d'un cadre qui permette au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait de fonctionner.

Chaque année, le Comité fait une prévision des besoins du pays en produits laitiers selon la teneur

produce these products, then adds a sleeve or margin of production tolerance. This results in a National Market Sharing Quota which is then shared between all provinces as provided in the Plan. Provincial market shares are determined on the basis of negotiations between the provinces themselves. Provinces in turn distribute their respective provincial allocations among their dairy farmers according to quota policies developed in each province. Provinces administer their own quota policies and therefore each is responsible for its share of agreed costs of the operation of the national plan. Individual producers are ultimately responsible for all costs of disposal of all production above his/her quota that is not needed by year-end to fill Canadian Requirements.

The CMSMC reviews domestic market demand, milk production and the national quota at each of its bi-monthly meetings. The national quota is adjusted periodically to reflect predicted changes in demand or changes to policies which would affect the volumes of milk required to be produced.

Returns to producers

Provinces use a variety of pricing mechanisms usually based on formulae to determine prices paid to farmers for fluid milk. Fluid milk prices vary considerably from province to province. In the case of industrial milk, the federal government uses the Returns Adjustment Formula to determine a national Target Returns level which is considered to be sufficient to allow efficient farmers to achieve a fair return for their labour and investment.

Industrial milk and cream producers achieve the Target Returns level through a combination of market returns paid to them either by milk processing plants directly or by their provincial milk marketing agency, together with the direct federal subsidy. The market return paid to producers is negotiated within each province. The federal subsidy, while it is paid directly to producers, has the effect of reducing the cost of dairy products to consumers thereby resulting in a larger market for farmers and processors to supply than would be the case without the subsidy. The subsidy rate of $6.03 per hectolitre has remained unchanged since 1975.

Price support program

In order to support the market returns portion of the producer Target Returns level, the federal government authorizes the Canadian Dairy Commission to administer a dairy product price support program. This involves an offer-to-purchase program for butter and skim milk powder at support prices which in combination with the federal subsidy are set at a level to achieve the Target Returns for industrial milk. The offer-to-purchase program for cheese was discontinued years ago because the purchase of butter and skim milk powder alone provided the necessary price support influence for the Target Returns for industrial milk.

The offer-to-purchase program establishes floor prices at which the CDC will buy product (butter and skim milk powder) if there are no other buyers above those prices. The support prices for butter and skim milk powder, minus an assumed processing margin to cover the cost of transforming raw milk into butter and skim milk powder, yields a market return that, in conjunction with the federal subsidy, enables producers to achieve the Target Returns for their milk.

Traditionally, butter is largely produced during the heavy milk production of the pasture season of summer. In order to stabilize butter prices to consumers year round and milk prices to dairy farmers, the CDC purchases butter at its established floor prices during the spring, summer and fall and sells back to the trade in the winter when supplies are usually low. Butter is produced primarily in Ontario and Quebec which have about 80% of the National Market Sharing Quota. The Commission assists in the financing of transportation of all butter sold from its inventory to processors and reworkers for consumption in Canada, thereby assisting in equalizing the wholesale price of butter across the country.

Carrying charges of the CDC

The federal government finances the costs incurred by the Commission to purchase, transport, warehouse and handle stocks of skim milk powder and butter produced from milk supplied to meet domestic requirements.

Producers finance the carrying charges for all other dairy products, including that butter and skim milk powder which results from milk produced above domestic requirements.

Levy funds from producers

The national dairy policy offers farmers the opportunity to earn fair returns on dairy products needed for the domestic market through federal price supports on butter and skim milk powder and by the federal government absorbing certain carrying charges. All other costs associated with the sale on the export market of dairy products not needed in Canada are the responsibility of dairy farmers.

The necessary funds are collected from farmers by provincial agencies through a system of levies on the basis of the volume of milk or cream each producer ships. These funds are then remitted to the Canadian Dairy Commission to cover the costs it incurred.

Import controls

In order to protect the national supply management program from the disruptions which would result from the uncontrolled importation of dairy products which, in today's environment are generally highly subsidized, Canada exerts a number of controls on dairy product imports. While the Commission assists in the development of import policy measures, the day to day administration of the measures rests with the Department of External Affairs.

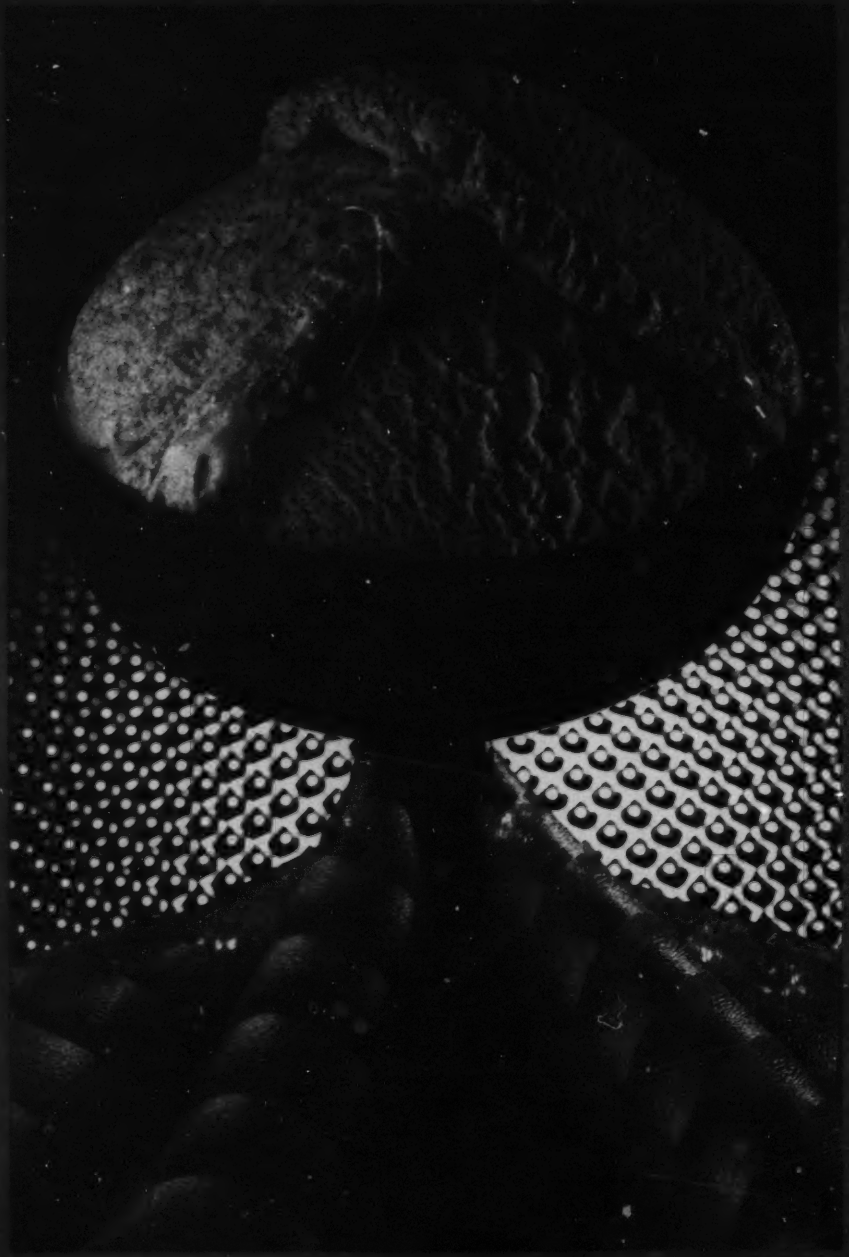

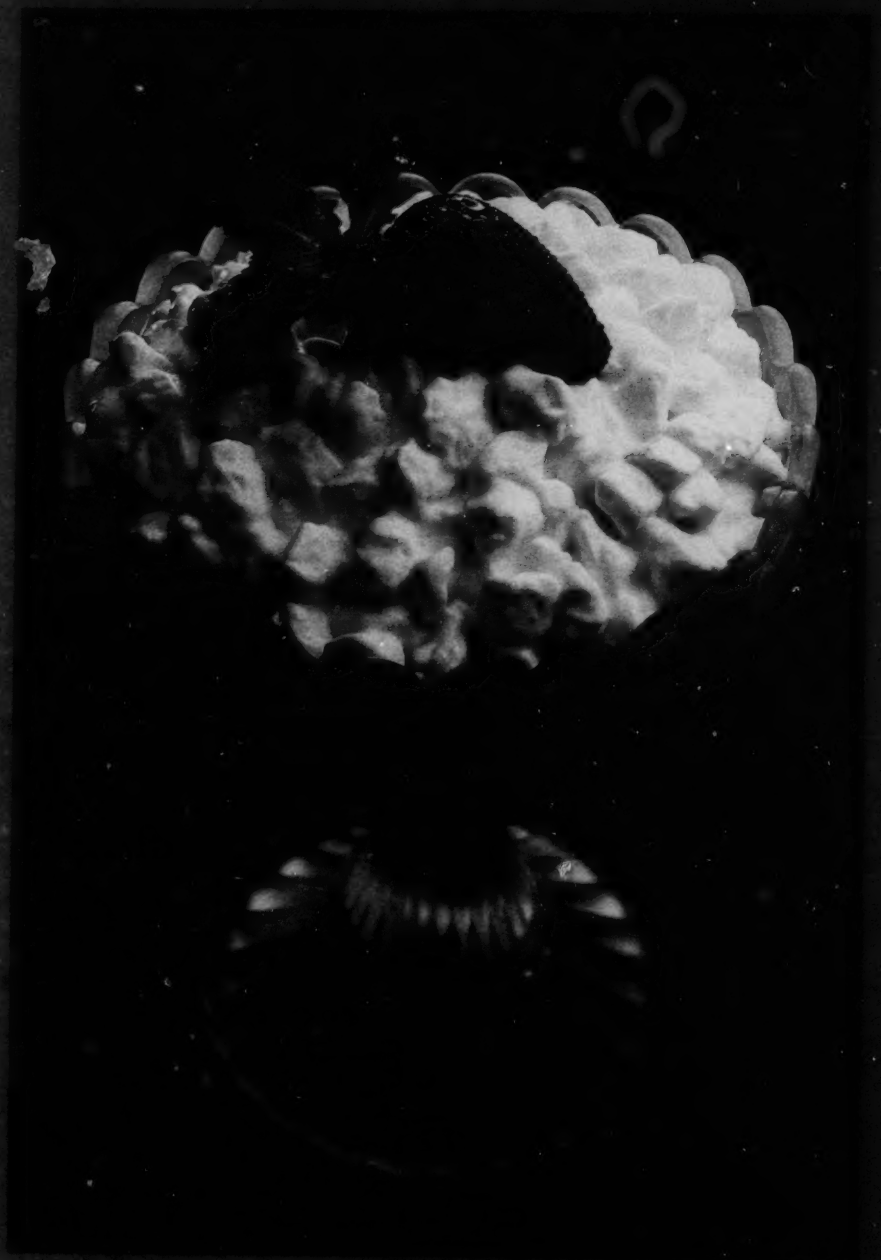

en matière grasse du beurre (ce qui comprend les exportations moins les importations permises) et il établit la quantité de lait nécessaire pour répondre à cette demande. Il ajoute ensuite une marge de production. Le total produit le quota national de mise en marché qui est alors partagé entre les provinces comme prévu dans le Plan. Les quotas provinciaux de mise en marché sont fixés par négociation entre les provinces. Les provinces répartissent à leur tour leurs quotas entre les producteurs laitiers conformément à leurs politiques respectives. Elles administrent ces politiques de répartition du quota et doivent donc assumer une partie des coûts convenus de fonctionnement du Plan national. Chaque producteur est, à la limite, responsable de tous les coûts liés à l'écoulement de la production qui dépasse son quota et les besoins canadiens à la fin de l'année.

À tous les deux mois, le CCGAL se réunit pour réévaluer la demande intérieure, la production laitière et le quota national. Ce dernier est ajusté périodiquement pour traduire les modifications prévues à la demande ou les modifications de politique qui pourraient influer sur la quantité de lait à produire.

Revenu des producteurs

Les provinces ont mis au point diverses formules pour établir les prix à verser aux producteurs de lait de consommation. C'est pourquoi ces prix varient considérablement d'une province à l'autre. Pour le lait de transformation, le gouvernement fédéral utilise une formule d'ajustement des revenus qui fixe un revenu national visé qui serait suffisant pour permettre aux producteurs efficaces de toucher des revenus leur permettant de couvrir leurs frais de main-d'œuvre et obtenir un rendement acceptable sur investissement.

Les producteurs de crème et de lait de transformation obtiennent le revenu visé grâce aux prix du marché qui leur sont versés par les usines de transformation du lait ou par leur office provincial de commercialisation du lait, ainsi que grâce à la subvention fédérale directe. Le prix du marché versé aux producteurs fait l'objet de négociations dans chaque province. Quant à la subvention fédérale, bien qu'elle soit versée directement aux producteurs, elle a pour effet de réduire le prix à la consommation des produits laitiers tout en offrant aux producteurs et aux transformateurs un marché plus important qu'ils n'auraient autrement. La subvention est fixée à 6,03 $ l'hectolitre depuis 1975.

Programme de soutien des prix

Le gouvernement fédéral autorise la Commission canadienne du lait à administrer un programme de soutien des prix des produits laitiers qui fasse en sorte que les producteurs atteignent le revenu visé. Le programme comprend une offre d'achat pour le beurre et le lait écrémé en poudre à des prix de soutien qui, ajoutés à la subvention fédérale, permettent aux producteurs d'obtenir les revenus visés pour le lait de transformation. Le programme d'offre d'achat du fromage a été abandonné il y a quelques années parce que l'achat de beurre et de lait écrémé en poudre suffisait pour atteindre les revenus visés pour le lait de transformation.

Le programme d'offre d'achat fixe des prix plancher auxquels la CCL achètera le produit (beurre et lait écrémé en poudre) si personne d'autre n'est prêt à payer des prix plus élevés pour ces produits. Les prix de soutien consentis pour le beurre et le lait écrémé en poudre, moins une marge bénéficiaire pour le transformateur lui permettant de couvrir les coûts de transformation du lait brut en beurre et en lait écrémé en poudre, génèrent un prix de marché qui, ajouté à la subvention fédérale, permet aux producteurs d'atteindre les revenus visés pour leur lait.

Traditionnellement, on produit beaucoup plus de beurre pendant l'été, c'est-à-dire pendant la période de production intensive de lait à la saison des pâturages. Afin de stabiliser les prix à la consommation du beurre pendant toute l'année ainsi que le prix du lait pour les producteurs laitiers, la CCL achète du beurre à l'été et à l'automne au prix plancher qu'elle s'est fixé au printemps et le revend pendant l'hiver au moment où l'offre est habituellement faible. On produit du beurre surtout en Ontario et au Québec; ces deux provinces se partagent d'ailleurs 80 p. cent du quota national de mise en marché. La Commission finance en partie le transport du beurre qu'elle vend aux transformateurs et aux retravailleurs. Elle permet ainsi l'établissement d'un prix de gros unique pour le beurre dans tout le pays.

Frais financiers de la CCL

Le gouvernement fédéral finance les coûts encourus par la CCL pour l'achat, le transport, l'entreposage et la manutention des stocks de lait écrémé en poudre et de beurre produits à partir du lait fourni pour répondre aux besoins intérieurs.

Les producteurs paient les frais de financement de tous les autres produits laitiers, y compris le beurre et le lait écrémé en poudre produits à même le lait dont la production dépasse les besoins intérieurs.

Retenues imposées aux producteurs

La politique laitière nationale permet aux agriculteurs d'avoir des revenus justes de la vente des produits laitiers nécessaires au marché intérieur grâce au programme de soutien des prix du beurre et du lait écrémé en poudre offert par le gouvernement fédéral, lequel assume également certains frais. Tous les autres coûts liés à la vente, sur les marchés d'exportations, de produits laitiers dont le Canada n'a pas besoin sont assumés par les producteurs laitiers.

Les fonds nécessaires sont perçus des producteurs par les agences provinciales grâce à un système de retenues basé sur les expéditions de lait ou de crème de chaque producteur. Les fonds sont ensuite versés à la CCL qui les utilisent pour payer les frais engagés.

Contrôle des importations

Si le Canada n'exerçait pas un certain contrôle sur l'importation des produits laitiers, le système national de gestion des approvisionnements risquerait de souffrir des importations de produits laitiers fortement subventionnées par les pays d'origine. C'est pourquoi la Commission aide à la mise au point de mesures liées à la politique sur les importations, mais l'administration courante de ces mesures relève du ministère des Affaires extérieures.

The role of the Canadian Dairy Commission

The Commission has major responsibilities in developing and maintaining the national dairy industry for the benefit of Canadian farmers, consumers and the economy in general. While carrying out its mandate as a federal crown corporation, it is accountable to Parliament through the Minister of Agriculture. It is also accountable to the Canadian Milk Supply Management Committee for those Commission activities and programs involving milk producer funds.

There are three Commissioners appointed by the Governor in Council, one of whom is designated the Chairman and Chief Executive Officer and another the Vice-chairman. There is a support staff of seventy one and the Commission's offices are located in Ottawa.

In order to assist the Commission with advice on the marketing of dairy products in Canada, there is a Consultative Committee of nine members, appointed by the Minister, who represent a variety of interests: farmers, consumers, processors, wholesalers, dairy product marketers and retailers.

The objectives of the Commission are set out in the Canadian Dairy Commission Act of 1966 and are described in the preceding section of this annual report.

The Commission derives its authority from the Canadian Dairy Commission Act of 1966. Section 9 of the Act describes the authority to purchase, package, process, store, ship, import, export, or sell or otherwise dispose of any dairy product purchased by it. The Commission may make payments for the benefit of producers of milk and cream for the purpose of stabilizing the price of those products, which payments may be made on the basis of volume, quality or on such other basis as the Commission deems appropriate. It can also make investigations into any matter relating to the production, processing or marketing of any dairy product, including the cost of producing, processing or marketing that product; can undertake and assist in the promotion of the use of dairy products, the improvement of the quality and variety thereof and the publication of information in relation thereto.

Major areas of activity of the Commission include the following:

Dairy policy — development and recommendation to the Minister of policies which might impact on the dairy industry, an annual National Dairy Program and providing advice on other dairy related issues, such as import/export policy for dairy products.

Target Returns – calculation of the national Target Return for industrial milk and support prices for butter and skim milk powder based on the Returns Adjustment Formula.

Price support — administration of the offer-to-purchase program for butter and skim milk powder.

Subsidy – monthly payment of subsidy on eligible milk and cream shipments to 50,000 farmers.

Supply management – in chairing the Canadian Milk Supply Management Committee, coordinates national supply management of industrial milk and cream production by the nine milk producing provinces.

Levies – calculation of costs associated with marketing of surplus dairy products by the Commission and determination of levy amount to be collected by provinces from producers.

Marketing – exporting surplus dairy products not needed for domestic consumption, providing export assistance and administering other marketing and promotion programs. The CDC also has a program of funding dairy product development and market research.

Accountability

As part of its accountability to Parliament every year, the Commission submits to government a Multi-Year Operation Plan (MYOP) which covers the previous year, current and next three years plus an operating budget. There is also an annual report publication every year and the Commission appears before both the Standing Committees of the House of Commons on Agriculture and the Estimates and appears periodically before the Public Accounts Committee to answer questions about its operations.

With respect to accountability to the Canadian Milk Supply Management Committee, at meetings held every two months the Commission submits detailed reports to the representatives of farmers and provincial operations, levy receipts and disbursement of subsidy payments, etc.

The success of the Commission in carrying out its mandate as the central coordinating body in the industrial milk industry is very dependent on the support and cooperation of farmers, processors and provincial governments.

Le rôle de la Commission canadienne du lait

La Commission joue un rôle majeur en permettant à l'industrie laitière de se développer et de conserver ses acquis au profit des agriculteurs, des consommateurs et de l'économie en général. À titre de société de la Couronne, elle doit rendre compte de son mandat au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture. Elle doit aussi rendre compte au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait des activités et des programmes qui mettent en jeu les fonds des producteurs laitiers.

La Commission est dirigée par trois commissaires nommés par le gouverneur général en conseil. L'un d'entre eux occupe le poste de président et de fonctionnaire administratif en chef, un autre, celui de vice-président. Elle emploie 71 personnes et ses bureaux sont situés à Ottawa.

Dans les domaines de la commercialisation des produits laitiers au Canada, la Commission reçoit l'aide d'un comité consultatif de neuf membres, nommés par le ministre, représentant un éventail d'intérêts divers: producteurs, consommateurs, transformateurs, grossistes et détaillants de produits laitiers.

Les objectifs de la Commission sont inscrits dans la Loi sur la Commission canadienne du lait de 1966 et sont décrits au chapitre précédent.

L'Article 9 de la Loi sur la Commission canadienne du lait autorise la Commission à acheter, à empaqueter, à transformer, à entreposer, à expédier, à importer, à exporter ou à vendre des produits laitiers ou à se défaire autrement de produits achetés par elle. En vertu de la Loi, elle peut faire des paiements au profit des producteurs de lait de transformation et de crème afin de stabiliser les prix de ces produits. Ces paiements peuvent être faits selon le volume, la qualité ou tout autre barème que la Commission juge approprié. Elle peut aussi faire des recherches sur toute question relative à la production, à la transformation ou à la mise en marché de tout produit laitier, y compris le prix de revient de la production, de la transformation ou de la mise en marché de ce produit. Elle peut également promouvoir la consommation de produits laitiers, favoriser l'amélioration de leur qualité et l'augmentation de leur variété et publier des renseignements qui s'y rapportent, tout comme elle peut apporter son aide à ces activités.

Voici les principaux domaines d'activité de la Commission:

Politique laitière – élaborer, et recommander au ministre, toutes les politiques pouvant affecter l'industrie laitière, le programme laitier national annuel et donner des conseils sur d'autres questions touchant le secteur laitier, comme les politiques sur l'importation et l'exportation de produits laitiers.

Revenus visés – calculer le revenu visé national pour le lait de transformation et établir les prix de soutien du beurre et du lait écrémé en poudre à partir de la formule d'ajustement des revenus.

Soutien des prix – administrer le programme d'offre d'achat de beurre et de lait écrémé en poudre.

Subventions – verser mensuellement aux 50 000 producteurs une subvention pour les expéditions admissibles de lait et de crème.

Gestion des approvisionnements – présider les travaux du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, coordonner la gestion des approvisionnements de lait de transformation et de crème des neuf provinces productrices de lait.

Retenues – calculer les coûts liés à la commercialisation, par la Commission, des produits laitiers excédentaires et établir le montant des retenues que les provinces perçoivent des producteurs.

Mise en marché – exporter les produits laitiers excédentaires, aider à l'exportation et administrer d'autres programmes de promotion et de mise en marché. La CCL administre également un programme de financement du développement de produits laitiers et d'exploration de nouveaux marchés.

Responsabilité

La Commission étant responsable devant le Parlement, elle doit soumettre un Plan d'opération pluriannuel (POP) qui couvre l'année précédente, l'année en cours et les trois années subséquentes, ainsi qu'un budget d'exploitation. La Commission publie également un rapport annuel et elle comparaît devant les comités permanents de la Chambre des Communes sur l'agriculture et les prévisions budgétaires et périodiquement devant le Comité des comptes publics, pour répondre aux questions concernant ses activités.

La Commission doit également rendre compte de ses activités devant le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Lors de réunions tenues à tous les deux mois, elle soumet aux représentants des producteurs et des gouvernements provinciaux des rapports détaillés sur la production de lait, la demande de produits laitiers, les activités de mise en marché, les retenues perçues et le paiement de la subvention, etc.

La Commission ne peut remplir adéquatement son rôle d'organisme central de coordination de l'industrie du lait de transformation sans l'aide et la collaboration des producteurs, des transformateurs et des gouvernements provinciaux.

Dairy support operations

If one were to ask for the "cornerstones" of the National Dairy Policy, they would be the following:

- Target Returns for industrial milk
- Subsidy paid on milk production
- Product price support
- Import controls
- Milk supply management
- Levies from milk producers

Dairy support – How it works

To ensure efficient dairy farmers can earn sufficient returns to cover their cash costs, labor and investment, in 1975 the federal government set a *Target Returns Level* for industrial milk. To determine subsequent Target Returns Levels, it established the *Returns Adjustment Formula* to measure the changes in milk production costs from the 1975 base price. The Target Returns level is supported in the marketplace by federal *product support prices* and payment to farmers of a federal *subsidy on milk production*.

The domestic market for milk is shared between provinces and producers under formal *milk supply management arrangements*.

Contrary to popular misconception, farmers can produce as much milk as they like. However, the federal income stability guarantees apply only to milk used to meet domestic requirements. With the exception of a subsidy on a limited special export program, the returns on milk produced in excess of domestic needs are subject to the vagaries of prices in the export market – which tend to be very low. In some years the returns on over quota milk which is exported leave little or nothing to the farmer for his milk after processing, transport, financing, etc.

To protect supply management and producer returns, there are *import controls*.

The responsibility for *exporting dairy products* surplus to domestic requirements rests with the Canadian Dairy Commission. Any costs involved in doing so are recovered from farmers through a system of *levies*.

Target Returns for industrial milk and cream

As noted earlier, the Target Returns is the amount the federal government has decided is a fair price to be paid to efficient farmers for their labor and investment. The farmers receive this through a combination of market returns and the federal subsidy. To ensure farmers achieve the market return portion, the federal government establishes support prices for butter and skim milk powder and then offers to purchase these products at basing points across Canada. This directly influences the prices processing plants pay farmers for industrial milk and cream.

Actual market returns producers receive are dependent upon agreements or negotiations between milk producer agencies and processors at the provincial level. These negotiations also impact on the processors margin which may differ from the assumed processors margin used in the calculation of the federal support prices and may also differ from province to province. Examples of factors impacting on negotiations are volumes of milk processed by plants, marketing costs etc.

An example of how federal offer-to-purchase prices for butter and skim milk powder support the Target Returns for milk is illustrated in Table 1. The announced August 1, 1982 national Target Returns for producers of $41.02 per hectolitre was achieved through the federal subsidy ($6.03 per hectolitre) and the projected market returns ($34.99 per hectolitre) after an allowance for an assumed processor's margin.

During the 1982/83 dairy year, there were adjustments made to the Target Returns level. While greater changes were indicated by the Returns Adjustment Formula, the amounts were limited by the federal government's two year 6 and 5% wage and price restraint program. These are outlined in Table 2.

Application of the 6 and 5% restraint guidelines

The federal government's two year 6 and 5% wage and price restraint policy was applied to the dairy policy effective April 1, 1982. The policy provides that increases to the support prices for butter and skim milk powder are to be limited to 6% in the first year and 5% in the second year of restraint. The restraint period is to terminate on March 31, 1984.

Actual returns to farmers and processors during restraint will be less because the subsidy portion of the Target Returns is not indexed. Maximum increases during the two year restraint therefore will be 5.2 and 4.3% respectively.

Returns Adjustment Formula

The Formula was established by the federal government in 1975 to calculate changes in the cost of producing industrial milk in Canada. It is used during the course of the dairy year to adjust the Target Returns level for industrial milk from the base price established in 1975.

The usual practice is to consider an adjustment in the Target Returns only when the Formula indices change by 2% or more. However, due to the nature of the application of restraint on support prices this guide is not used during the restraint program. There are no more than three changes to the Target Returns during a dairy year, including that of the first of the year on August 1 which is reviewed by government along with the annual dairy program proposals for the upcoming year. Changes must be at least three months apart and none occur during October, November and December which are peak dairy product marketing and consumption months.

The components of the Formula and their weights are (These are outlined in more detail in the Table on page 20):

Soutien financier du secteur laitier

Les principales composantes de la politique laitière nationale sont les suivantes:

- les revenus visés pour le lait de transformation
- les subventions versées pour les expéditions de lait
- le programme de soutien des prix des produits laitiers
- le contrôle des importations
- la gestion des approvisionnements de lait
- les retenus perçues des producteurs laitiers.

Le soutien financier accordé au secteur laitier

En 1975, le gouvernement fédéral a déterminé *le niveau des revenus visés* pour le lait de transformation afin d'assurer aux fermiers des revenus suffisants pour couvrir les déboursés au comptant, les frais de main-d'œuvre et d'équipement. Ce revenu visé est établi d'après *la formule d'ajustement des revenus* pour mesurer les fluctuations des coûts de production du lait à partir du prix en vigueur en 1975. *Les prix de soutien à la production* et les versements aux producteurs d'*une subvention fédérale sur la production laitière* contribuent au maintien du revenu visé sur les marchés.

Les provinces et les producteurs se partagent le marché intérieur du lait en vertu d'*ententes sur la gestion de la production laitière*.

Contrairement à la croyance populaire, les producteurs peuvent produire autant de lait qu'ils le désirent, mais la garantie fédérale de stabilité du revenu ne s'applique qu'à la quantité de lait répondant aux besoins intérieurs. Mis à part un programme spécial d'exportations à l'intérieur duquel on verse la subvention, le prix du lait exporté varie considérablement et a tendance à être très bas. Certaines années, les producteurs retirent peu ou pas de revenus de leurs exportations une fois enlevés les frais de transformation, de transport, de financement, etc.

Le gouvernement a mis en place *un contrôle des importations* afin d'assurer une bonne gestion des approvisionnements nationaux et un revenu aux producteurs.

La Commission canadienne du lait est responsable de l'*exportation des produits laitiers* qui dépassent les besoins intérieurs. Les coûts liés à l'écoulement de ces produits sont récupérés par un système de *retenues* imposées aux producteurs.

Revenus visés pour le lait de transformation et la crème

Le revenu visé correspond, pour le gouvernement fédéral, au juste prix payé aux producteurs efficaces en contrepartie de leur travail et de leur investissement. Le revenu des producteurs provient donc de leurs ventes sur le marché et de la subvention fédérale. Pour faire en sorte qu'ils obtiennent les prix du marché, le gouvernement fédéral fixe des prix de soutien pour le beurre et le lait écrémé en poudre et offre ensuite d'acheter ces produits à certains endroits au Canada. Cette pratique a un effet direct sur les prix que paient les usines de transformation aux producteurs pour leur lait de transformation et leur crème.

Le revenu réel que le producteur retire du marché résulte d'ententes conclues entre les associations de producteurs et les transformateurs à l'échelle provinciale. Ces ententes influent également sur la marge des transformateurs qui peut ainsi être différente de la marge dont se sert le gouvernement fédéral pour fixer les prix de soutien et qui peut varier d'une province à l'autre en raison de facteurs comme le volume de lait transformé, les coûts de mise en marché, etc.

Le tableau 1 illustre la façon dont les prix d'offre d'achat du gouvenement fédéral pour le beurre et le lait écrémé en poudre soutiennent le revenu visé pour le lait. Le revenu visé des producteurs de 41,02 $ l'hectolitre, annoncé le 1er août 1982, fut atteint en tenant compte de la subvention fédérale de 6,03 $ l'hectolitre et du revenu estimatif de la vente sur le marché de 34,99 $ l'hectolitre, après avoir alloué une marge théorique aux transformateurs.

Pendant l'année laitière 1982-1983, on a apporté trois ajustements aux niveaux du revenu visé. Bien que la formule d'ajustement des revenus ait prévu de plus grands changements, les sommes ont été limitées en vertu du programme fédéral de limitation des prix et des salaires de 6 et 5 p. cent. Le tableau 2 donne ces modifications.

Application du programme de 6 et 5 p. cent

La politique du gouvernement fédéral limitant l'augmentation des prix et des salaires à 6 et 5 p. cent pendant deux ans a été appliquée à la politique laitière à partir du 1er avril 1982. Ainsi, les augmentations des prix de soutien du lait et du lait écrémé en poudre sont limitées à 6 p. cent pendant la première année et à 5 p. cent pendant la seconde année du programme. La période de restriction doit prendre fin le 31 mars 1984.

Les revenus réels des producteurs et des transformateurs pendant cette période seront inférieurs à 6 et 5 p. cent parce que la subvention qui entre dans le revenu visé n'est pas indexée. Au cours de ces deux années, les augmentations maximales s'établiront donc à 5,2 et 4,3 p. cent respectivement.

Formule d'ajustement des revenus

La formule d'ajustement des revenus fut établie par le gouvernement fédéral en 1975 pour tenir compte des changements dans les coûts de production du lait de transformation au Canada. Elle sert au cours de l'année laitière à ajuster le niveau du revenu visé pour le lait de transformation par rapport au coût de production de base établi en 1975.

Habituellement, on procède à un ajustement des revenus visés lorsque les indices de la formule varient de 2 p. cent ou plus. Cependant, en raison de la nature des restrictions appliquées au prix de soutien, ces indices ne servent pas pendant la durée du programme. On ne procède pas à plus de trois changements de prix au cours d'une année laitière, y compris celui du début de l'année qui survient le 1er août et qui fait l'objet d'un examen par le gouvernement en même temps que les éléments du

a) 45% An index of dairy cash input prices to evaluate costs in dairy production.
b) 35% The Consumer Price Index as a measure of changes in the earnings of operator and family labour.
c) 20% This portion of the formula was established in 1975 to reflect producers capital and investment costs. It was set at $5.00 per hectolitre as 20% of the formula which indicated Target Returns of $25.00 per hectolitre. It is not indexed. While this portion of the formula has not changed since 1975, the following criteria were established through which adjustments could be considered:
—significant changes in levels of dairy product stocks,
—the effect of changes to dairy producer returns occurring in other milk producing countries,
—major changes in competitive dairy product processing costs,
—major changes in the value of quotas under the federal dairy program.

Data base for Cost of Production studies

During 1982/83, in addition to existing arrangements with Ontario and Saskatchewan, the CDC expanded its participation in funding production and management information systems (Cost of Production Studies) to include Quebec and New Brunswick.

The objective of the CDC participation in such studies is to obtain statistically sound information on the costs of producing milk. Data is collected directly from participating dairy farmers who provide specific information with respect to the cash costs incurred in their dairy operations, as well as labour and capital requirements.

The Commission co-ordinates the four studies to ensure the establishment of consistent and comparable data. The outcome of the studies will provide complete and reliable data to conduct comprehensive cost of production analysis.

Processor margin study

An independent study into the cost of processing industrial milk into butter and skim milk powder for tender to the CDC was undertaken during 1982-83. The purpose of the study was to examine these costs in relation to the Assumed Processor Margin which is one element of the federal dairy support program.

The study was carried out under the direction of a Steering Committee made up of representatives of the Canadian Dairy Commission and the National Dairy Council. At the end of the 1982-83 dairy year field interviews with all processing plants which had tendered butter and skim milk powder to the CDC in 1982 had been completed.

Results of the analysis are to be published in August 1983.

1 Support price structure

The relationship of federal support prices for butter and skim milk powder to the Target Returns Level or Price for industrial milk.
Offer-to-purchase support prices as of August 1, 1982.

Structure du prix de soutien

Rapport entre les prix de soutien du beurre et du lait écrémé en poudre et le prix visé pour le lait de transformation.
Prix de soutien d'offre d'achat au 1er août 1982.

programme proposé pour l'année laitière. Ces changements doivent respecter un intervalle d'au moins trois mois et aucun n'intervient pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, période pendant laquelle les efforts de mise en marché et la consommation de produits laitiers atteignent un sommet.

Les éléments de la formule, et leur pondération, énumérés ci-dessous sont décrits plus en détail au tableau de la page 20:

a) 45 p. cent Indice des coûts en espèces des intrants permettant d'évaluer les coûts inhérents à la production laitière.

b) 35 p. cent Indice des prix à la consommation indiquant les variations de revenus des exploitants et de la main-d'œuvre familiale.

c) 20 p. cent Cet élément n'est pas indexé. Établi en 1975 afin de refléter les coûts d'investissement et de capital, ce montant avait été fixé à 5 $ l'hectolitre et représentait 20 p. cent de la formule puisque le revenu visé était de 25 $ l'hectolitre de lait. Bien que cet élément n'ait pas été ajusté depuis 1975, il pourrait l'être en tenant compte des critères suivants:

- une variation importante des stocks de produits laitiers,
- une variation des revenus des producteurs laitiers dans d'autres pays producteurs,
- des variations majeures des coûts de transformation concurrentiels, et
- des variations importantes dans la valeur des quotas établis en vertu du programme laitier fédéral.

Base de données des études portant sur les coûts de production

En 1982-1983, la CCL a étendu sa participation au financement de systèmes d'information de la gestion et de la production (études des coûts de production) pour englober le Québec et le Nouveau-Brunswick. Cette participation s'ajoute à celle qui existe déjà pour l'Ontario et la Saskatchewan.

Par cette participation à ces études, la CCL cherche à obtenir des renseignements statistiques sur

2 Target Returns, assumed market returns and federal subsidy

(for industrial milk January 1979 to April 1983)
(dollars per hectolitre of milk)

Revenu visé, revenu estimatif sur le marché et subventions fédérales

(pour le lait industriel, de janvier 1979 à avril 1983)
(dollars par hectolitre de lait)

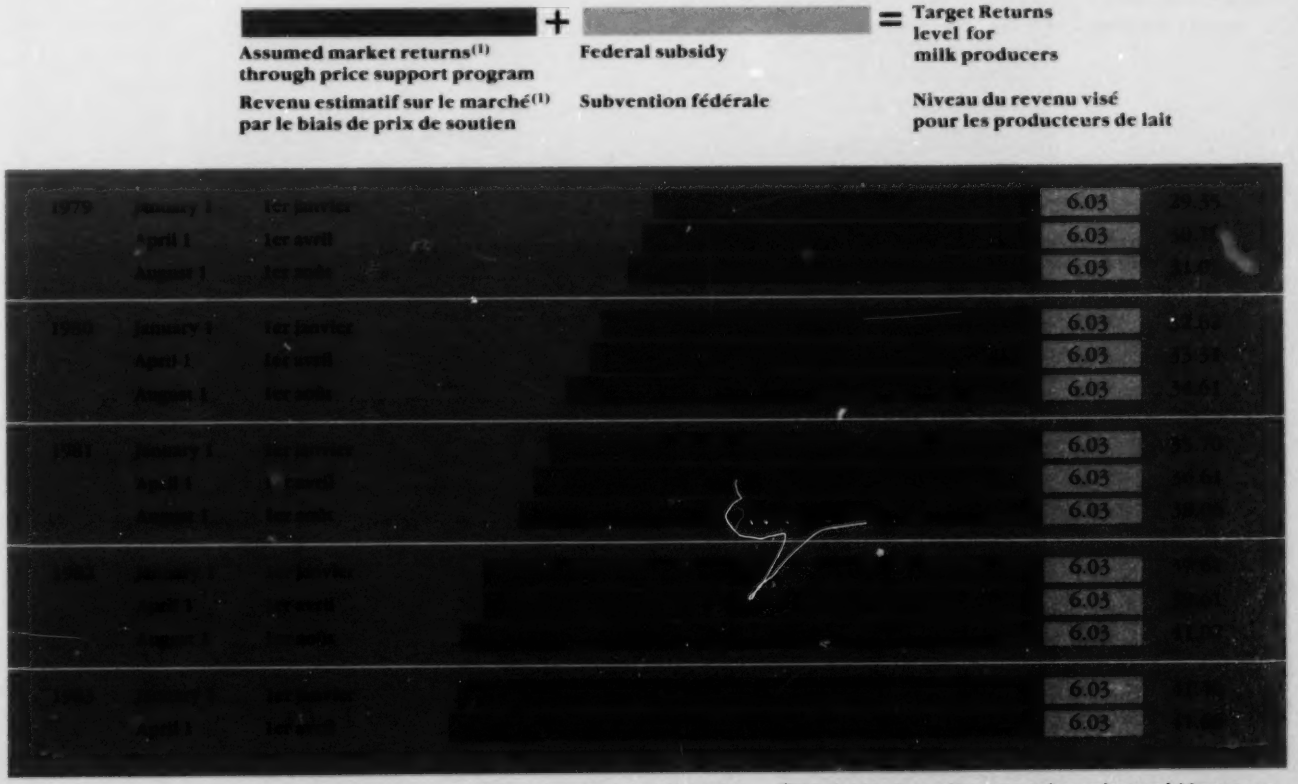

[1] Assumed market returns to milk producers is based on the federal support prices for butter and skim milk powder excluding an allowance for a processing margin.

[1] L'évaluation des rendements pour les producteurs laitiers repose sur les prix de soutien fédéraux pour le beurre et la poudre de lait écrémé après qu'on ait prévu une marge pour la transformation.

3 Returns Adjustments Formula components[1]

Composantes de la formule d'ajustement des revenus[1]

A 45%

Index of the Dairy Cash Input Prices by quarter, 1979 to 1982 (1970 – 72 = 100)

Indice des prix d'entrée au comptant par trimestre 1979 à 1982 (1970 – 1972 = 100)

	1979	1980	1981	1982	1983
I	202.2	231.2	265.1	276.9	282.2
II	208.6	234.3	271.7	281.0	289.7
III	217.6	243.0	274.1	282.0	—
IV	223.4	250.7	271.6	277.7	—

Weights in the Index of Cash Input Prices	Pondération de l'indice des prix d'entrée au comptant
	% Weights
Cash Costs[2]	Coûts comptants[2] Pondération
16% dairy ration	16% ration laitière 13.4
Other materials and services index (veterinary medicine, other livestock expense, misc. haulage and fees)	Indice des matériaux et services divers (médecine vétérinaire, dépense de bétail, transport et frais divers) 7.8
Hired farm labour	main d'oeuvre salariée à la ferme 6.6
Machinery repairs	réparation de machinerie 3.1
Fertilizer	engrais 3.1
Property taxes	taxes foncières 2.8
Petroleum products	produits pétroliers 2.0
Seed	graines 1.9
Electricity	électricité 1.9
Building repairs	réparation de bâtiments 1.4
Artificial insemination	insémination artificielle 0.6
Custom work	travail sur commande 0.4
Total Cash Cost Items	Total des dépenses au comptant 45.0%

B 35%

C 20%

(1) Base: The $25.00 per hectolitre announced for April 1, 1975 is used as the Base Return.

(2) Items from the Statistics Canada "Farm Input Price Index" used as corresponding cash costs to producers.

(1) Base: Le prix de $25.00 l'hectolitre rendu public le 1er avril 1975 sert de revenu de base.

(2) Les éléments de la publication de Statistique Canada intitulée "Indice du prix des intrants agricoles" servent à établir des correspondances avec les coûts réels des producteurs.

les coûts de production du lait. Les données sont recueillies chez les producteurs laitiers participants qui fournissent des renseignements précis sur les coûts en espèces pour leur exploitation laitière ainsi que sur les besoins en main-d'œuvre et en capital.

La Commission coordonne les quatre études pour s'assurer que les données recueillies soient cohérentes et comparables. Il en résultera un ensemble de données fiables qui permettront de mener des analyses détaillées des coûts de production.

Étude sur la marge bénéficiaire des transformateurs

Une étude indépendante entreprise en 1982-1983 sur le coût de transformation du lait en beurre et en lait écrémé en poudre prêts à être offerts à la CCL, avait pour but de comparer ces coûts à la marge théorique des transformateurs qui est un des éléments du programme fédéral d'aide au secteur laitier.

L'étude a été menée sous la direction d'un comité directeur formé de représentants de la Commission canadienne du lait et du Conseil national de l'industrie laitière du Canada. À la fin de l'année laitière 1982-1983, on avait interrogé la direction de toutes les usines de transformation qui avaient offert du beurre et du lait écrémé en poudre à la CCL en 1982.

Les résultats de cette analyse doivent être publiés au mois d'août 1983.

Versements de subventions directes

Le gouvernement du Canada a continué à verser aux producteurs de lait une subvention directe qui fait partie du revenu visé pour combler les besoins canadiens et ceux du programme spécial d'exportations.

Le taux de la subvention est demeuré à 1,675 $ le kilo de matière grasse du beurre ou 6,03 $ l'hectolitre de lait ayant une teneur en matière grasse de 3,6 kilos. Le taux est constant depuis huit ans et, en juillet 1983, il équivalait à 14 p. cent du revenu visé par rapport à 24 p. cent en 1975. Cette subvention profite aux consommateurs parce qu'elle maintient les prix des produits laitiers en-dessous de ce qu'ils seraient sans la subvention.

Si le gouvernement cessait le versement de cette subvention et si les producteurs devaient recevoir le même prix visé, les prix du marché des produits laitiers devraient augmenter en proportion. Cette subvention fait partie des revenus nécessaires aux producteurs efficaces pour couvrir leurs coûts et garder leur exploitation.

La subvention est versée chaque mois et, cette année, elle a été payée sur toutes les livraisons de crème et de lait de transformation jusqu'à concurrence de 95 p. cent du quota de mise en marché détenu par chacun des producteurs. Après avoir établi les besoins canadiens à la fin de l'année, on a procédé à des ajustements, au moment du versement final, pour verser une subvention sur 99,3 p. cent de la production de crème et de lait permise par le quota de mise en marché de chaque province. Cette augmentation traduit l'augmentation des besoins intérieurs qui sont passés de 42,8 millions d'hectolitres au début de l'année à 44,2 millions d'hectolitres au 31 juillet 1983.

4 Total subsidy paid / Subventions totales

Further details on the subsidy amounts paid by province are listed in Table 5.

(1) In 1979/80 the subsidy on the Export Program was $3.01 per hectolitre.

(2) Does not include subsidy payable to British Columbia producers which was transferred to the export account ($8.5 million) as that province has decided to withdraw from the national system. This is explained in Note 10 in the Financial Statements.

De plus amples détails sur le total des subventions versées à chacune des provinces apparaissent au tableau 5.

(1) En 1979/80, la subvention sur le programme d'exportations était de 3,01 $ l'hectolitre.

(2) N'inclut pas la subvention aux producteurs de Colombie-Britannique et qui a été reportée au compte des exportations (8,5 millions de dollars) puisque cette province a décidé de se retirer du système national. Voir l'explicatif à la Note 10 afférente aux états financiers.

Direct subsidy payments

The Government of Canada continued to pay a direct subsidy to milk producers as part of the Target Returns level paid for Canadian requirements and for the special Export Program.

The rate of subsidy continued at $1.675 per kilogram of butterfat or $6.03 per hectolitre of milk with a butterfat content of 3.6 kilograms. The rate has remained constant for the last eight years and by July 1983, it represented 14% of the Target Returns level compared to 24% in 1975. Consumers benefit from this subsidy because it results in prices for dairy products that are lower than they would be in its absence.

If the subsidy was no longer available from the government, and producers were to receive the same Target Price, an equivalent amount would have to come from the marketplace through an increase in dairy product prices. The subsidy is part of the revenues efficient farmers need to cover their costs and stay in business.

The subsidy is paid monthly and during the year it was paid on industrial milk and cream deliveries within 95% of the market sharing quotas held by individual producers. Following the final determination of Canadian requirements at year-end, adjustments to the final payments were made to pay subsidy on 99.3% of milk and cream production within each province's market sharing quota. This reflected increased domestic requirements which rose from 42.8 million hectolitres at the start of the year to 44.2 million hectolitres which was achieved by July 31, 1983.

Total payments for the 1982/83 dairy year amounted to $270.9 million*. Payments to individual producers are limited to shipments of 14,400

* Does not include subsidy payable to British Columbia producers which was transferred to the export account ($8.5 million) as that province has decided to withdraw from the national system. This is explained in note 10 in the Financial Statements.

5 Subsidy paid to dairy farmers on industrial milk and cream(1)

(thousands of dollars)

Subventions versées aux producteurs de lait de transformation et de crème(1)

(milliers de dollars)

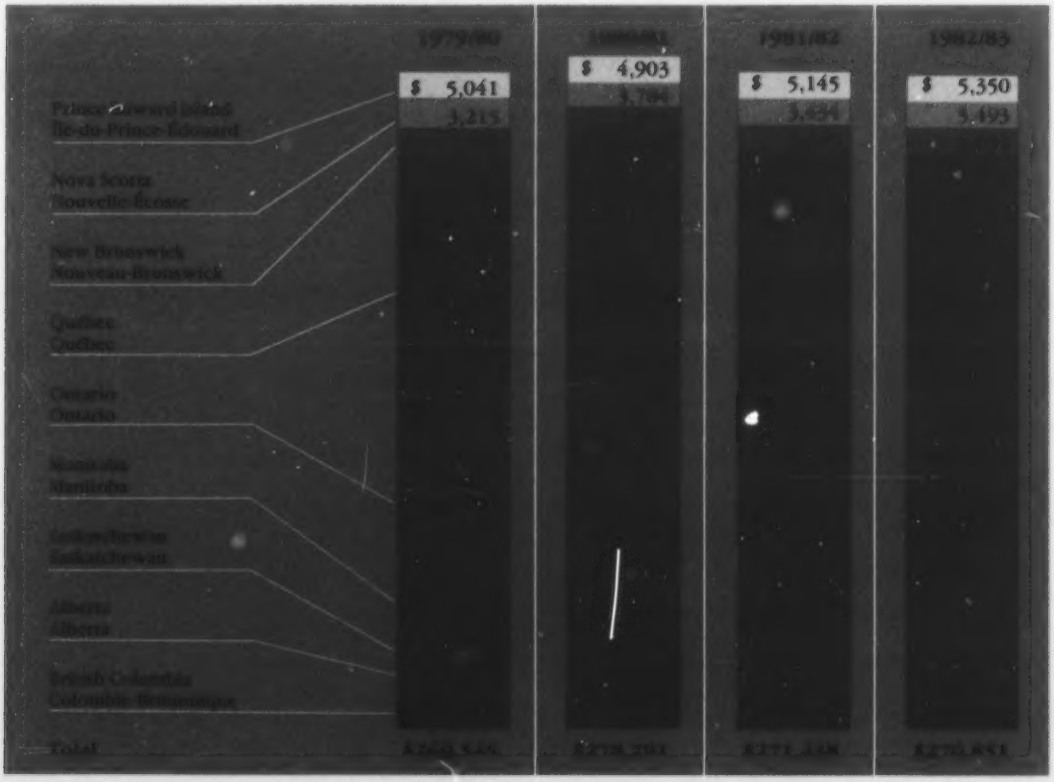

(1) Includes subsidy paid on roughly 1 million hectolitres of milk for the special Export Program of $2.9 million in 1979/80, 2.2 million hectolitres for $3.68 million in 1980/81, 1981/82 and again in 1982/83 in those provinces participating in the program.

(2) The amount shown was subsidy paid to cream shippers. $8.5 million in subsidy pertaining to British Columbia milk shippers is not shown because the amount was applied against levy receivable from that province. See note 10 to the Financial Statements.

(1) Comprend une subvention versée pour environ un million d'hectolitres de lait dans le cadre du programme spécial d'exportations de 2,9 millions de dollars en 1979/1980 et pour 2,2 millions d'hectolitres pour le programme de 3,68 millions de dollars en 1980/1981, de 1981/1982 et 1982/1983 dans les provinces participantes.

(2) Le montant indiqué correspond à la subvention versée aux producteurs de crème. La subvention de 8,5 millions de dollars applicable aux producteurs de lait de Colombie-Britannique n'est pas indiquée puisqu'elle a servi à payer les retenues que la province devait percevoir. Voir l'explication à la note 10 afférente aux états financiers.

Les versements pour l'année laitière 1982-1983 ont totalisé 270,9 millions de dollars[1]. Les versements aux producteurs sont limités aux expéditions de 14 400 kilogrammes de matière grasse du beurre. Cependant, deux personnes possédant une exploitation laitière en copropriété et y travaillant à plein temps peuvent demander à la Commission de porter cette limite à 28 800 kilos. Enfin, on peut porter la limite à 43 200 kilos si l'association comprend une troisième personne. Pendant l'année laitière 1982-1983, la Commission a approuvé 147 de ces demandes.

En 1982-1983 la subvention moyenne versée aux 37 080 producteurs laitiers a été de 6 986 $ et de 1 089 $ pour celle qui a été versée aux 11 725 producteurs de crème.

Rapports de production laitière

Au Canada, tous les producteurs qui vendent leur lait et leur crème sont enregistrés auprès de leur office de commercialisation provincial ainsi qu'auprès de la Commission canadienne du lait.

Les offices provinciaux de commercialisation du lait et les organismes provinciaux responsables de l'administration des quotas de mise en marché dans chaque province imputent aux quotas des producteurs concernés les expéditions de lait et de crème aux usines de transformation. Ces inscriptions servent à gérer les quotas et à déterminer le montant des retenues à prélever. Les offices provinciaux versent ces prélèvements à la Commission qui les utilise pour le paiement des frais d'exportation des produits laitiers.

En outre, les offices ou organismes provinciaux de commercialisation, ou les usines de transformation s'il n'y a pas d'organisme central de commercialisation dans la province, transmettent à la Commission les données mensuelles sur les expéditions de lait et de crème de chaque producteur. Ces expéditions et les données sur le quota de mise en marché servent au calcul de la subvention mensuelle versée directement aux producteurs par la Commission.

Afin de s'assurer de la justesse de la production de lait qui lui est rapportée aux fins du paiement de la subvention et du prélèvement de la retenue, la Commission vérifie les livres des usines de transformation et les dossiers des organismes provinciaux de commercialisation.

Producteurs qui livrent du lait et de la crème

En 1982-1983, 49 936 producteurs laitiers ont livré de la crème ou du lait de transformation, par rapport à 52 567 producteurs au cours de l'année précédente, soit une diminution de 2 642. De ce total, 3 954 producteurs ont cessé toute production pendant l'année et 1 312 nouveaux producteurs se sont inscrits auprès de la Commission pendant la même période. On se rapportera au tableau de la page 26 pour plus de détails par province.

[1] Ne comprend pas les subventions aux producteurs de la Colombie-Britannique, car elles ont été portées au compte d'exportations (8,5 millions de dollars), cette province ayant décidé de se retirer du plan national. Cette opération est expliquée dans la Note 10 afférente aux états financiers.

Programme de soutien des prix des produits laitiers

La Commission administre un programme d'offre d'achat du beurre et du lait écrémé en poudre à des prix de soutien approuvés par le gouvernement fédéral. Ces prix plancher influent à leur tour sur les prix de gros de tous les produits laitiers du Canada. Le gouvernement assure le financement; la manutention et l'entreposage des produits laitiers achetés par la Commission jusqu'à concurrence des niveaux correspondant aux besoins intérieurs en produits laitiers. Les frais de financement des produits laitiers produits avec le lait excédant les besoins canadiens sont payés par les producteurs. Le programme fixe un prix de vente permettant aux producteurs d'obtenir le niveau de revenu visé. Chacun des offices et organismes provinciaux de commercialisation du lait établit un niveau de prix différent pour les divers usages du lait de transformation en se basant sur les prix de soutien fédéraux.

Le programme assure aux consommateurs un approvisionnement de produits laitiers frais, du fait que la Commission détient des stocks de beurre partout dans le pays pour utilisation immédiate lorsque nécessaire, en particulier pendant les mois d'hiver quand la production laitière est habituellement plus faible.

En 1982-1983, l'importance de ce programme était telle que la Commission a acheté 23,1 p. cent du beurre et 77,3 p. cent du lait écrémé en poudre produits au Canada. Cette année encore, le niveau des achats de beurre a été plus élevé qu'à l'habitude à cause de la baisse de la demande intérieure et de la hausse de la production laitière au cours de la première moitié de l'année. Il importe de souligner cependant que l'accumulation de stocks de beurre par la Commission a grandement ralentie, s'établissant à 8,7 p. cent en 1982-1983 par rapport à "*105 p. cent*" en 1981-1982.

Afin de soutenir ses différentes stratégies de mise en marché, la Commission utilise une combinaison de procédures d'achat et de vente. Par exemple, dans le cas du plan "A", le beurre de notation 40-93 est acheté au prix de soutien, tandis qu'on paie 0,02 $ de moins le kilo pour le beurre de notation 39-92. Habituellement, les achats de beurre sont interrompus entre le 1er novembre et le 31 mars parce que tout le lait produit, en plus faible quantité, sert à répondre à la demande des consommateurs en produits frais. Cette politique force les tranformateurs à répondre directement à la demande plutôt que de se fier à la CCL pour la commercialisation des produits.

Dans le cas du plan "B", la Commission achète le beurre des fabricants et le leur revend à l'intérieur d'une période donnée. Cela incite les transformateurs à mieux connaître les préférences du consommateur et à mettre au point un produit recherché pour sa qualité et son empaquetage. Dans le cadre de ce programme, la Commission s'efforce de limiter ses achats à la période courant du 1er mai au 15 septembre et les transformateurs doivent racheter les

kilograms of butterfat. However, upon application to the Commission, this upper limit may be increased to 28,800 kilograms in cases where two persons co-own a dairying operation and work full-time on the farm. A third multiple of the upper limit may also be allowed in cases where three persons are involved. The Commission approved 147 such applications for the 1982/83 dairy year.

The average subsidy payment to the 37,080 milk producers in 1982/83 was $6,986 and that for the 11,725 cream producers was $1,089.

Reporting of milk and cream production

All farmers who sell milk and cream in Canada for manufacturing purposes are registered with provincial milk marketing agencies and with the Canadian Dairy Commission.

Shipments of milk and cream delivered to processing plants are recorded by provincial milk marketing boards and agencies responsible for the administration of the Market Sharing Quota program in each province against a producer's Market Sharing Quota. On that basis, the producer's quota is managed and levy amounts collected. Levies collected by provincial agencies are forwarded to the Commission each month to be applied against the costs of dairy products sold for export.

Monthly shipments of milk and cream from individual producers are also reported to the Commission by either the provincial marketing boards or agencies or by processing plants in provinces without a central marketing authority for these products. These shipments and the market sharing quota data for each shipper form the basis for calculation of monthly subsidy payments which the Commission mails directly to producers.

In order to ensure the milk production reported to the Commission for subsidy payment and levy collection purposes is accurate, the Commission audits processing plants and provincial marketing agencies' records.

Farmers who shipped milk and cream

A total of 49,936 dairy farmers made shipments of industrial milk or cream in 1982/83 compared with 52,567 in the previous year, a reduction of 2,642. Of the total, 3,954 ceased production during the year and 1,312 new producers were registered with the Commission in the same period. See the table on page 26 for the details by province.

6 Production of industrial milk and cream
(thousand kilograms of butterfat)

Production de lait de transformation et de crème
(milliers de kilogrammes de matière grasse du beurre)

	1979/80			1980/81			1981/82		
	Fl./Ind.[1] Cons./Tr.[1]	Ind.[1] Tr.[1]	Total Total	Fl./Ind.[1] Cons./Tr.[1]	Ind.[1] Tr.[1]	Total Total	Fl./Ind.[1] Cons./Tr.[1]	Ind.[1] Tr.[1]	Total Total
Prince Edward Island Île-du-Prince-Édouard		2,287	2,834		2,346	2,940		2,617	3,394
Nova Scotia Nouvelle-Écosse		267	2,298		241	2,292		245	2,385
New Brunswick Nouveau-Brunswick		368	1,573		309	1,720		296	2,129
Quebec Québec		63,136	79,551		51,119	80,746		46,715	84,355
Ontario Ontario		11,692	52,309		10,826	53,420		9,755	54,604
Manitoba Manitoba		1,276	6,159		1,220	6,601		1,140	6,581
Saskatchewan Saskatchewan		2,300	3,541		2,074	4,054		1,669	4,283
Alberta Alberta		4,571	9,616		3,705	10,129		3,303	11,094
British Columbia Colombie-Britannique		95	5,631		137	5,698		129	6,117
Canada	77,520	85,992	163,512	95,603	71,997	167,600	109,076	65,866	174,942

[1] "Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets. "Industrial" are dairy farmers shipping industrial milk and/or cream.

[1] "Consommation/transformation": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation. "Transformation": producteurs qui livrent du lait de transformation ou de la crème.

produits entre le 1er octobre et le 31 mars. Le beurre en bloc du plan "B" (boîte de 25 kilos en vrac) est acheté à 0,11 $ de moins le kilo que le beurre de notation 40-93 du plan "A". Celui du plan "B" en pain d'une livre est payé 0,04 $ de moins que celui en bloc du plan "B".

Achat et vente de beurre et lait écrémé en poudre

La Commission a démarré l'année financière le 1er août 1982 avec 28,8 millions de kilos de beurre et 51,4 millions de kilos de lait écrémé en poudre en stock. Au cours de l'année, elle a acheté 21,3 millions de kilos de beurre et 105,6 millions de kilos de lait écrémé en poudre. Les ventes aux fabricants ont atteint 19,8 millions de kilos de beurre et les exportations s'élevaient à 141,6 millions de kilos de lait écrémé en poudre. À la fin de l'année financière, le 31 juillet 1983, il y avait donc 30,3 millions de kilos de beurre et 15,4 millions de kilos de lait écrémé en poudre en stock.

On trouvera au tableau 8 la liste des prix de soutien du beurre de notation 40-93 et du lait écrémé en poudre, Canada première catégorie, répondant aux normes de la Commission et livrés en wagonnée aux points d'achat désignés.

Les points d'achat désignés pour le beurre et le lait écrémé en poudre sont Charlottetown, Halifax, Saint John, Montréal, Toronto, Winnipeg, Yorkton, Edmonton et Vancouver.

1982/83

Pl./Ind.[4] Conc./Tr.[1]	Ind.[3] Tr.[1]	Total Total
	2,538	3,285
	249	2,212
	269	2,182
	42,964	85,625
	9,205	34,729
	1,215	6,692
	1,318	4,367
	2,894	11,141
	123	6,247
113,675	60,775	174,450

Fromage cheddar

Depuis quelques années, la Commission estime inutile d'acheter du fromage afin de soutenir le revenu visé pour le lait. Un prix de soutien nominal de 1,32 $ le kilo fut institué pour le fromage cheddar, ce qui est de beaucoup inférieur au prix du marché, et par conséquent la Commission n'en a ni acheté, ni vendu en 1982-1983.

On trouvera au tableau 9 le détail des quantités de produits laitiers mises en marché par la Commission en 1982-1983.

Contrôle des importations

Le Canada contrôle les importations de produits laitiers afin de protéger son système national de gestion des approvisionnements de lait et les revenus des producteurs. En effet, la politique laitière canadienne est fondée, pour une bonne part, sur une gestion des approvisionnements qui vise à ajuster la production laitière aux besoins du marché en produits laitiers, d'après la teneur en matière grasse. Les accords du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) permettent un tel contrôle des importations.

Le contrôle des importations est bien justifié au Canada puisque les produits laitiers importés sont en général fortement subventionnés par les gouvernements des pays exportateurs, ce qui expose les producteurs de produits laitiers canadiens à une concurrence injuste. Au Canada, ce sont les producteurs qui doivent supporter les pertes à l'exportation.

Le Canada contrôle les importations grâce à un contingentement assorti de mesures tarifaires. Les contrôles quantitatifs des importations exercés en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, portent sur les fromages autres que les fromages d'imitation, la caséine et les caséinates, les aliments pour les animaux contenant plus de 50 p. cent de matière sèche dégraissée du lait, le lait entier en poudre, le lait écrémé en poudre et le babeurre en poudre, ainsi que le lait concentré et le lait concentré sucré. L'émission des permis d'importation de ces produits est liée aux situations suivantes:

Fromage – Le quota d'importation global pour l'année s'élève à 204 000 tonnes dont 60 p. cent sont réservés aux pays de la CEE.

Lait concentré sucré – Le quota annuel d'importation est de 258 000 livres, en provenance d'Australie.

Babeurre en poudre – Le quota d'importation annuel est de 907 000 kilogrammes, en provenance de la Nouvelle-Zélande.

Caséine et caséinates – Les permis d'importation de caséine sont délivrés sur demande, la production de ce produit étant pratiquement nulle au Canada.

Aliments pour les animaux – Les contrôles d'importation ne touchent que les produits qui contiennent plus de 50 p. cent de matière dégraissée du lait et pour lesquels des permis ne sont généralement pas accordés. Les produits dont la teneur est inférieure peuvent être importés librement.

Dairy product price support program

The Commission administers an "Offer-to-purchase" program for butter and skim milk powder at federal government approved support prices. The establishment of these floor prices in turn influences wholesale prices for all dairy products in Canada. The federal government pays the financing, handling and storage for these dairy products purchased by the Commission only up to levels associated with milk production to meet domestic requirements for manufactured milk products. The carrying charges for products produced from milk in excess of Canadian requirements are paid by farmers. The program provides a target market price through which producers may achieve the Target Returns level. Individual provincial milk marketing boards and agencies set different price levels for various uses of industrial milk using the federal support prices as a guide.

The program also assists in the provision of plentiful supplies of fresh dairy products for consumers. This is achieved by the Commission holding sufficient stocks of butter for resale to the market when needed, in particular during the winter when milk production is traditionally low.

In 1982/83, the magnitude of this program was such that the Commission purchased 23.1% of the butter and 77.3% of the skim milk powder produced in Canada. The level of butter purchases was again this year higher than normal due to the low market demand and high milk production during the first half of the year. It should be noted however that the Commission's butter stock accumulated at a much slower rate, 8.7% in 1982/83 as opposed to 105% in 1981/82.

The Commission uses a combination of purchasing and selling programs to support various butter marketing strategies. For example, under Plan "A", 40-93 score butter is purchased at the support price and 39-92 score at $0.02 less per kilogram. In a normal production year purchasing is discontinued between November 1 and March 31, because the traditionally lower volume of milk produced in this period is all needed to ensure sufficient milk for the regular consumer demand. This policy forces processors to fill the market demand directly and not rely on the CDC to market products for them.

Under the Plan "B" program, the Commission purchases a manufacturer's butter and resells it back to him within a stated period of time. This

7 Dairy farmers who shipped industrial milk and cream[1]

Producteurs qui ont livré du lait de transformation et de la crème[1]

[1] "Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets. "Industrial" are dairy farmers shipping only industrial milk. "Cream" are dairy farmers shipping farm separated cream.

[1] "Consommation/transformation": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation. "Transformation": producteurs qui ne livrent que du lait de transformation. "Crème": producteurs qui livrent de la crème séparée à la ferme.

Beurre – Seule la Commission canadienne du lait peut obtenir des permis d'importation de ce produit si la production canadienne de lait n'a pas suffi à la demande.

Lait sec écrémé, lait sec entier et lactosérum sec – L'importation de ces produits est soumise à des contrôles et on ne délivre pas de permis d'importation à moins que le produit demandé ne puisse être fabriqué à partir de la production canadienne.

Il existe toute une gamme de tarifs douaniers applicables à l'importation de produits laitiers et de produits contenant des produits laitiers. Le tarif pour l'importation des fromages, couvert par les accords du GATT, est particulièrement important; il varie de 2,2 à 7,7 cents le kilo. Il est à remarquer que ce tarif est nettement inférieur aux tarifs imposés par plusieurs autres pays producteurs de lait qui, en outre, imposent des quotas d'importation rigoureux.

Ces quantités limitées d'importations de produits laitiers jouent un rôle. En ce qui concerne les fromages importés, les fromages fins importés ont contribué à développer le goût des consommateurs canadiens pour une plus grande variété de fromages dont plusieurs sont maintenant fabriqués ici. Les limites qu'imposent le quota aux importations, resté inchangé depuis 1978, ont permis à l'industrie canadienne de capter la hausse de la demande intérieure.

Le quota canadien d'importation de 22,7 millions de kilos mis en place en 1975, a été ramené à 20,4 millions de kilos en 1978, 60 p. cent étant réservé aux pays de la Communauté économique européenne. En 1975, les importations de fromages ont représenté 14 p. cent du total de la consommation canadienne. Ce quota d'importation est couvert par les accords du GATT. En 1982, les importations de fromages comptaient pour 9,3 p. cent de la consommation totale de fromages au Canada. Cette amélioration dans le rapport entre la consommation intérieure et les importations contribue à rapprocher le Canada des restrictions à l'importation imposées par les principaux pays producteurs de lait. En 1982, ce ratio était d'environ 3 p. cent pour les pays de la Communauté économique européenne (CEE) et de 5,7 p. cent pour les États-Unis.

Au cours de l'année, la Fédération canadienne des producteurs de lait a fait part à la Commission de ses observations sur deux problèmes touchant le commerce des produits laitiers: l'importance du quota global d'importation de fromages et le manque de règlements fédéraux pour protéger le marché intérieur contre les importations d'imitations de produits laitiers.

La Fédération a de nouveau fait valoir que le quota d'importation de fromages du Canada est actuellement trop élevé et que la production canadienne peut répondre à la plus grande partie de la demande de fromages importés.

encourages processors to develop customer preference and premiums for quality and packaging. The Commission tries to restrict its purchases for this program to the period between May 1 and September 15, and processors must buy products back between October 1 and March 31. The Plan "B" solids (bulk 25 kilogram boxes) are purchased at eleven cents a kilogram less than 40-93 score Plan "A" Plan "B" in one pound prints are purchased at four cents less per kilogram than Plan "B" solids.

Purchases and sales of butter and skim milk powder

The Commission began the fiscal year August 1, 1982 with 28.8 million kilograms of butter and 51.4 million kilograms of skim milk powder in inventory. During the year, the Commission purchased 21.3 million kilograms of butter and 105.6 million kilograms of skim milk powder. Sales to manufacturers were 19.8 million kilograms of butter and exports were 141.6 million kilograms of skim milk powder, leaving a closing inventory of 30.3 million kilograms of butter and 15.4 million kilograms of skim milk powder as at July 31, 1983.

The support prices for butter (40-93 score) and skim milk powder in carlots, delivered to basing points, Canada First Grade quality, and meeting Canadian Dairy Commission specifications are listed in Table 8.

Designated basing points for purchases of butter and skim milk powder are Charlottetown, Halifax, Saint John, Montreal, Québec, Toronto, Winnipeg, Yorkton, Edmonton and Vancouver.

Cheddar cheese

The Commission has for some years considered it unnecessary to purchase cheese in order to support the Target Returns for milk. As a result, there is a nominal support price of $1.32 per kilogram for cheddar cheese which is far below the market price and again none was purchased or sold by the Commission in 1982/83.

A breakdown of the volume of dairy products marketed by the Commission in 1982/83 is provided in Table 9.

Import controls

Canada controls imports of dairy products in order to protect its national milk supply management system and producer returns. The use of formal supply management to balance milk production in line with market requirements for dairy products on a butterfat basis is a fundamental part of Canadian dairy policy. Under GATT rules (the General Agreement on Tariffs and Trade), the control of imports for such a purpose is valid.

Import controls are regarded as particularly appropriate in Canada as imports of dairy products are generally highly subsidized by the governments of the exporting nations, resulting in unfair competition for Canadian dairy farmers who must pay for their export losses themselves.

Canadian import controls are exerted through a combination of quota and tariff measures. Quantitative import controls, exerted through provisions of the Export and Import Permits Act cover cheese other than imitation cheese; casein and caseinates; animal feed containing more than 50% non-fat milk solids; whole milk powder, skim milk powder and buttermilk powder, and evaporated and condensed milk. Import permits for these products are only issued in the following circumstances:

Cheese – An annual global import quota of 20.4 thousand tonnes with 60% reserved for the EEC.

Sweetened condensed milk – An annual import quota for 25.8 thousand pounds; product of Australia.

Buttermilk powder – An annual import quota of 907 thousand kilograms, product of New Zealand.

Casein and caseinates – Import permits are issued on request for Casein as there is virtually no production in Canada.

Animal feeds – Import controls presently apply only when the non-fat milk solid content exceeds 50 percent, and import permits above this level are not generally issued. Feeds with a milk solids content of less than 50 percent may be freely imported.

Butter – Permits will only be issued to the Canadian Dairy Commission when this product is required to be imported if there has been insufficient production of milk.

Dry skim milk, dry whole milk and dry whey – Are subject to import control, and may not be imported unless the product required is unavailable from Canadian production.

With respect to tariffs, there is a wide range of tariffs being levied on imports of dairy products and products containing dairy products. Of particular significance is the tariff on cheese imports which is bound in the GATT and which ranges from 2.2 to 7.7 cents per kilogram. This is significantly below the tariffs applied by many other developed dairy nations, a number of which have strict import quota regimes in addition.

There is a role for limited imports of dairy products. In the case of the cheese imports, variety cheese imports have assisted in the development of Canadian consumer demand for new cheese varieties. Many of these are now produced domestically. With the cheese import quota remaining at the same level as was established in 1978, the import regime has enabled the increased domestic demand to be supplied entirely from Canadian production.

The Canadian import quota was first implemented in 1975 at 22.7 million kilograms. It was subsequently reduced in 1978 to 20.4 million kilograms, with 60% reserved for the European Economic Community. In 1975 cheese imports represented 14% of total domestic cheese consumption. The import quota is not bound in the GATT. By 1982 cheese imports represented 9.3% of total domestic cheese consumption. The improvement in the ratio of cheese imports as a percentage of domestic

8 Federal support prices for butter, skim milk powder and cheese
(dollars per kilogram)

Prix de soutien fédéraux pour le beurre, le lait écrémé en poudre et le fromage
(dollars le kilogramme)

Butter
Beurre

Skim milk powder
Lait écrémé en poudre

Cheddar cheese
Fromage cheddar

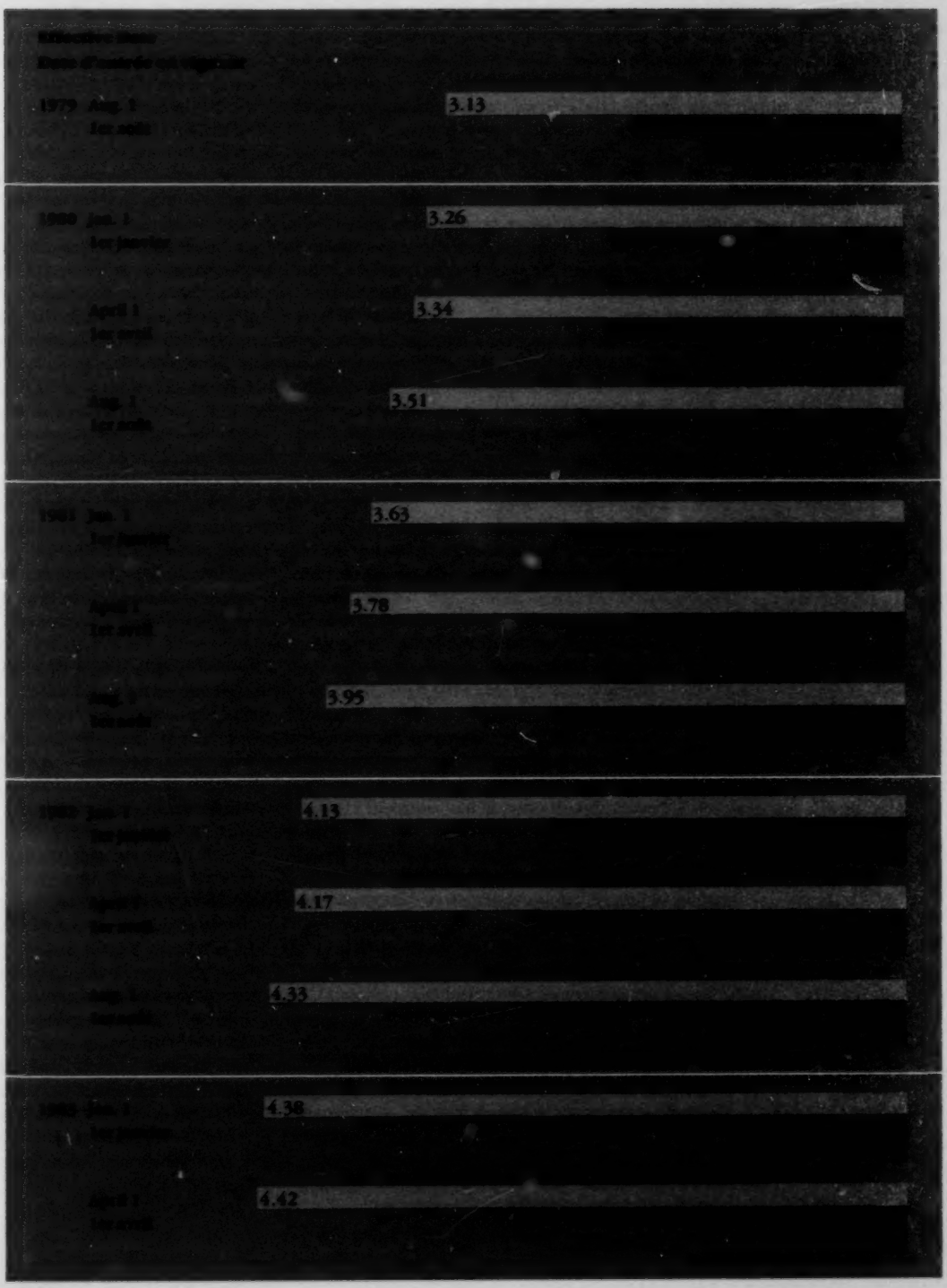

consumption continues to bring Canada's ratio closer to that of other major dairy nations – for example in 1982 roughly 3.0% in the European Economic Community (E.E.C.) and 5.7% in the United States.

During the year the Commission received representations from Dairy Farmers of Canada on two issues relating to dairy trade; the size of the global cheese import quota and the lack of federal regulations which would protect the domestic market against imports of imitation dairy products.

Dairy Farmers of Canada have reiterated their long standing view that Canada's cheese import quota is presently set at too high a level and that most demand for cheese presently being imported can be met from domestic production.

On the question of imports of imitation dairy products, it is the position of Dairy Farmers of Canada that existing provincial legislation prohibiting the marketing of these products should be bolstered by a federal prohibition against, or control of, their importation. This issue was examined by the Consultative Committee to the Canadian Dairy Commission.

The Commission has held a number of discussions with officials of concerned government departments on these matters, and as a complementary measure, a review of the overall coverage of import controls under the Export and Import Permits Act has been undertaken.

Milk supply management

One of the principal goals of the national dairy policy is to balance the production of industrial milk and cream, on a national basis, with domestic and export market demand. Milk supply management has been a central feature of provincial and federal policies for many years, with the current system of allocating market share to provinces through a market sharing quota system being formalized between 1971 and 1974. Effective milk supply management on a national basis has played a major role in the development of the current size and strength of the Canadian dairy industry.

Milk production in Canada has, with very few exceptions, been very closely tailored to the domestic demand for dairy products plus the small planned export program. This contrasts with the wide swings in milk production which occur in other major milk producing countries such as the U.S.A. and member states of the European Economic Community.

The management of milk supplies is effected through the operations of the Canadian Milk Supply Management Committee. The Committee's authority for its policy considerations is the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan which also provides the framework within which the supply management system operates. In the effective management of milk supplies, due consideration is given to the seasonality of milk production and the integration of industrial and fluid milk producers.

Revision of the national milk marketing agreement

In 1978 a subcommittee of the CMSMC began revising the current Interim Comprehensive Milk Marketing Plan first signed in 1971 and under which provinces have been operating. A new National Milk Marketing Plan and Memorandum of Agreement have been developed and it is hoped all provinces will sign the new agreements during 1983/84.

Withdrawal from the National Plan by British Columbia

British Columbia announced its withdrawal from national milk marketing arrangements at the beginning of the 1982/83 dairy year as a result of a failure of the CMSMC to reach an agreement on the request of British Columbia for more quota. British Columbia maintained that their share of the national MSQ has not grown sufficiently over time to allow the province to produce sufficient milk to service their fluid and semi-fluid requirements. British Columbia indicated that for 1982/83 the quota level that would be respected in terms of collection of the over quota levy would be 5.8 million kilograms of butterfat compared to the 5.2 million kilograms available under the national plan. The province remitted the over quota levy on production above 5.8 million kilograms, together with an amount of $551,000 to cover British Columbia's share of the deficit in marketing operations in 1981/82. The province did not remit to the CDC the in-quota levy for 1982/83 and therefore the federal subsidy payable on qualifying milk was credited to the export account to serve in offsetting the outstanding levy obligation. There was still a net shortfall of $3.9 million as a result of these actions which was absorbed by the levy account to be financed by the in-quota levy from all other provinces in 1983/84.

Canadian Milk Supply Management Committee

The production of industrial milk and cream in Canada is managed in relation to the market demand for dairy products by the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC). The Committee consists of representatives of provincial producer marketing boards, provincial government agencies and the Canadian Dairy Commission, a member of which chairs the meetings. The Committee administers the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan which provides the framework for the operation of the national supply management system. All provinces except Newfoundland (where there is very little milk production) and the federal government are signatories of this Plan.

In order to balance industrial milk and cream production with the demand for dairy products, the CMSMC uses a system of Market Sharing Quota (MSQ) to share the national market requirements for industrial milk and cream among provinces and which provides an equitable basis for collecting levies from farmers to pay for export marketing costs.

La Fédération estime en outre que le gouvernement fédéral devrait interdire ou contrôler l'importation d'imitations de produits laitiers afin de donner plus de poids aux lois provinciales qui interdisent la commercialisation de ces produits. Le Comité consultatif de la Commission canadienne du lait s'est intéressé à cette question.

La Commission et les fonctionnaires des ministères concernés se sont rencontrés à plusieurs reprises à ce sujet. On a en outre entrepris l'examen de l'ensemble des contrôles d'importations imposés en vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*.

Gestion des approvisionnements de lait

La politique laitière nationale a notamment pour but d'ajuster à l'échelle du pays la production de crème et de lait de transformation à la demande intérieure et aux marchés d'exportation. Depuis plusieurs années, la gestion des approvisionnements de lait est un élément central des politiques fédérales et provinciales; elle a été introduite entre 1971 et 1974 par la mise en place du système actuel d'attribution aux provinces de quotas de mise en marché. La gestion efficace des approvisionnements de lait à l'échelle du pays a permis à l'industrie laitière canadienne d'atteindre l'importance et la vigueur qu'elle a aujourd'hui.

La production laitière canadienne correspond, à quelques exceptions près, à la demande intérieure en produits laitiers et à un modeste programme d'exportations. La situation diffère grandement de ce qui prévaut dans d'autres importants pays producteurs de lait où la production laitière fluctue grandement selon les années. C'est le cas par exemple aux États-Unis et dans les pays membres de la Communauté économique européenne.

La gestion des approvisionnements de lait relève du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Le Plan provisoire de mise en marché est l'outil de travail du Comité et il définit le cadre d'application du système de gestion des approvisionnements de lait en fonction du caractère saisonnier de la production laitière et de l'intégration de la production de lait de consommation et de transformation.

Révision de l'entente nationale de mise en marché du lait

En 1978, un sous-comité du CCGAL a entrepris l'examen de l'actuel plan provisoire de mise en marché du lait, signé en 1971 par les provinces et qui prévaut depuis. Les travaux ont abouti à la mise au point d'un nouveau plan national de commercialisation du lait et un protocole d'entente qui devraient être signés par les provinces en 1983-1984.

Retrait de la Colombie-Britannique du plan national

La Colombie-Britannique a annoncé son retrait du plan national de mise en marché du lait au début de l'année laitière 1982-1983 à la suite de l'échec des négociations entre la province et le CCGAL concernant une demande de quota supplémentaire. La province soutenait que sa part du QMM n'avait pas assez augmenté pour lui permettre de répondre à ses besoins en lait de consommation et de transformation. La Colombie-Britannique a indiqué qu'en ce qui a trait à la perception des retenues hors quota en 1982-1983, elle s'en tiendrait à un quota de 5,8 millions de kilogrammes de matière grasse du beurre comparativement aux 5,2 millions de kilos prévus dans le plan national. La province a versé les retenues hors quota sur la production qui a dépassé les 5,8 millions de kilogrammes, ainsi qu'une somme de 551 000 $ en règlement de sa part du déficit des activités de mise en marché en 1981-1982. Par ailleurs, la province n'a pas versé à la CCL les retenues intra quota pour 1982-1983. La subvention fédérale prévue pour la production laitière admissible a été créditée au compte des exportations en compensation des sommes retenues par la province. Il en est résulté un déficit net de 3,9 millions de dollars qu'il a fallu combler à même le compte des retenues et qui sera financé par les retenues intra quota versées par les autres provinces en 1983-1984.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) est responsable de la gestion de la production de lait de transformation et de crème, en fonction de la demande canadienne. Le comité est formé des représentants des offices provinciaux de mise en marché, des agences gouvernementales provinciales et de la Commission canadienne du lait, dont un membre le préside. Le comité administre le Plan national provisoire de commercialisation du lait endossé par toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve où la production laitière est très faible, et par le gouvernement fédéral. Ce plan constitue un cadre pour le système national de gestion des approvisionnements.

Pour équilibrer la production de lait de transformation et de crème et la demande des produits laitiers, le CCGAL utilise un système de quotas de mise en marché afin de partager les besoins du marché entre les provinces. Ce système sert également de base au prélèvement des retenues servant à combler les frais d'exportation.

Le comité s'est réuni six fois au cours de l'année laitière 1982-1983.

1982	29 et 30 septembre	Régina
	18 et 19 novembre	Toronto
1983	26 janvier	Ottawa
	23 mars	Ottawa
	18 et 19 mai	Ottawa
	29 juin	Ottawa

Quota national de mise en marché

Le quota national de mise en marché est un objectif de production de lait de transformation et de crème établi à l'intention de toutes les provinces en

9 Marketing activities under the dairy products price support program by the CDC
(million of kilograms)

Activités de commercialisation de la CCL en vertu du programme de soutien des prix des produits laitiers
(millions de kilogrammes)

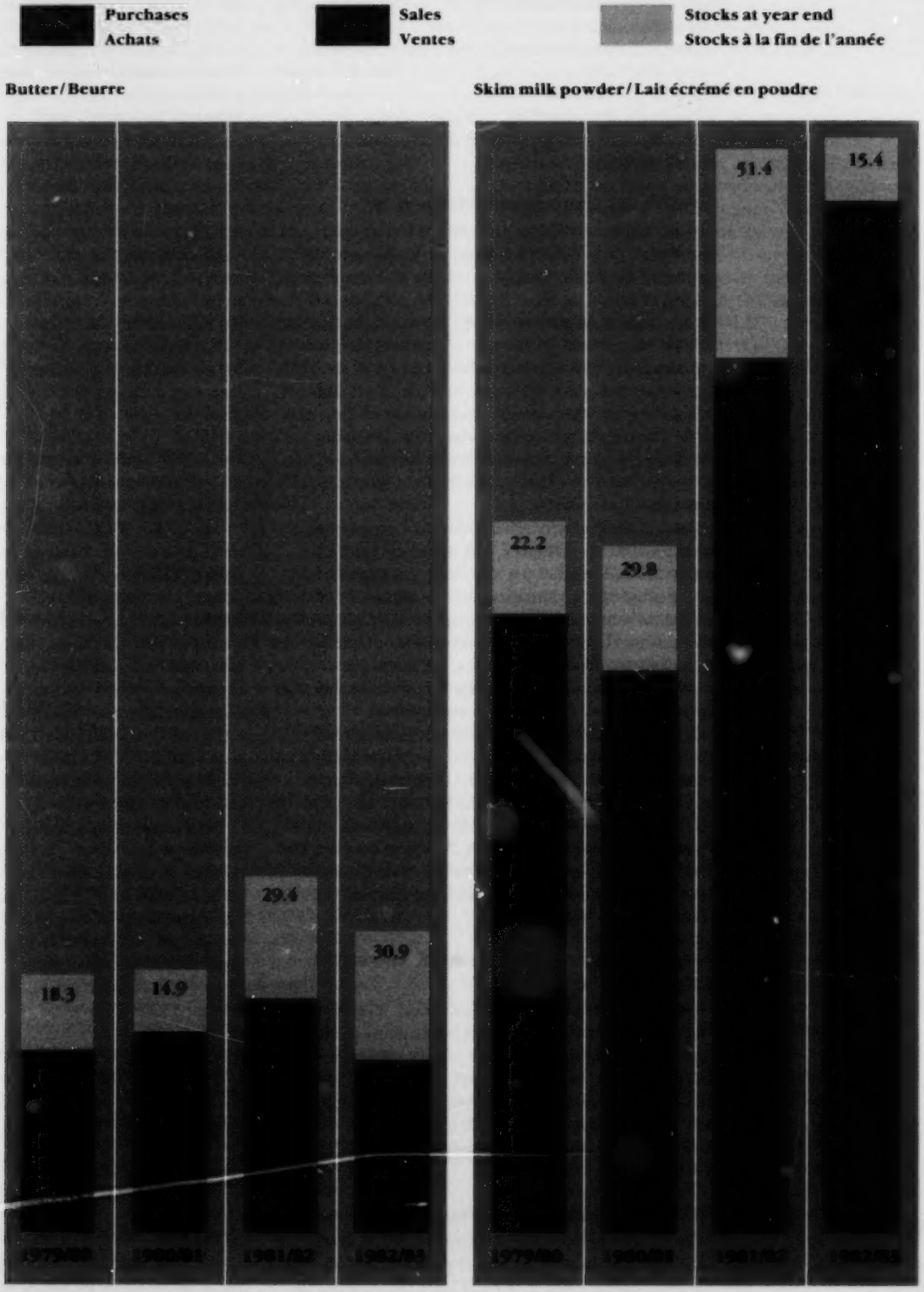

vertu du Plan afin de favoriser une production laitière suffisante pour répondre aux besoins internes et aux besoins des marchés d'exportation. Ce quota tient compte des besoins intérieurs et du programme spécial d'exportation prévus, ainsi que d'une marge, c'est-à-dire un supplément qui donne une certaine souplesse de production. Cette marge est décrite ailleurs dans le rapport. Ce quota national est réparti entre les provinces, d'après les parts de marché sur lesquelles elles se sont entendues. À leur tour, les provinces ventilent leurs propres quotas entre les producteurs, en fonction des politiques d'attribution de quotas que chacune a mises au point. Ces politiques doivent cependant être approuvées par la Commission canadienne du lait, car elles forment la base des paiements de subventions dont la Commission est responsable.

Le 1er août 1982, le QMM était de 171 351 millions de kilogrammes de matière grasse du beurre (47,6 millions d'hectolitres), une diminution de 2,7 p. cent par rapport aux 176 057 millions de kilos (48,9 millions d'hectolitres) à la fin de 1981-1982. Ce quota a été ramené à 168 183 millions de kilos de matière grasse du beurre (46,7 millions d'hectolitres) le 1er janvier 1983, à la suite de la décision du CCGAL de réduire la part des besoins intérieurs et la marge.

On trouvera au tableau 10 le calcul qui a permis de fixer le quota national de mise en marché et au tableau 11 les parts allouées aux provinces.

10 Components of National Market Sharing Quota (MSQ)

(example: actual figures July 31, 1983)

Détermination du quota national de mise en marché (QMM)

(exemple: données réelles au 31 juillet 1983)

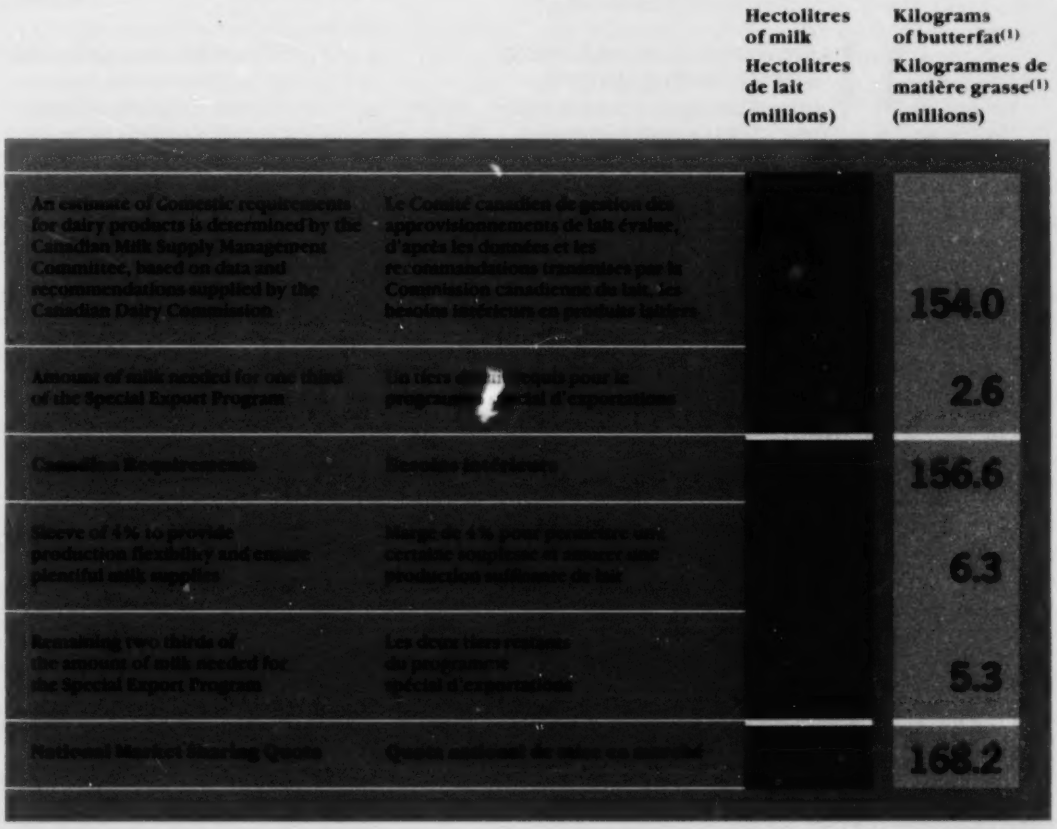

(1) 3.6 kilograms of butterfat per hectolitre of milk.

(1) 3,6 kilogrammes de matière grasse du beurre par hectolitre de lait.

The Committee met six times during the 1982/83 dairy year.

1982	Sept. 29 & 30	Regina
	Nov. 18 & 19	Toronto
1983	Jan. 26	Ottawa
	March 23	Ottawa
	May 18 & 19	Ottawa
	June 29	Ottawa

National Market Sharing Quota

The national MSQ is an amount of industrial milk and cream production allocated to all provinces under the Plan for the purposes of bringing forward sufficient milk production to meet domestic and export market needs. This quota includes the estimate of requirements for the domestic market and Special Export Program as well as a sleeve, an extra amount to provide production flexibility, described later. The national MSQ is allocated among the provinces according to their agreed upon shares. In turn, provinces allocate their provincial allotments among their producers according to quota policies developed independently in each province. These policies are subject to Canadian Dairy Commission approval because they form the basis of the federal government's subsidy payments for which the Commission is responsible.

The MSQ on August 1, 1982 was established at 171.351 million kilograms of butterfat (47.6 million hectolitres), a decrease of 2.7% from the 176.057 million kilograms (48.9 million hectolitres) in the system at the end of 1981/82. This was reduced to 168.183 million kilograms of butterfat (46.7 million hectolitres) on January 1, 1983 as a result of a CMSMC decision to reduce the Domestic Requirements portion and the sleeve.

Calculation of national MSQ appears in Table 10 and provincial shares are shown in Table 11.

11 Provincial shares of National Market Sharing Quota[1]

((a) million kilograms of butterfat)
((b) million hectolitres of milk)

Allocation des quotas de mise en marché[1]

((a) millions de kilogrammes de matière grasse du beurre)
((b) millions d'hectolitres de lait)

	Date of entry into Plan / Date d'adhésion au plan	MSQ Entitlements July 31, 1982 / Allocation du QMM 31 juillet 1982		MSQ Entitlements August 1, 1982 / Allocation du QMM 1er août 1982		MSQ Entitlements January 1, 1983[1] / Allocation du QMM 1er janvier 1983[1]	
		(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971		.926		.902		.894
Nova Scotia / Nouvelle-Écosse	Apr. 1, 1972 / 1er avril 1972		.618		.601		.590
New Brunswick / Nouveau-Brunswick	Apr. 1, 1972 / 1er avril 1972		.646		.628		.617
Quebec / Québec	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971		23.437		22.858		22.431
Ontario	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971		15.309		14.848		14.571
Manitoba	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971		1.906		1.859		1.824[2]
Saskatchewan	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971		1.271		1.237		1.214[2]
Alberta	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971		3.279		3.192		3.132
British Columbia / Colombie-Britannique	Dec. 1, 1971 / 1er déc. 1971		1.513		1.473		1.445
Canada							

Since 1979/80, Market Sharing Quota includes milk needed for Canadian Requirements plus the preplanned special Export Program (2.2 million hectolitres) plus the sleeve.

(1) CMSMC decision of December 6, to reduce Market Share by 1.0% and sleeve by 1.0%

(2) Manitoba and Saskatchewan participated in the optional export fund in January 1983.

Depuis 1979/80, les quotas de mise en marché comprennent les quantités de lait nécessaires pour les besoins intérieurs, plus celles qui sont nécessaires pour le programme spécial d'exportations convenu à l'avance (2,2 millions d'hectolitres), plus la réserve.

(1) Fait suite à une décision du CCGAL du 6 décembre 1982 de réduire le QMM de 1 % et la marge de 1 %.

(2) Le Manitoba et la Saskatchewan ont participé au fond facultatif des exportations en janvier 1983.

Programme spécial d'exportation

En 1982-1983, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait s'est entendu pour continuer à exporter des produits de lait entier équivalant à 4,4 millions d'hectolitres de lait. De ce volume, 2,2 millions d'hectolitres étaient admissibles à la subvention fédérale de 6,03 $ l'hectolitre. Ce programme, qui a augmenté le quota de mise en marché disponible pour les producteurs de toutes les provinces participantes, a permis d'offrir un quota supplémentaire aux provinces qui voulaient produire plus de lait à la demande des producteurs locaux tout en laissant à d'autres provinces leur part de produits pour le marché d'exportation. Pour la première fois, en 1982-1983, toutes les provinces ont participé au plein quota d'exportation de 2,2 millions d'hectolitres. Durant cette année, les exportations en vertu du programme ont atteint l'équivalent de 3,9 millions d'hectolitres de lait.

La marge

La marge est une part du quota de mise en marché attribuée à chaque producteur en plus de sa part des besoins canadiens estimatifs en lait. Elle permet une certaine souplesse aux producteurs pour remplir entièrement leur part des besoins canadiens et garantir qu'à l'échelle nationale, la production de lait réponde aux besoins intérieurs et à ceux des marchés d'exportation. En fixant cet objectif de production, on s'assure que les producteurs puissent combler les manques à produire d'autres producteurs attribuables à la maladie d'un troupeau, à la mauvaise température, à l'état des récoltes, etc .

La taille de la marge est déterminée par le CCGAL.

Au début de l'année laitière 1982-1983, la marge a été réduite de 5,8 p. cent à 5 p. cent. Lors de la réunion de janvier 1983, reconnaissant la diminution continuelle de la demande intérieure en produits laitiers, le CCGAL a révisé à la baisse ses prévisions des besoins canadiens de 155 523 millions de kilogrammes de matière grasse (43.2 millions d'hectolitres) les portant à 153 997 millions de kilogrammes (42,8 millions d'hectolitres), une réduction de près d'un p. cent. Afin de freiner l'augmentation des niveaux de production de lait, la marge fut de nouveau abaissée, cette fois à 4 p. cent. Ces dispositions ont permis d'atteindre un QMM de 168 183 millions de kilogrammes de matière grasse du beurre (46,7 millions d'hectolitres).

Production et besoins en 1982-1983

Les mesures prises par le CCGAL en 1982-1983, amenèrent une réduction marquée de la production laitière. En 1981-1982, la production du lait avait dépassé la demande intérieure et les besoins de l'exportation de plus de 7 p. cent. Alors que la production continuait d'être élevée et la consommation faible au début de l'année laitière 1982-1983, la réduction du quota et l'augmentation des retenues hors quota en janvier 1983 provoquèrent une diminution rapide de la production. À peu près au même moment, on a enregistré une augmentation de la consommation. Le 31 juillet, la production de lait et de crème de transformation pour toute l'année laitière avait quelque peu diminué comparativement au niveau enregistré en 1981-1982.

La production totale enregistrée à la fin de l'année était de 48,5 millions d'hectolitres et les besoins du marché intérieur affichaient une augmentation de 3,3 p. cent pour atteindre 44,2 millions d'hectolitres. Les exportations dans le cadre du programme spécial d'exportation atteignirent 3,9 millions d'hectolitres pour une demande totale de lait de transformation de 48,1 millions d'hectolitres.

Caractère saisonnier de la production laitière

L'époque à laquelle le lait est produit est aussi importante que la quantité produite. La consommation canadienne de produits laitiers est constante tout au long de l'année, mais la production a plutôt tendance à suivre une courbe saisonnière avec une production intensive en juin et une baisse en décembre. Bien que certaines provinces soient parvenues à équilibrer leurs livraisons tout au long de l'année, la plus grande partie du lait destiné à la transformation suit toujours une courbe saisonnière. L'année de quota, ou année laitière, commence après la période de pointe de la production laitière, en été, et court donc du 1er août au 31 juillet, et ce afin de répartir uniformément la production tout au long de l'année en réponse aux besoins du marché et pour permettre une utilisation plus efficace des installations de traitement et d'entreposage. Les producteurs commencent donc les mois d'hiver, qu'on reconnaît généralement comme peu productifs, avec amplement de quota devant eux, ce qui les encourage à produire sans restriction aucune pendant l'hiver. Certaines provinces ont ajouté d'autres mesures, comme les quotas mensuels et trimestriels et la variation des prix, pour accentuer cette tendance. Cela a permis de répartir de façon plus uniforme la production tout au cours de l'année et c'est là une amélioration qui profite à toute l'industrie. Au niveau des producteurs, l'étalement de la production augmente les liquidités et diminue les pressions financières saisonnières. Un approvisionnement mieux étalé permet aux transformateurs de réduire la capacité de transformation qui était traditionnellement sous-utilisée après les périodes de pointe en été. Cela permet aussi de disposer davantage de produits frais pour répondre à la demande croissante des consommateurs pour ces produits. Quant à la Commission, cela lui permet de réduire les coûts d'entreposage, de financement et de transport des produits achetés dans le cadre du programme d'offre d'achat.

De plus, une production laitière mieux répartie dans l'année aide considérablement l'administration du programme de gestion des approvisionnements. Si un ajustement de quotas devient nécessaire au cours de l'année, afin de ramener la production au niveau de la demande, on peut alors effectuer le changement en temps voulu pour minimiser les risques de sous-production ou surproduction pour l'année.

Special export program

The CMSMC agreed in 1982/83 to continue to export the equivalent of up to 4.4 million hectolitres of milk in the form of whole milk products. Of this amount, 2.2 million hectolitres were eligible for the federal subsidy of $6.03 per hectolitre. This program increases the MSQ available to producers in all participating provinces. It also provides additional quota for provinces wishing to supply additional volumes of milk to meet local dairy product demand by letting other provinces provide their share of products for the export program. In 1982/83 for the first time all provinces participated in the full export quota of 2.2 million hectolitres. During 1982/83 total exports under this program amounted to the equivalent of 3.9 million hectolitres of milk.

The sleeve

The sleeve is an amount of MSQ allocated to individual producers over and above the estimated Canadian Requirements for milk. It provides some flexibility for individual producers to produce their share of Canadian requirements and ensures that on a national basis there is sufficient milk produced to meet domestic and export market needs. By targeting to produce this amount, some producers have the opportunity to offset shortfalls in milk production by other producers due to herd sickness, unfavorable weather, crop conditions, etc.

The amount of the sleeve is determined by the CMSMC.

At the beginning of the 1982/83 dairy year, the sleeve was reduced from 5.8% to 5%. In recognition of a continuing reduction in domestic demand for dairy products, the CMSMC at its January 1983 meeting reduced its estimation of Canadian requirements from 155.523 million kilograms of butterfat (43.2 million hectolitres) to 153.999 million kilograms (42.8 million hectolitres) a reduction of 1%. At the same time, in order to reduce the increasing levels of milk production, the sleeve was further reduced to 4%. These actions yielded a national MSQ of 168.183 million kilograms of butterfat (46.7 million hectolitres).

Production and requirements in 1982/83

During 1982/83, actions taken by the CMSMC resulted in a dramatic reduction in milk production. During 1981/82 milk production outstripped domestic demand and export requirements by over 7%. While production continued high and consumption was sluggish in the early part of the 1982/83 dairy year, the quota cut and the increase in the over-quota levy in January 1983 brought about prompt production decreases. At about the same time increases in consumption were being recorded. By July 31, 1983 industrial milk and cream production for the full dairy year had declined slightly from the level recorded in the 1981/82 dairy year.

Total production was 48.5 million hectolitres at year-end and domestic requirements had increased by 3.3% to 44.2 million hectolitres. Exports under the special export program were 3.9 million hectolitres for a total industrial milk requirement of 48.1 million hectolitres.

Seasonality of milk production

The timing of milk production is as important as how much is produced. Canadian consumer demand for dairy products is fairly constant all year-round. Milk production in Canada has traditionally been on a seasonal pattern (June is the peak month of production and December the lowest.) While some provinces have already achieved virtually even year-round milk deliveries, the bulk of Canadian industrial milk production for processing purposes is still on a seasonal pattern. In order to spread production out over the year in response to fairly even market requirements and to make more efficient use of processing and warehousing facilities, the quota or dairy year begins after the flush milk production season of summer and runs from August 1 to July 31. Farmers now begin the traditionally low milk production months of the winter with plenty of quota which encourages them to produce without restraint during the winter. Some provinces have introduced additional measures such as price differentials to encourage further progress. The result has been more even milk production throughout the year and this improvement has benefited the entire industry. For individual farmers, spreading out production improves cash flow, reducing seasonal financial pressures. More even year-round milk supplies enables processors to reduce processing capacity which traditionally has operated at greatly reduced utilization after the peak milk summer production season. It also means fresher dairy products to meet increasing consumer demand for these products. At the Commission it enables a reduction in the costs for storage, finance and transport of products purchased under the offer-to-purchase program.

More even milk production greatly assists the national supply management program. If any adjustments in quotas are required during the year to keep milk production in relation to market requirements, these can be made in time to minimize the possibilities of over or under production for the year.

There has been a steady improvement in the seasonality of milk production largely the result of the change in the dairy year in 1978/79 and supporting programs introduced by provinces. The April to September summer season compared to the October to March winter period has improved from 62.5/37.5% in 1977/78 to 57/43 in 1982/83. (See Table 12)

A comparison is provided in Table 12, where all milk and cream production, fluid and industrial is shown.

Le changement apporté à l'année laitière en 1978-1979 et les divers programmes de soutien introduits par les provinces, ont grandement contribué à la tendance à l'étalement de la production. Le rapport entre la production estivale d'avril à septembre et la production hivernale d'octobre à mars s'est amélioré en passant de 62,5/37,5 p. cent en 1977-1978 à 57/43 p. cent en 1982-1983.

On pourra comparer ces ratios pour la production de lait et de crème provenant des secteurs de la transformation et de la consommation en consultant le tableau 12.

12 Seasonal distribution of milk production between summer and winter months
(percentage)

Industrial milk and cream only

Summer –
April to September

Winter –
October to March

Répartition de la production laitière entre les mois d'été et d'hiver
(pourcentage)

Tout le lait et la crème de transformation et de consommation

Été –
Avril à septembre

Hiver –
Octobre à mars

Dairy Year / Année laitière	1977-1978		1982-1983	
	Summer / Été	Winter / Hiver	Summer / Été	Winter / Hiver
Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard	40.2	38.7	42.6	41.3
Nova Scotia / Nouvelle-Écosse	48.6	47.7	49.0	48.8
New Brunswick / Nouveau-Brunswick	46.2	45.0	47.8	46.6
Quebec / Québec	42.2	41.1	42.8	43.9
Ontario	45.9	45.6	47.0	46.9
Manitoba	45.9	46.4	47.8	48.0
Saskatchewan	42.4	48.0	46.9	47.2
Alberta	46.1	46.4	48.5	47.9
British Columbia / Colombie-Britannique	49.9	49.0	50.1	50.2
Canada	44.6	44.2	45.7	46.0

Integration into fluid milk pools

Under provincial programs, industrial milk producers are admitted into fluid milk pools each year thus allowing these shippers to share in the returns from milk sales for fluid use which commands a higher price than that for milk used in the manufacture of dairy products. Complete integration and the eventual situation whereby all grade A milk shippers will share in the overall proceeds from total milk sales in each province is a major objective of the Commission. Four provinces already enjoy full integration. While further progress was realized in the other provinces during 1982/83, with the integration of 441 shippers, the rate of integration was reduced for reasons of sluggish sales in the fluid milk sector.

The number of producers now selling milk to both the industrial and fluid milk markets represent 64.2% of total milk producers compared to 62.7% in the previous year.

Table 13 gives data on integration progress.

13 Progress in integration[1]

A comparison of milk producers and shipments

Évolution de l'intégration[1]

Comparaison entre les producteurs laitiers et les livraisons de chacun des groupes

Industrial
Transformation

Fluid–Industrial
Consommation–transformation

	Number of producers / Nombre de producteurs				% of producers / % de producteurs			
	1977/78		1982/83		1977/78		1982/83	
Prince Edward Island / Île-du-Prince-Édouard	616	129	514	140	82.7	17.3	79.6	20.4
Nova Scotia / Nouvelle-Écosse	4	750	2	690	0.5	99.5	0.3	99.7
New Brunswick / Nouveau-Brunswick	19	520	0	546	3.5	96.5	0.0	100
Quebec / Québec	19,925	4,737	11,260	8,551	81.0	19.0	56.8	43.2
Ontario / Ontario	5,034	9,664	1,458	10,025	34.2	65.8	12.7	87.3
Manitoba / Manitoba	67	1,526	0	1,251	4.2	95.8	0.0	100
Saskatchewan / Saskatchewan	411	554	106	756	42.6	57.4	12.3	87.7
Alberta / Alberta	910	1,184	332	1,509	45.2	54.8	18.0	82.0
British Columbia / Colombie-Britannique	3	1,371	16	1,115	0.2	99.8	1.4	98.6
Canada	26,989	20,255	13,688	24,523	57.1	42.9	35.8	64.2

[1] Does not include cream producers as very few switch to bulk milk deliveries or integrate.
"Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets.
"Industrial" are dairy farmers shipping only industrial milk.

[1] N'inclut pas les producteurs de crème, puisque très peu d'entre eux ont transformé leurs installations pour livrer en vrac, ou se sont intégrés.
"Consommation-transformation": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation.
"Transformation": producteurs qui ne livrent que du lait de transformation.

Intégration dans les pools de lait de consommation

En vertu des programmes provinciaux, les producteurs de lait de transformation sont admis chaque année dans les pools de lait de consommation, ce qui permet un partage des revenus de la vente de ce lait qui commande un prix plus élevé que le lait utilisé dans la préparation de produits laitiers. Le partage de la vente totale entre tous les producteurs de lait de catégorie A dans chaque province est un objectif essentiel de la Commission canadienne du lait. La production est déjà complètement intégrée dans quatre provinces. Pendant que certains progrès étaient réalisés dans d'autres provinces en 1982-1983 avec l'intégration de 441 producteurs, le taux d'intégration était réduit dans le secteur du lait de consommation à cause de ventes insuffisantes.

Le nombre de producteurs qui vendent actuellement leur lait tant sur les marchés du lait de transformation que du lait de consommation représente 64,2 p. cent du total des producteurs comparativement à 62,7 p. cent l'année précédente.

Le tableau 13 renseigne sur les progrès de l'intégration.

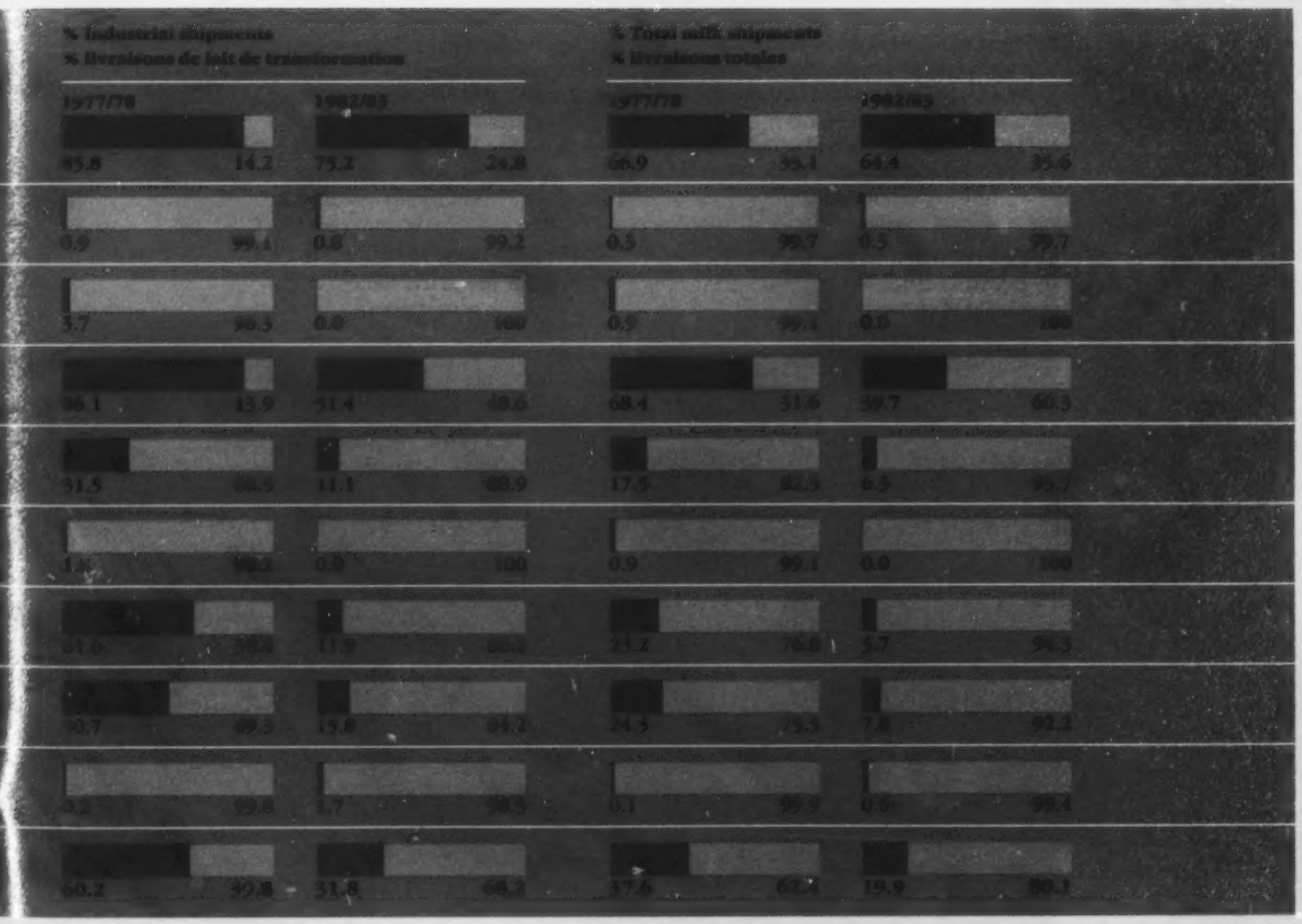

Levies from milk producers

Dairy farmers pay the costs associated with the exports of dairy products and of the operation of other marketing programs carried out by the Canadian Dairy Commission. The funds required for this purpose are collected by provincial Boards and Agencies through levies deducted from milk payments to producers. These levies are subsequently remitted to the Commission each month.

The size of the various levies are determined annually. Prior to the beginning of the dairy year, the Commission prepares a marketing budget which is submitted to the Canadian Milk Supply Management Committee. On the basis of estimations of marketing costs, milk production, the prevailing marketing conditions and other related factors outlined in that presentation, levy rates are established for the upcoming dairy year commencing August 1.

On August 1, 1982 the in-quota and export quota levies were increased to $4.07 and $0.33 per hectolitre respectively. By late fall 1982 it became evident that export revenues, as estimated earlier in the summer, would be reduced considerably as a result of falling world market prices due to the accumulation of huge stocks of surplus dairy products, particularly in the European Economic Community and in the United States.

The Canadian Milk Supply Management Committee reviewed this situation at the November 1982 meeting and approved higher levy rates on production from January 1, 1983, to ensure funds from levies would meet the increased export costs. The new in quota levy rate was $4.70 per hectolitre and $0.44 per hectolitre for the export levy. As all provinces participated in the optional special export program, a total of $5.14 per hectolitre was collected on within quota production across Canada.

It had also become apparent that producers could, on a national basis, fill a significant portion of the sleeve portion of MSQ. Accordingly, provinces agreed to be fully responsible for the cost of exporting production in the range of 98 to 100% of provincial MSQ through a levy of $24.20 per hectolitre on that production.

The over quota levy, collected on production above 100% of an individual's quota, is assessed at the rate of the losses when selling butter and skim milk powder on the world market plus carrying charges. The amount of levy collected by the provinces and remitted to the Commission on 1982/83 production was $264.041 million plus an additional $6.799 million representing the holdback on milk for fluid use which was recovered from subsidy payments (exception — Nova Scotia which paid directly) for total revenues of $270.840 million in the export fund.

See Table 14 for levy rates and Table 15 for details by province.

14 Levies remitted to the CDC by provinces[1]

(thousand of dollars)

Retenues remises à la CCL par les provinces[1]

(milliers de dollars)

	1979/80	1980/81	1981/82	1982/83
Prince Edward Island Île-du-Prince-Édouard				4,664
Nova Scotia Nouvelle-Écosse				3,680
New Brunswick Nouveau-Brunswick				2,663
Quebec Québec				139,391
Ontario Ontario				88,133
Manitoba Manitoba				9,032
Saskatchewan Saskatchewan				5,324
Alberta Alberta				14,212
British Columbia Colombie-Britannique				3,741
Total	$110,276	$134,650	$169,915	$270,840[2]

[1] This is the net of all levies paid; contingency levies collected but refunded for 1979/80 are not included.

[2] This does not include levies amounting to $8.5 million pertaining to British Columbia which were offset against subsidy payable of the same amount.

[1] C'est le montant net de toutes les retenues versées. On n'a pas tenu compte des retenues versées puis remboursées en 1979/1980.

[2] N'inclut pas des retenues totalisant 8,5 millions de dollars que la Colombie-Britannique devait percevoir et qui ont été compensées à même la subvention d'un montant équivalent.

Retenues des producteurs laitiers

Les frais encourus par la Commission canadienne du lait pour l'exportation de produits laitiers et la mise en œuvre de ses divers programmes de commercialisation sont recouvrés par le biais de retenues prélevées auprès des producteurs de lait par les offices et agences provinciaux de mise en marché et remises chaque mois à la Commission.

Le taux des retenues est établi à chaque année. Ainsi, avant le début de l'année laitière, la Commission soumet un budget de mise en marché au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Sur la base d'estimations des coûts de mise en marché, de la production laitière, des conditions de mise en marché et d'autres facteurs exposés dans le rapport, on établi ensuite les taux de retenues pour l'année laitière commençant le 1er août.

Le 1er août 1982, la retenue intra quota et la retenue spéciale à l'exportation ont été élevées à 4,07 $ et à 0,33 $ l'hectolitre respectivement. Au terme de l'automne 1982, il devint évident que les revenus des exportations, prévus plus tôt durant l'été, seraient réduits considérablement à la suite de l'affaissement des prix des marchés mondiaux causé par l'accumulation d'énormes stocks de produits laitiers, particulièrement dans la Communauté économique européenne et aux États-Unis.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a examiné la situation lors de la réunion de novembre 1982 et a approuvé des taux de retenues plus élevés sur la production à partir du 1er janvier 1983 pour assurer que le fonds des retenues soit en rapport avec l'augmentation des coûts d'exportation. Le nouveau taux intra quota fut fixé à 4,70 $ l'hectolitre et à 0,44 $ l'hectolitre pour la retenue spéciale à l'exportation. Comme toutes les provinces ont participé au programme optionnel de retenue spéciale à l'exportation, un total de 5,14 $ l'hectolitre fut encaissé sur la production intra quota partout au Canada.

Il est également devenu évident que les producteurs pourraient, sur une base nationale, remplir une partie importante de la marge du QMM. Les provinces ont donc accepté d'assumer l'entière responsabilité des coûts d'exportation de la production entre 98 p. cent et 100 p. cent du QMM provincial en imposant une retenue de 24,20 $ l'hectolitre sur cette production.

Le taux de la retenue hors quota sur la production dépassant les 100 p. cent du QMM de tout producteur est établi en tenant compte de la perte lors de la vente de beurre et de lait écrémé en poudre sur le marché mondial et des frais de financement.

Le montant des retenues sur la production de 1982-1983 remises à la Commission par les provinces s'élevait à 264 041 millions de dollars. À cette somme, il faut ajouter les 6 799 millions de dollars représentant la retenue sur le lait de consommation prélevée à même le paiement des subventions, à l'exception de la Nouvelle-Écosse qui a payé directement, pour des revenus totaux de 270 840 millions de dollars dans le fonds des exportations.

Le détail des taux de retenues et des retenues par province est donné aux tableaux 14 et 15.

15 Levy rates
(dollars per hectolitre of milk)

Taux des retenues
(dollars de l'hectolitre de lait)

Dairy year / Année laitière	In-quota[1] / Intra quota[1]	Export[2] / Exportation[2]	Skim-milk[3][4] / Écrémage[3][4]	Over-quota / Hors-quota	Contingency[4] / Éventualité[4]
1979/80 August 1 / 1er août					0.57
August 1 / 1er août					—
August 1 / 1er août					—
August 1 / 1er août					—
August 1 / 1er août					—
January 1 / 1er janvier					—

(1) In 1980/81, the in-quota levy incorporated the previous contingency levy.

(2) Introduced in 1979/80.

(3) Introduced in 1977/78.

(4) Introduced in 1978/79, in 1980/81 it was discontinued as a separate levy and instead the in-quota levy increased to cover sleeve milk production.

(1) En 1980/1981, la retenue intra quota comprenait l'ancienne retenue d'appoint.

(2) Introduite en 1979/1980.

(3) Introduite en 1977/1978.

(4) Introduite en 1978/1979, elle a été interrompue en 1980/1981. La retenue intra quota a plutôt été augmentée pour couvrir la production de marge.

Marketing

The objectives of the Commission's marketing activities are two fold: market price support for the Target Returns level paid to farmers for their industrial milk and cream and secondly, the export from the domestic market of dairy products produced in excess of domestic requirements. Some of the activities are carried out under a federal government mandate while others result from decisions of the Canadian Milk Supply Management Committee. Although interrelated, for presentation purposes the marketing functions of the Commission are divided between domestic and international operations.

Domestic marketing

In the domestic market, the Commission's primary activity is to support the Target Returns level for industrial milk and cream by offering-to-purchase butter and skim milk powder, described earlier under Dairy Support Operations. This results in the Commission purchasing about 23.1% of Canadian butter production and 77.3% of skim milk production.

In general, it is Commission policy to resell all butter purchased under the offer-to-purchase program on the domestic market. Butter which is produced from surplus milk may be exported if advantageous. In the case of skim milk powder the product purchased by the Commission is all surplus to domestic market requirements and, with the exception of a small quantity sold for domestic animal feed, it is all exported.

In 1982/83, out of 111.17 million kilograms of butter produced in Canada, the Commission bought 21.3 million kilograms and sold 19.8 million kilograms. Of 136.47 million kilograms of skim milk powder produced, the Commission purchased directly 105.6 million kilograms. Further details are provided in Schedule E of the audited Financial Statements.

Research program

The initial objective of the research program in 1978 was to expand the utilization of solids non fat in Canada. This priority was in response to the surplus of solids non fat that plagued the world in the mid 70s.

The program objective was broadened in 1979 and 1980 to include all dairy products and then restated in its current form — to increase the consumption and utilization of dairy products.

The goals of the program have been developed in consultation with the industry and emphasize the need for research with economic and market potential, placing emphasis on applied as opposed to pure research. The program promotes new product development, market analysis, manufacturing, efficiency and nutritional quality of dairy products.

To encourage more participation by manufacturers, a cost sharing aspect was introduced in return for limited periods of confidentiality of research results.

For example when 50% of the research costs are paid by the manufacturer, confidentiality is assured for 5 years provided the manufacturer uses the results.

Proposals are assessed by a Committee composed of representatives from the National Dairy Council, Dairy Farmers of Canada, Agriculture Canada, Dairy Bureau of Canada, Department of Supply and Services and the Canadian Dairy Commission.

97 Projects have been funded to date (see Table 17), such as a study on the impact on the domestic industry of possible imports of imitation or filled cheese; a method of preserving the freshness of fruits in yogurt and cottage cheese; the feasibility and desirability of a national butter brand, market research on a whey based beverage.

An explanation of the program and description of all projects funded between 1978-83, is available in "The Dairy Research Program" publication, available from the Commission.

Priority of milk use

In the very competitive food market, an overall priority for the dairy industry must be the availability to consumers of plentiful supplies of dairy products of high quality. Accordingly, the first use of milk must be for fresh dairy products. In general this is achieved by first meeting fluid market requirements, namely table milk and fresh creams, on a daily basis, which utilizes about 37% of all milk on an annual basis. The remainder of the milk production, 63%, is used in the industrial milk market for processing into dairy products.

The use of industrial milk is generally prioritized with milk first going to production of more perishable dairy products such as yogurt, soft cheese etc. followed by cheddar etc. Once those demands are met, milk is processed into butter and skim milk powder, the products of last resort because they store well. The application of this approach varies from province to province.

As a major buyer and seller of dairy products, the Canadian Dairy Commission takes the lead in discouraging butter production during the low milk production months when the consumer demand for fresh products, which is relatively stable year-round, requires most of the milk available. To achieve this, the Commission suspends its offer-to-purchase program or delays payment for butter produced during the winter months. Processors are thereby encouraged to utilize milk in the production of other dairy products first. This assists in the provision of adequate supplies of dairy products for consumers all year-round and it reduces the Commission's storage and interest costs for stocks of butter and skim milk powder. Details of the program are provided under Product Price Support described earlier in this Report.

Skim milk powder for animal feed

For a variety of reasons, mainly improved processing, supplies of low grade and therefore low cost skim milk powder for animal feed use are not sufficient to meet the demand in Canada. When a shortage is demonstrated, the Commission makes skim

Activités de commercialisation

Les activités de mise en marché de la Commission relèvent de deux grands objectifs. Le premier est de soutenir les prix du marché pour atteindre les niveaux de revenus visés payés aux agriculteurs pour leur lait de transformation et leur crème; le second est de permettre de retirer du marché intérieur la quantité de produits laitiers qui dépasse le niveau de la demande des consommateurs. Certaines de ces activités sont menées en vertu d'un mandat du gouvernement fédéral alors que d'autres relèvent du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Même si elles sont interreliées, les fonctions de la Commission se présentent à la manière de volets distincts: les activités intérieures et les activités internationales.

Situation du marché intérieur

Sur le marché intérieur, la principale activité de la Commission est de soutenir le revenu visé pour le lait de transformation et de la crème, en offrant d'acheter du beurre et du lait écrémé en poudre, comme on l'a vu au chapitre sous "Soutien financier du secteur laitier". Cette approche a pour résultat que la Commission achète à peu près 23,1 p. cent de la production canadienne de beurre et 77,3 p. cent de la production de lait écrémé en poudre.

En règle générale, la Commission revend sur le marché intérieur tout le beurre acheté dans le cadre du programme d'offre d'achat. Le beurre produit à partir des surplus de production laitière peut être exporté si cela est avantageux. Dans le cas du lait écrémé en poudre, tout ce que la Commission achète est en sus des besoins du marché intérieur et, à l'exception d'une petite quantité vendue au secteur de l'alimentation des animaux, tout est exporté.

En 1982-1983, la Commission a acheté 21,3 millions de kilos de beurre produit au Canada sur une production totale de 111,17 millions de kilos et elle en a vendu 19,8 millions de kilos. La Commission a en outre acheté directement 105,6 millions de kilos de lait écrémé en poudre sur les 136,47 millions de kilos produits. On trouvera d'autres détails à l'annexe E des états financiers.

Programme de recherche

Au départ, en 1978, l'objectif du programme de recherche était d'étendre l'utilisation des solides non gras au Canada. Le choix de cette priorité découlait de la surabondance des stocks de solides non gras à l'échelle mondiale au milieu des années 70.

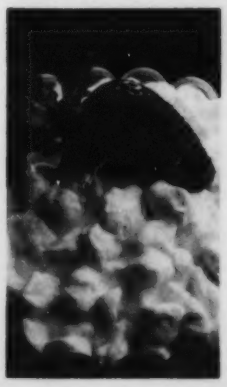

L'objectif du programme a été élargi en 1979 et en 1980 pour inclure tous les produits laitiers. Il a ensuite été repris sous sa forme actuelle pour augmenter la consommation et l'utilisation des produits laitiers.

Les buts visés par le programme ont été établis après consultation avec l'industrie et mettent en relief le besoin de recherche orientée vers un potentiel économique et commercial tout en insistant sur la mise en application par opposition à la recherche pure. Le programme s'intéresse surtout à la mise au point de nouveaux produits, à l'analyse de marchés, à l'efficacité des procédés de transformation et aux qualités nutritives des produits laitiers.

Afin d'inciter les transformateurs à y participer davantage, un élément de partage du financement a été introduit dans le programme en échange de périodes limitées de confidentialité des résultats de la recherche.

Par exemple, quand le transformateur paie 50 p. cent des coûts de la recherche, la confidentialité des travaux est garantie pendant cinq ans pour autant que le transformateur en utilise les résultats.

Les propositions sont évaluées par un comité composé de représentants du Conseil national de l'industrie laitière du Canada, la Fédération canadienne des producteurs laitiers, d'Agriculture Canada, du Bureau laitier du Canada, d'Approvisionnements et Services et de la Commission canadienne du lait.

Jusqu'à maintenant, 97 projets ont été financés, comme l'étude des effets sur l'industrie intérieure de l'importation éventuelle d'une imitation de fromage, d'une méthode de préservation de la fraîcheur des fruits dans le yaourt et le fromage cottage, de la possibilité et de la nécessité d'une marque nationale de beurre, d'une étude de marché sur une boisson à base de lactoserum. Le tableau 17 donne des renseignements à ce sujet.

Le programme et tous les projets financés entre 1978 et 1983 sont décrits dans la publication "Programme de recherche laitière" disponible sur demande à la Commission.

Priorité d'utilisation du lait

Le marché alimentaire étant hautement concurrentiel, l'industrie laitière doit avoir comme priorité d'ensemble que les consommateurs disposent d'une bonne quantité de produits laitiers de haute qualité. Le lait doit d'abord servir à la préparation de produits laitiers frais. De façon générale, il faut commencer par satisfaire à la demande de lait de consommation, nommément la crème et le lait frais, à tous les jours, ce qui représente environ 37 p. cent de toute la production laitière sur l'année. Le reste de la production de lait (63 p. cent) est destiné à la transformation et entre dans les produits laitiers.

Les diverses utilisations du lait de transformation sont généralement affectées de priorités, la première étant la production des produits laitiers les plus périssables, comme le yaourt, les fromages mous, etc. puis le cheddar, etc. Quand on a répondu à cette demande, le lait sert à la production de beurre et de lait écrémé en poudre, produits de dernière transformation puisqu'ils se conservent bien en entreposage. L'application de cette approche varie d'une province à l'autre.

La Commission canadienne du lait, important acheteur et vendeur de produits laitiers, s'efforce de décourager la production de beurre au cours des mois de faible production laitière, car presque tout le lait disponible en cette période sert à répondre aux besoins en produits frais de consommation. La Commission suspend alors son programme d'offre d'achat ou retarde le paiement du beurre produit pendant les mois d'hiver. Cela incite les

16 Per capita disappearance (consumption) of dairy products in Canada

Disparition (consommation) de produits laitiers par habitant au Canada

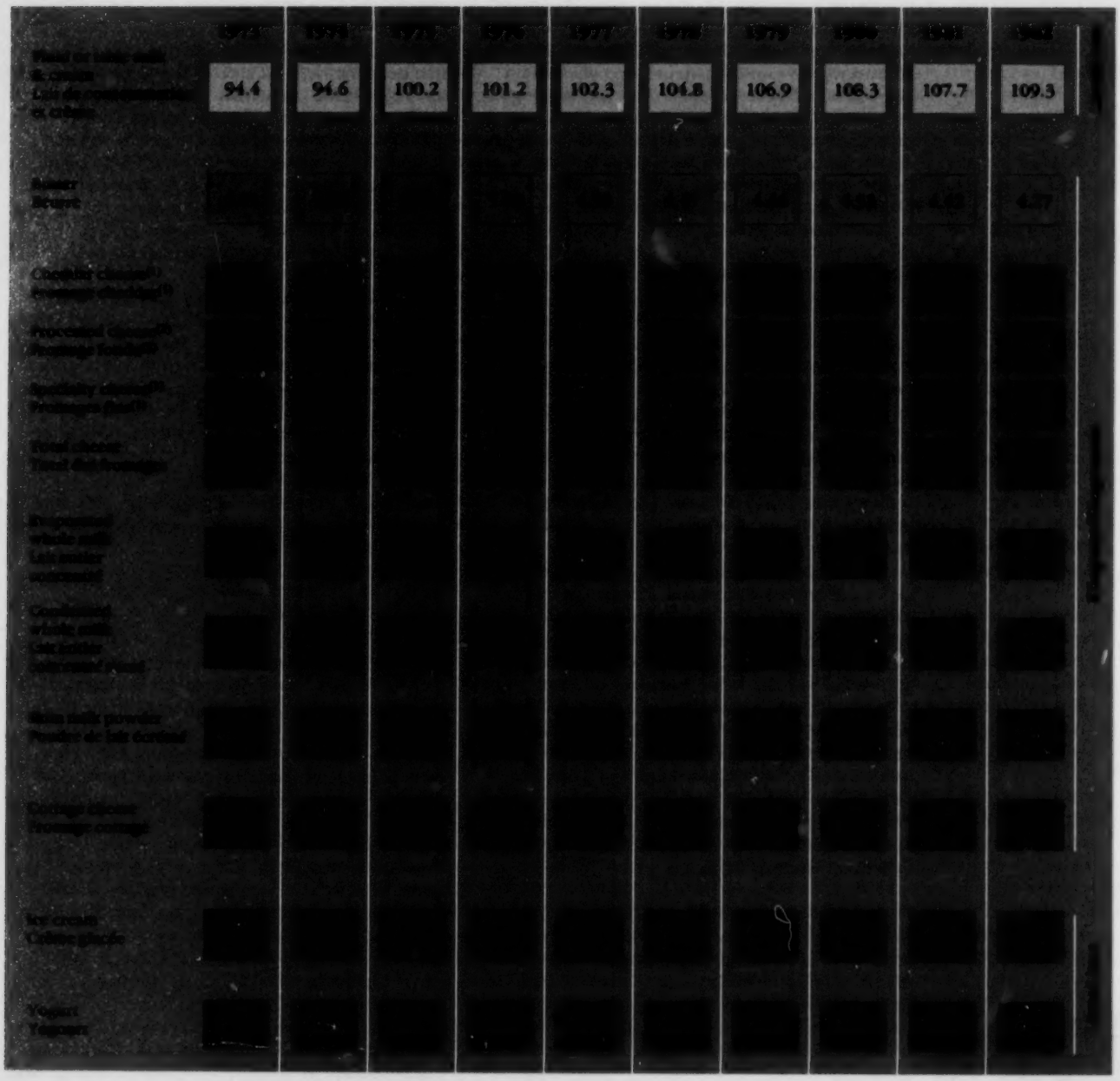

(1) Does not include cheese used in "processed cheese".

(2) Cheese equivalent of processed cheese (assumed to be 73% cheese by volume). Starting in 1975, 95% assumed to be of cheddar, and the balance of variety.

Source: Statistics Canada

(1) Ne comprend pas le fromage utilisé dans la fabrication du fromage fondu.

(2) Le total du fromage fondu exprimé en équivalent de fromage (en moyenne 73% de fromage par volume). Depuis 1975, environ 95% du fromage utilisé est du cheddar, le reste étant des fromages variés.

Source: Statistique Canada

transformateurs à donner la priorité à d'autres produits laitiers et contribue à assurer aux consommateurs un approvisionnement suffisant en produits laitiers tout au long de l'année tout en réduisant les frais d'entreposage et d'intérêt de la Commission pour les stocks de beurre et de lait écrémé en poudre. On trouvera des détails sur ce programme sous "Soutien des prix des produits laitiers".

Lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation animale

Les approvisionnements en poudre de lait écrémé de qualité inférieure et de coût moindre destinée à entrer dans l'alimentation animale ne suffisent pas à la demande canadienne pour toutes sortes de raisons, principalement à cause de l'amélioration des techniques de transformation. Quand il y a pénurie, la Commission libère du lait écrémé en poudre provenant de ses stocks ou obtenu à prix réduit de fabriquants et préalablement dénaturé afin qu'éventuellement il ne serve pas à la consommation humaine.

Le prix réduit demandé est plus élevé que si le produit était exporté pour consommation humaine, mais inférieur au prix de soutien pour le lait écrémé en poudre au Canada. Cela est rendu possible par l'application d'un rabais à certaines conditions. Le financement du programme est assuré par les producteurs laitiers.

Cette année, des changements ont été apportés à la politique pour que les manufacturiers canadiens de moulée aient accès aux stocks de lait écrémé en poudre à des prix comparables à ceux en vigueur dans d'autres pays. La remise a donc été portée à 1,70 $ le kilogramme en 1982-1983.

Le lait écrémé en poudre utilisé pour l'alimentation animale sert d'abord à la production de succédanés du lait pour les veaux. On prévoit que les changements apportés à la politique favoriseront tant la croissance que la stabilité de l'industrie de l'élevage des veaux.

Situation du marché international

Le marché international des produits laitiers a continué de se détériorer en 1982-1983. Après plusieurs années de stabilité relative de la demande et de l'approvisionnement en produits laitiers sur le marché mondial, on en est revenu à une crise similaire à celle qui a prévalu de 1975 à 1978. Durant ces années, les pays exportateurs ont dû se défaire de leurs surplus à des prix extrêmement bas, en particulier des produits destinés à l'alimentation animale.

Étant donné la capacité de production mondiale et la faible croissance de la demande intérieure en 1982-1983, la crise risquait d'être aussi lourde de conséquences que la précédente. La production laitière de la Communauté économique européenne a affiché une augmentation de 4 p. cent pour la deuxième année consécutive, portant ainsi les stocks de lait écrémé en poudre à plus d'un million de tonnes métriques. Les États-Unis ont maintenu leur production laitière fortement excédentaire et leurs stocks de lait écrémé en poudre dépassaient les 600 000 tonnes métriques à la fin de juillet 1983.

Lait écrémé en poudre

La Commission canadienne du lait a dû faire preuve d'un grand dynamisme en vendant le lait écrémé en poudre afin de maintenir ses stocks à un niveau acceptable. Cela était extrêmement important, puisque les achats de la CCL étaient en hausse au cours des sept premiers mois de l'année civile et que les stocks atteignaient 67 100 tonnes métriques dès le 1er octobre, deux mois seulement après le début de l'année laitière.

La Commission devait effectuer quelques ventes majeures avant que la situation de surplus de ses stocks ne tombe dans le domaine public. Tout délai se serait avéré très coûteux en manutention, en entreposage et en financement. Pour cette raison, durant le mois d'octobre 1982, la Commission a vendu plus de 55 000 tonnes métriques de lait écrémé en poudre pour livraison entre octobre et décembre 1982.

La vente la plus importante fut celle négociée avec le Mexique, l'un des clients les plus importants et les plus réguliers du Canada. Malgré les difficultés financières éprouvées par le Mexique, conséquence de la baisse des prix de ses exportations de pétrole et l'intervention d'une entente avec les États-Unis portant sur la vente de 60 000 tonnes métriques et d'un don en aide alimentaire de 20 000 tonnes métriques, la Commission a vendu 34 000 tonnes métriques à Conasupo, l'agence mexicaine nationale responsable des importations de lait écrémé en poudre.

La Commission a également conclu des ventes importantes avec l'Algérie et l'Iran, deux pays qui ne sont habituellement pas des acheteurs de lait écrémé en poudre canadien.

La vente de 13 837 tonnes métriques à notre client régulier, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour les programmes d'aide alimentaire bilatéraux et multilatéraux du Canada fut également d'un grand secours.

La stratégie s'est avérée très efficace puisque le 1er janvier 1983, les stocks de lait écrémé en poudre étaient réduits à 16 800 tonnes métriques. En maintenant la pression sur les ventes, la Commission a terminé l'année avec des stocks de 15 400 tonnes métriques seulement. Les ventes et les livraisons par la Commission en 1982-1983 ont atteint 141 600 tonnes métriques, le plus haut total depuis 1977-1978.

Pour atteindre ce résultat, la Commission a dû réduire son prix de vente de 925 $ US la tonne métrique au début de l'année laitière à 720 $ US franco à quai du Canada avant la fin de l'année laitière le 31 juillet 1983. Si l'on tient compte de la grande accumulation de stocks excédentaires dans le monde, il est très probable que les prix mondiaux descendront sous les 700 $ US durant l'année laitière 1983-1984, sans franchir la barre des 650 $ US, prix minimum convenu dans le GATT.

Durant l'année, la Commission canadienne du lait a acheté approximativement 64 000 tonnes métriques de lait écrémé en poudre à température moyenne, 20 000 tonnes métrique de poudre à

milk powder available from its stock or directly from manufacturers at a reduced price, having first denatured it to ensure it isn't subsequenty used for human consumption.

The reduced price charged for this product is higher than the price received if it would have been exported for human use but lower than the support price for skim milk powder in Canada. This is achieved through the payment of a rebate under specified conditions. The program is financed by dairy farmers.

This year changes were made in this policy to ensure that Canadian feed manufacturers will be able to obtain supplies of skim milk powder at price levels comparable to those in other countries. The rebate was therefore increased to $1.70 per kilogram in 1982/83.

The primary use for skim milk powder in animal feed is in the manufacture of milk replacers for calves. It is anticipated that the new policy changes will promote both increased growth and greater stability in the veal industry.

International marketing

The international market for dairy products continued to deteriorate during 1982/83. Following several years of relative stability between the demand and supply of dairy products on the world market, the situation finally reverted to a crisis similar to that of 1975 to 1978. At that time, exporting countries resorted to disposing of their surpluses at extremely low prices, in particular as animal feed use.

Given the world-wide production capacity and the weak growth in domestic demand during 1982/83, the crisis had the potential to be as bad as that experienced between 1975 and 1978. In the European Economic Community milk production increased by about 4% for the second consecutive year to raise inventories of skim milk powder in excess of 1 million metric tonnes. The United States continued its heavy surplus milk production, which resulted in huge inventories of skim milk powder in excess of 600,000 metric tons by the end of July 1983.

Skim milk powder

In order to maintain its skim milk powder inventories at an acceptable level, the Canadian Dairy Commission had to be a very aggressive seller. This was most important as the CDC purchases were much higher during the first seven months of the calendar year, resulting in stocks of 67,100 metric tons by the 1st of October 1982, only two months after the beginning of the dairy year.

The Commission had to achieve some major sales before the extent of its inventories became general knowledge. Any delay would have been very expensive in terms of storage, handling and financing. For this reason, during October 1982 the Commission sold in excess of 55,000 metric tons of skim milk powder for delivery between October and December 1982.

The major sale was to Canada's largest regular customer, Mexico. In spite of Mexico's financial difficulties resulting from low prices for its oil exports and the disruption of a United States sale of 60,000 metric tons tied to a food aid donation of 20,000 metric tons, the Commission sold 34,000 metric tons to Conasupo, the Mexican national agency responsible for skim milk powder imports.

Elsewhere, the Commission made major sales to Algeria and Iran, two countries which are not usual

17 Research projects funded / Projets de recherche financés

	1979	1980	1981	1982	1983	Total
Processors and manufacturers Transformateurs et manufacturiers					15	38
National dairy organizations Organisations laitières nationales					6	16
Universities Universités					9	30
Others Autres					3	13
Total	30	15	13	6	33	97

basse température, 9 000 tonnes métriques de poudre à haute température et 12 000 tonnes métriques de poudre stable à haute température. Le lait en poudre à température moyenne et le lait en poudre stable à haute température sont les plus populaires sur le marché mondial. (Voir tableau 18).

Le beurre

Le 1er août 1982, les stocks de beurre de la Commission atteignaient près de 29 000 tonnes, soit presque 12 000 tonnes de plus que la quantité normale pour l'époque. Le 1er avril 1983, ces stocks avaient atteint près de 30 000 tonnes, bien qu'ils auraient dû continuer à décroître à la fin de l'hiver. Afin de mettre un terme à cette croissance en prévision de l'accumulation de stocks pendant la période de production la plus active, la Commission a décidé d'offrir du beurre salé et non salé sur le marché international.

Au printemps de 1983, une vente de 4 000 tonnes de beurre non salé fabriqué spécialement pour la circonstance fut conclue par l'intermédiaire d'un exportateur canadien pour livraison en mai et juillet.

Alors que le marché mondial s'intéresse surtout au beurre non salé, le marché canadien favorise le beurre salé et c'est en se basant sur ces faits que la Commission canadienne du lait effectue ses achats réguliers. Comme le marché mondial est spécialisé, il est difficile d'obtenir des succès constants à moins d'intégrer cette approche au programme d'exportation de la Commission. Celle-ci n'ayant aucunement l'intention de le faire dans l'immédiat, les exportations futures dépendront donc des pressions exercées par les tendances de la production et de la consommation de beurre sur le marché intérieur.

Lait évaporé

La surproduction de lait et l'importance des stocks de beurre et de lait écrémé en poudre à l'échelle mondiale ont eu un effet négatif indirect sur le marché du lait concentré. Les prix du lait concentré ont cessé d'augmenter et ont même diminué d'environ 15 p. cent en 1982-1983. Plusieurs des principaux pays importateurs aux prises avec des difficultés économiques ont dû réduire leurs achats et se montrer plus fermes lors des négociations. La fluctuation des monnaies a joué un rôle tout aussi important. En effet, la force renouvelée du dollar américain par rapport aux devises européennes et le dollar canadien qui a suivi le dollar américain ont abaissé les coûts des exportations européennes comparativement à celles du Canada. Ces facteurs ont obligé la Commission à réduire ses prix de vente pour demeurer concurrentielle et pour protéger ses marchés.

Le Mexique, précédemment le client le plus important du Canada, a totalement interrompu ses importations de lait concentré, produit de valeur ajoutée qu'il considère comme un luxe, et a limité de façon stricte ses importations de produits laitiers à ceux expédiés en vrac: le lait écrémé en poudre ou l'huile de beurre. Cette situation découle en partie de la faiblesse des prix à l'exportation du pétrole mexicain et des succès obtenus ces dernières années avec la mise sur pied d'un secteur de transformation des ingrédients laitiers de base en produits demandés par les Mexicains (lait frais, lait UHT, lait concentré, yaourt et fromage). Cette initiative donne aux Mexicains une certaine flexibilité lorsqu'ils établissent leur politique d'importation.

Le Nigéria, autre grand importateur de lait concentré et client de valeur pour le Canada au cours des années passées, compte également sur des revenus provenant des exportations de pétrole. Contrairement au Mexique, il dispose d'installations de transformation limitées et attache en conséquence une grande importance à l'importation de lait concentré en format de 170 grammes. À cause de la demande et des prix peu élevés de son pétrole, le Nigéria a été contraint de limiter ses exportations aux produits essentiels. Le placement des importations de lait concentré sous licence en février 1983 a grandement réduit, depuis lors, les exportations de ce produit vers le Nigéria. Le nombre de caisses exportées par la Commission s'élève à 484 000.

En Libye, le gouvernement n'a pas modifié ses plans malgré la crise économique mondiale et les surplus de pétrole du pays. On a continué d'importer des produits laitiers, en particulier du lait concentré. Les ventes de la Commission à la Libye ont augmenté à nouveau bien que la concurrence des pays de la Communauté économique européenne ait été très forte.

C'est l'Algérie qui, encore cette année, a été le plus important client de la Commission. L'ONACO a signé un nouvel accord d'approvisionnement de 3,8 millions de caisses de lait concentré qui permet au Canada de continuer à satisfaire environ 50 p. cent des besoins du marché algérien pour 1982 et 1983. Il s'agit d'un cinquième contrat annuel avec l'Algérie, ce qui démontre sans conteste à quel point le marché algérien est satisfait des produits canadiens. Ce contrat fait appel à la capacité de production de trois des sept usines canadiennes de lait concentré et nécessite l'acheminement mensuel par bateau d'au moins 7 000 tonnes de ce produit.

Les ventes de lait concentré ont atteint 111 millions de dollars en 1982-1983 comparativement à 102 millions de dollars au cours de l'année précédente.

Lait entier en poudre

Pour la première fois, la Commission canadienne du lait a utilisé pleinement la nouvelle usine de St-Alexandre dans la région du Bas-Saint-Laurent. Équipée du matériel de transformation et de mise en conserve le plus perfectionné qui soit, cette usine peut produire du lait en poudre écrémé ou entier, instantané ou régulier, additionné ou non de vitamines, en vrac ou en conserve. En 1982-1983, la Commission canadienne du lait a vendu 100 pour cent de la production de l'usine de St-Alexandre à l'Algérie (570 000 caisses) et à la Guyane (164 760 caisses avec des expéditions partielles en 1983-1984). De plus, par suite d'un contrat signé en mai 1983, l'usine sera de nouveau utilisée à pleine

purchasers of Canadian skim milk powder.

Also of great assistance was the sale of 13,837 metric tons to our regular customer the Canadian International Development Agency (CIDA) for Canada's bilateral and multilateral food aid programs.

The strategy was very effective. By January 1, 1983 skim milk powder stocks were reduced to 16,800 metric tons. Keeping the sales pressure on, the Commission ended the year with only 15,400 metric tons. The total quantity sold and delivered by the Commission during 1982/83 was 141,600 metric tons, the largest quantity since 1977/78.

To achieve this (see Table 18), the Commission had to reduce its sale price from U.S. $925 per metric ton at the beginning of the dairy year to U.S. $720 FAS Canadian port by the close of the dairy year July 31, 1983. Given the large accumulated surplus stocks in the world, it is very likely that the world price will drop below U.S. $700 during the 1983/84 dairy year but above the U.S. $650 minimum price agreed to in the GATT.

During the year the Canadian Dairy Commission purchased roughly 64,000 metric tons of medium heat skim milk powder, 20,000 metric tons of low heat powder, 9,000 metric tons of high heat powder and 12,000 metric tons of high heat-heat stable powder. The medium heat and the high heat-heat stable powders are the more popular on the world market.

Butter

On August 1, 1982 the Commission butter stocks were almost 29,000 tonnes, about 12,000 tonnes more than normal for that time. By April 1, 1983, although stocks should have continued to decrease at the end of the winter, instead there was an increase to about 30,000 tonnes. Before the stocks could grow even further as a result of the anticipated increase in inventories during the heavy milk production period, the Commission decided to offer salted and unsalted butter on the world market.

A sale was concluded through a Canadian exporter for 4,000 tonnes of especially made unsalted butter during the spring of 1983 for delivery in May and July.

While the world market is primarily for unsalted butter, the Canadian market is for salted butter and hence this is the form in which regular CDC purchases are made. As the world market is specialized, it is difficult to achieve a consistent degree of success unless this were to become a regular part of the Commission's export program. As there is no intention of doing so at this time, future butter exports will depend on pressures from butter production and consumption trends in the domestic market.

Evaporated milk

The world-wide overproduction of milk and the huge inventories of butter and skim milk powder had an indirect negative effect on the evaporated milk market. Evaporated milk prices ceased to increase and in fact dropped by about 15% during the course of 1982/83. Economic difficulties in several of the major importing countries forced them to reduce their purchases and to bargain much harder. Perhaps as critical were the currency fluctuations. With the renewed strength of the American dollar against European currencies and with the Canadian dollar following the American dollar, it lowered the costs of European exports compared to Canada's. This forced the Commission to lower its selling

18 **CDC exports of skim milk powder in 1982/83**
(thousand tonnes)

Exportations de lait écrémé en poudre de la CCL en 1982-1983
(milliers de tonnes)

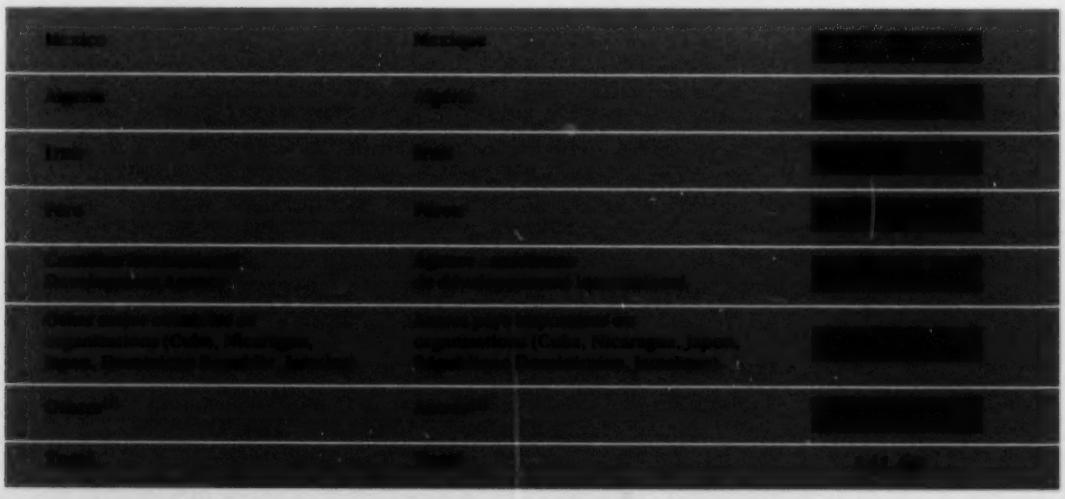

(1) Principally manufacturers of nutritional mixes to United States, Bangladesh, Barbados, Panama, Venezuela, Guatemala, Trinidad, Virgin Islands, Bermuda, Chile and the Philippines.

(1) Principalement les manufacturiers de mélanges nutritionnels pour les États-Unis, le Bangladesh, la Barbade, Panama, le Venezuela, le Guatemala, Trinidad, les Îles Vierges, les Bermudes, le Chili et les Philippines.

prices in order to compete and protect valued markets.

Mexico, previously Canada's biggest customer, completely stopped importing evaporated milk, a value-added product which they consider a luxury, and strictly limited imports of dairy products to those shipped in bulk, either skim milk powder or butteroil. This was prompted partially by the low prices for Mexican oil exports and also by their success in recent years in building a good processing sector to turn basic dairy ingredients into those in demand by the Mexican population (fresh milk, UHT milk, evaporated milk, yogurt, and cheese). It provided them with flexibility when developing their import policy.

Another major importer of evaporated milk and a significant customer for Canadian products in previous years has been Nigeria. It also is dependent on revenues from oil exports but unlike Mexico it has limited processing capacity and consequently the imports of 170 gram evaporated milk are very important. With poor prices and demand for its oil, Nigeria was forced to control imports to essential products only. The placing of evaporated milk imports under licence in February 1983 greatly reduced exports of this product to them ever since. Commission sales through exporters to Nigeria were 484,000 cases.

In Libya, the government did not modify its plans in spite of the world-wide economic crisis and their own oil surplus and continued to import dairy products, in particular evaporated milk. The sales by the Commission to this country increased again in spite of fierce competition from countries in the European Economic Community.

The biggest CDC customer again this year was Algeria. ONACO signed a new supply agreement for 3.8 million cases of evaporated milk with the Commission which enabled Canada to continue to supply about 50% of the Algerian market for evaporated milk in both 1982 and 1983. This is the fifth annual contract with Algeria which indicates the degree of their satisfaction with the Canadian products. In effect, this single contract uses the capacity of three of seven Canadian evaporated milk plants. It involves the loading of a boat with at least 7,000 metric tonnes every month.

Sales of evaporated milk increased to $111 million in 1982/83 as compared to $102 million for the preceding year.

Whole milk powder

For the first time the Canadian Dairy Commission fully utilized the new plant built at St.Alexandre in the Lower St.Lawrence region. Equiped with the most recent technology available for processing and canning instant whole milk powder, this plant can produce skim milk or whole milk powder, instant or regular, fortified with vitamins or not, in bulk or in metal cans. In 1982/83, the CDC sold 100% of the production from St. Alexandre to Algeria (570,000 cases) and Guyana (164,760 cases with partial shipments in 1983/84). Further, as a result of a contract signed in May, 1983 the plant will again be fully utilized to full capacity in 1983/84, even though international prices have decreased considerably during the last year due to the world-wide milk surplus. At the start of the 1982/83 dairy year the world price for whole milk powder in 25 kilogram bags was in the range of U.S. $1,300 — U.S. $1,400 per tonne f.o.b. This weakened to around U.S. $1,000 to U.S. $1,100 per tonne by year end. There was a similar decline in price for whole milk powder in cartons.

The sales of whole milk powder by the Commission increased to $38 million compared to only $2.5 million in 1981/82.

Cheese

International trade in cheese is divided into two major categories: trade between nations with developed dairy industries, usually subject to quantitative and/or tariff quotas, at prices which approach internal cheese market prices; and exports of cheese to countries without developed dairy industries. Exports to the latter markets are usually volatile in terms of volumes and returns are generally low due to the structural milk surplus in most dairying nations resulting in strong competition for limited export markets.

Canada has two major export markets for cheese, the United Kingdom and the United States. In the years before the United Kingdom joined the EEC, exports of aged cheddar were substantial, about 15,000 tonnes annually. However, due to the application of the EEC variable levy on cheddar, Canadian exports became uncompetitive, and sales were only marginal from 1973 to 1979. In 1979 Canada negotiated a bilateral arrangement with the EEC, as part of the Tokyo Round of the Multilateral Trade Negotiations, which provides for the current access for 2,750 tonnes at a favourable fixed levy.

The other major market for Canadian cheese is the United States. Exports to this country are primarily under quotas which were established in 1980. Canada has access for 833 tonnes of aged cheddar, 1,141 tonnes of specialty cheese and 70 tonnes of swiss cheese. Certain specialty cheese and soft varieties are exempt from US import quotas.

Canada, along with most other dairy nations, restricts cheese imports in support of the national supply management system for industrial milk. Since 1978 the global cheese import quota has been 20.4 thousand tonnes annually. Since 1980, 60% of this total has been reserved for the EEC.

The trade in cheese is summarized in Table 19.

The ratio of cheese imports to exports has been improving although it is nowhere near earlier historic levels. On a calendar year basis, beginning in 1978 the ratio of imports to exports was 9 to 1; 6 to 1; 7 to 1; 4 to 1 and in 1982, 3 to 1.

capacité en 1983-1984, même si les prix internationaux ont baissé considérablement au cours de l'année précédente à cause des surplus mondiaux de lait.

Au commencement de l'année laitière 1982-1983, le prix mondial pour le lait entier en poudre en sacs de 25 kilos variait entre 1 300 $ US et 1 400 $ US la tonne f.a.b. Le prix s'est ensuite affaibli pour finalement varier de 1 000 $ US à 1 100 $ US la tonne en fin d'année. Le prix du lait entier en poudre en cartons a enregistré une diminution semblable.

Les ventes de lait entier en poudre par la Commission ont augmenté à 38 millions de dollars comparativement à 2,5 millions de dollars en 1981-1982.

Le fromage

Le marché international du fromage est divisé en deux catégories principales: le commerce entre pays dotés d'une bonne industrie laitière, généralement soumis à des quotas tarifaires, à des prix qui se rapprochent des prix en vigueur sur le marché intérieur du fromage, et l'exportation de fromages vers les pays qui ne disposent pas d'une industrie laitière développée. Ces exportations sont généralement irrégulières et les revenus peu élevés à cause des surplus dont disposent la plupart des nations productrices de lait, situation qui donne lieu à une forte concurrence pour l'obtention de marchés limités.

Le Canada a deux principaux marchés d'exportation pour le fromage: le Royaume-Uni et les États-Unis. Avant l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, les exportations de cheddar vieilli étaient substantielles, atteignant 15 000 tonnes par année. Cependant, l'application par la CEE d'une taxe variable sur le cheddar canadien l'a rendu peu concurrentiel et les ventes ont été marginales de 1973 à 1979. En 1979, le Canada a négocié avec la CEE, dans le cadre du Tokyo Round sur les échanges multilatéraux, une entente bilatérale prévoyant l'imposition d'une taxe fixe sur un volume accessible de 2 750 tonnes de fromage.

L'autre marché important pour le fromage canadien est les États-Unis. Les exportations vers ce pays se font également dans le cadre de la négociation de quotas fixés en 1980. Le Canada place sur ce marché 833 tonnes de cheddar vieilli, 1 141 tonnes de fromages fins et 70 tonnes de fromage suisse. Certaines variétés de fromages fins et mous ne sont pas assujettis à un quota d'importation.

Le Canada, comme la plupart des autres pays producteurs de lait, limite ses importations de fromages soutenant ainsi son système national de gestion des approvisionnements de lait de transformation. Depuis 1978, le quota global d'importation de

19 Cheese exports and imports
(tonnes)

Exportations et importations de fromages
(tonnes)

Cheese Exports	Exportations de fromage	Dairy Year 1982-1983*	Calendar Year 1982
Aged Cheddar Cheese, to:	Cheddar vieilli vers:		
United Kingdom	Royaume-Uni	3,388	3,246
United States	États-Unis	384	833
Other countries	autres pays	26	61
Other cheese, to:	Autres fromages à destination des:		
United States	États-Unis	746	715
Other countries	autres pays	171	167
Total Exports	Total des exportations	4,615	5,022
Cheese Imports	Importations de fromage		
All varieties, from:	Toutes les variétés en provenance des:		
European Economic Community (EEC)	Communauté économique européenne (CEE)		
Non-EEC	autres pays		
Total Imports	Total des importations	20,294	20,305

Canada's annual global cheese import quota of 20.4 thousand tonnes is administered on a calendar year basis.

Le quota global d'importation de fromages de 20,4 mille tonnes par an est réparti sur l'année civile.

Dairy Product Assistance program

This is an umbrella program which provides direct financial support to Canadian processors and exporters of dairy products and related products (such as prepared baby food) containing significant amounts of dairy ingredients. It complements the Commission's own efforts to sell dairy products on world markets. Also included in this program is the subsidy paid to processors for skim milk powder sold to Canadian feed manufacturers, described earlier in this report.

Exporters and processors are encouraged to develop and market dairy products directly to foreign customers. This enables products to be sold without entering Commission warehouses which saves on storage, interest and transport. Direct Commission sales of dairy products to foreign markets are mainly confined to large contracts with countries which deal primarily on a government to government basis.

The export of Canadian cheese, for example to the EEC, U.S.A. and other markets, is handled entirely by the private sector. Such sales, however, are only possible with some level of export assistance.

Total financial assistance provided under this program amounted to $11.1 million during the year, a decrease from the $13.7 million spent last year. The costs are financed by farmers through levies. The rate of assistance is determined for each product after a review of the returns being achieved for exports of solids non-fat in the form of skim milk powder, and the market conditions in relation to the product being exported.

Dairy product assistance[1]	(in 000s)
Butter	33
Skim milk powder	
Animal feed	1,712
Regular	4,142
Evaporated milk	63
Others – cheese	4,407
– UHT	188
Total	$ 11,107

[1] Other than skim milk powder for domestic animal feed, the funds were for export assistance.

Specific rates on cheese during 1982/83

United States	
July 1, 1982 – Dec. 31, 1982	$1.04 cheddar
Jan. 1, 1983 – Aug. 31, 1983	$0.77 cheddar
July 1, 1982 – Jan. 27, 1983	$0.94 mozzarella
Jan. 28, 1983 – Aug. 31, 1983	$0.77 mozzarella
On other cheese	
Aug. 1, 1982 – Jan. 27, 1983	variable rates depending on the solids non-fat content.
Jan. 28, 1983 – July 31, 1983	$0.77/kg
United Kingdom	
Aug. 1981 – Feb. 1982	$0.61 per kilo
March 1982 – May 1982	$0.75 per kilo
June 1982 – July 1982	$0.77 per kilo

Export assistance was also paid on cheese exports to other countries.

fromages est établi à 204 000 tonnes par an. Depuis 1980, 60 p. cent de ce total est réservé à la Communauté économique européenne.

Le commerce international du fromage se résume au tableau 19.

Le rapport entre les importations et les exportations de fromages s'est amélioré même s'il est encore loin des niveaux qu'on a connus dans le passé. À compter de 1978 et à chaque année civile par la suite, le rapport entre les importations et les exportations n'a cessé de s'améliorer, s'établissant à 9 pour 1, 6 pour 1, 7 pour 1, 4 pour 1 et, en 1982, à 3 pour 1.

Programme d'aide aux produits laitiers

Il s'agit d'un programme parapluie offrant un soutien financier aux transformateurs et aux exportateurs canadiens de produits laitiers et de produits connexes (comme les aliments préparés pour bébés) contenant un pourcentage important de produits laitiers et qui complète les efforts de la Commission pour vendre des produits laitiers sur les marchés mondiaux. Le programme, décrit dans le rapport, comprend en outre la subvention versée aux transformateurs pour le lait écrémé en poudre vendu au secteur de l'alimentation animale.

On encourage les exportateurs et transformateurs à mettre au point des produits laitiers et à les vendre directement aux clients étrangers, sans les entreposer à la Commission afin d'éviter les frais d'entreposage, d'intérêt et de transport. La vente directe de produits laitiers par la Commission sur les marchés étrangers se limite principalement aux gros contrats négociés avec des pays qui traitent avant tout de gouvernement à gouvernement.

L'exportation des fromages canadiens vers la CEE, les États-Unis et d'autres marchés relève entièrement du secteur privé soutenu en cela par une aide à l'exportation.

L'appui financier offert par ce programme a totalisé 11,1 millions de dollars durant l'année, une diminution comparativement aux 13,7 millions de dollars dépensés l'an dernier. Ce sont les retenues imposées aux fermiers qui assurent le financement de ce programme. Par ailleurs, l'importance de l'aide est déterminée pour chaque produit après évaluation des revenus provenant de l'exportation de solides dégraissés sous forme de lait écrémé en poudre et après étude des conditions du marché pour le produit exporté.

Aide sur les produits laitiers[1]	(en 000s)
Beurre	33
Lait écrémé en poudre	
Alimentation animale	1 712
Régulier	4 142
Lait concentré	63
Autres – fromage	4 407
– UHT	188
Total	$ 11 107

[1] Pour les produits autres que le lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation animale intérieure, les fonds étaient affectés à l'aide à l'exportation

Taux appliqués aux fromages en 1982-1983

États-Unis	
1er juil. 1982 au 31 déc. 1982	1,04$ pour le cheddar
1er janv. 1983 au 31 août 1983	0,77$ pour le cheddar
1er juil. 1982 au 27 janv. 1983	0,94$ pour le mozzarella
28 janv. 1983 au 31 août 1983	0,77$ pour le mozzarella
Autres fromages	
1er août 1982 au 27 janv. 1983	le taux pour les autres fromages a varié en fonction de la teneur en solides non gras
28 janv. 1983 au 31 juil. 1983	0,77$ le kilo
Royaume-Uni	
août 1981 à fév. 1982	61,7 cents le kilo
mars 1982 à mai 1982	75 cents le kilo
juin 1982 à juil. 1982	77 cents le kilo

Les exportations de fromage à destination d'autres pays ont également bénéficié d'aide à l'exportation.

Consultative Committee to the Canadian Dairy Commission

The nine member Committee is appointed by the Minister of Agriculture to provide the CDC with advice on dairy product processing and marketing. The membership includes representation from farmers, processors, wholesalers, retailers and consumers.

The two meetings held in 1982/83 continued to focus on the consumption of dairy products in Canada.

Considerable effort was made to learn more about the food service industry and to explore means of increasing consumption and utilization of dairy products in this important sector.

The Committee examined the possibilities for increased skim milk powder use in Canada and focused in particular on the bakery industry. During its review of import controls, the Committee expressed concern about imports of skim milk powder, whey powder, liquid whey, whey protein concentrates, cheese and animal feed mixtures. The Commission was asked to undertake a detailed study and evaluation of the issues.

There was also a study regarding the nutrition information available to consumers and consideration of the importance being given to dairy products in a well balanced diet for Canadians.

Comité consultatif de la Commission canadienne du lait

Le comité de neuf membres nommés par le ministre de l'Agriculture est chargé de conseiller la CCL en matière de transformation et de mise en marché des produits laitiers. Ce comité comprend des représentants des producteurs, des transformateurs, des grossistes, des détaillants et des consommateurs.

Les deux réunions tenues en 1982-1983 ont de nouveau porté sur la consommation de produits laitiers au Canada.

Le comité s'est beaucoup intéressé à l'industrie de l'alimentation et il a cherché les moyens d'accroître la consommation et l'utilisation de produits dans ce secteur.

Les membres du comité ont également étudié les possibilités d'augmenter l'utilisation du lait écrémé en poudre, plus particulièrement dans l'industrie de la boulangerie. Lors de l'examen des contrôles à l'importation, le comité s'est dit préoccupé par l'importation de lait écrémé en poudre, de lactosérum en poudre, de lactosérum liquide, de concentré protéique de lactosérum, de fromages et de mélanges d'aliments destinés aux animaux. On a confié à la Commission la mission d'entreprendre une étude détaillée de ces questions et de les évaluer.

Enfin, le comité a entrepris une étude de l'information sur la nutrition accessible aux consommateurs et de l'importance accordée aux produits laitiers dans un régime alimentaire équilibré pour les Canadiens.

Chairman:	**Président:**	Claude Chevalier
Members:	**Membres:**	Victoria Billingsley Jacques Boucher Raynald Giroux François Goulet Neil Gray Kenneth McKinnon Dwight Stacey Eugene Vallée

Commission personnel

Personnel de la Commission

There are three (3) commissioners with a support staff compliment of seventy-one (71). The offices are located in Ottawa.

La Commission compte trois (3) commissaires et un personnel de soutien de soixante-et-onze (71) personnes. Ses bureaux sont situés à Ottawa.

Commissioners/Commissaires

Chairman/Président	Gilles Choquette
Vice Chairman/Vice-président	Elwood Hodgins
Commissioner/Commissaire	Clifford McIsaac

Senior Commission Personnel/Cadres supérieurs de la Commission

Senior Policy Advisor/Conseiller sénior en politique laitière	Charles Birchard
Chief Economist/Économiste en chef	Erik Kramar
Director, Finance/Directeur des finances	Paul Simard
Audit Manager/Chef de la vérification	Laval Pagé
Director, International Marketing/Directeur de la mise en marché internationale	Jocelyn Comtois
Director, Domestic Marketing/Directeur de la mise en marché intérieure	Denis Renaud
Director, Market Operations/Directeur des transactions commerciales	Lorne Marcellus
Director, Subsidy Operations/Directeur, administration des subsides	Richard Labossière
Director, Legal Services/Directeur, services juridiques	Jean-Paul Fortin
Director, Information Services/Directeur de l'information	Rowan Lalonde
Executive Assistant to the Chairman/Adjointe exécutive du président	Denyse Dignard

CANADA
LAIT
CANADA

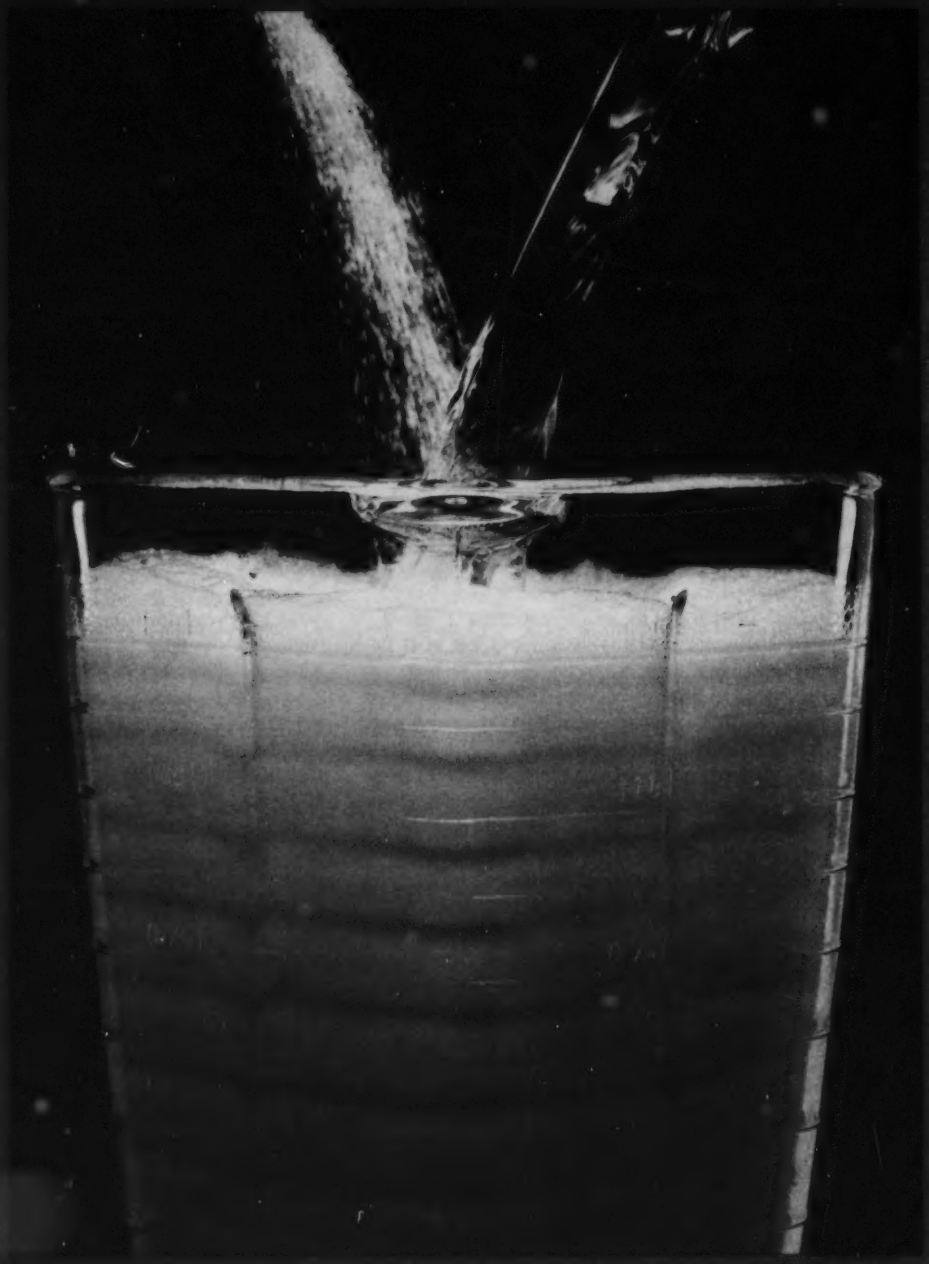

Financial review

The Financial Statements which follow were prepared by the Commission and audited by the Auditor General of Canada.

The Commission wishes to draw to your attention that its operations are financed by the Government of Canada and the dairy farmers of Canada. Accordingly, to highlight the sources of financing, two operating statements both on a dairy year basis have been prepared to account for these funds and related expenditures.

i) The statement of Dairy Support Program Operations highlights the total financing provided by the Government of Canada which amounted to $309.9 million for the current year compared to $302.4 million for 1981/82. This fund was used to finance payment of direct subsidies of $270.9 million to dairy producers, $33 million to finance expenses related to the Price Support Program which is made up of interest on loans, storage, handling and transportation charges for the products bought under the offer-to-purchase program. The increase in expenses of $7.2 million ($33 million for 1982/83 compared to $25.8 million for 1981/82) is mainly due to the increased interest charges which were attributable to higher loan levels and interest rates. Other expenses amounting to $6 million were mainly made up of salaries, office expenses, travel and the dairy product and market research program.

ii) The statement of Marketing Operations accounts for the cost incurred in disposing of surplus dairy products on the domestic (butter only) and world markets (mainly skim milk powder and whole milk products). The cost of disposing surplus products are financed by the dairy producers through the payment of levies. This year the total cost of exports of surplus dairy products amounted to $256.1 million compared to $195.5 million for 1981/82, reflecting an increase of $60.6 million which is attributable directly to increased export sales of surplus dairy products and lower world prices of skim milk powder and whole milk products.

Levies amounting to $270.8 million were received during the year compared to $169.9 million for 1981/82, an increase of $100.9 million. This was utilized to cover the deficit of $16.1 million of 1981/82, to finance additional export costs of $60.6 million for the current year and nonpayment of $16.1 million in levies from British Columbia, leaving a surplus of $7.1 million at the end of dairy year 1982/83.

The notes and schedules A to E have been attached to the Financial Statements to further supplement the various financial information.

Financial position

The overall financial position has improved slightly compared to the preceding year. Trade accounts receivable has increased to $51.8 million compared to $19.0 million last year; the increase of $32.8 million is basically due to increased sales and extended credit terms.

Receivables from the Government of Canada increased to $79 million compared to $54.4 million in 1981/82. The increase of $24.6 million is attributable to accrued interest on loans, subsidies payable to British Columbia but not drawn, and increased carrying charges.

Levies receivable from producers rose to $98.0 million as compared to $47.5 million for the preceding year. The increase is mainly due to the increase in overall levies for the current fiscal year. The value of inventories as at July 31, 1983 have decreased to $129.5 million from $175.2 million a year ago. The decrease is mainly due to greater export sales of skim milk powder and whole milk products whereas the butter inventory remained almost the same as last year.

The increase in loan advances from the Government of Canada to $231.8 million as compared to $206.9 million in 1981/82 is largely due to higher purchases towards the end of the year and increased credit sales.

Improvement in accountability and internal controls

The installation of a mini-computer has been completed this year and has resulted in the prompt processing of information, particularly of sales and purchase of products. However, as certain operating procedures must still be refined, most of the manual systems are still maintained for accurate accountability. It is hoped the system will be fully operative by the end of the 1984-85 dairy year.

Various recommendations made by the Auditor General in comprehensive and regular audits either have been implemented or are in the process of being implemented in coordination with the Office of the Comptroller General.

The Commission has its own staff of internal auditors. Through the Audit Committee, the Commission meets regularly with the auditors and management of various departments to review the internal audit reports and to seek management commitments and feed-back on the implementation of suggested controls and procedures.

Revue financière

Les états financiers qui suivent ont été préparés par la Commission et vérifiés par le Vérificateur général du Canada.

La Commission attire votre attention sur le fait que ses activités sont financées par le gouvernement du Canada et par les producteurs laitiers du Canada. C'est pourquoi deux états financiers distincts, établis d'après l'année laitière, ont été préparés pour rendre compte des revenus et des dépenses rattachées à chaque source de financement.

i) Le sommaire des activités du programme d'aide aux producteurs laitiers fait état de l'ensemble du financement fourni par le gouvernement du Canada, c'est-à-dire 309,9 millions de dollars pour l'année courante, comparativement à 302,4 millions de dollars en 1981-1982. Ces fonds ont servi à financer le paiement de subventions directes s'élevant à 270,9 millions de dollars aux producteurs laitiers et à financer des dépenses de 33 millions de dollars relatives au programme de soutien des prix comprenant l'intérêt sur les prêts, l'entreposage, la manutention et les frais de transport des produits achetés en vertu du programme d'offre d'achat. L'augmentation des dépenses de 7,2 millions de dollars portant le total à 33 millions de dollars pour 1982-1983 comparativement à 25,8 millions de dollars pour 1981-1982, provient surtout de l'augmentation des frais d'intérêt associés à des prêts plus importants à des taux élevés. D'autres dépenses atteignant 6 millions de dollars comprennent les salaires, les dépenses de bureau, les déplacements et le programme de recherche sur les produits laitiers et les marchés.

ii) Le sommaire des activités de mise en marché rend compte des coûts de liquidation des stocks de produits laitiers sur le marché intérieur (beurre seulement) et sur les marchés mondiaux (surtout le lait écrémé en poudre et les produits de lait entier). Ces coûts sont financés par les producteurs laitiers à qui on impose des retenues. Cette année, le coût total d'exportation des surplus de produits laitiers s'est élevé à 256,1 millions de dollars comparativement à 195,5 millions de dollars en 1981-1982. L'augmentation de 60,6 millions de dollars est directement attribuable à l'accroissement des ventes à l'exportation des surplus de produits laitiers et à des prix mondiaux plus bas pour le lait écrémé en poudre et les produits de lait entier.

Les retenues ont rapporté 270,8 millions de dollars par rapport 169,9 millions de dollars en 1981-1982, soit une augmentation de 100,9 millions de dollars. Cette somme a servi à absorber le déficit de 16,1 millions de dollars de 1981-1982, à financer des coûts d'exportation supplémentaires de 60,6 millions de dollars pour l'année en cours et à compenser des retenues de 16,1 millions de dollars que la Colombie-Britannique devait verser. Ce qui laisse un surplus de 7,1 millions de dollars à la fin de l'année laitière 1982-1983.

Les notes et les annexes A à E ont été jointes aux états financiers pour compléter les différentes informations financières.

Situation financière

La situation financière s'est sensiblement améliorée par rapport à l'année précédente. Les comptes clients ont atteint 51,8 millions de dollars comparativement à 19 millions de dollars l'an passé. Cette hausse de 32,8 millions de dollars découle essentiellement de l'augmentation des ventes et de l'extension des délais de crédit.

Les comptes à recevoir du gouvernement du Canada ont augmenté pour atteindre 79 millions de dollars comparativement à 54,4 millions de dollars en 1981-1982. L'augmentation de 24,6 millions de dollars est attribuable à un intérêt accru sur les prêts, aux subventions payables mais non versées à la Colombie-Britannique et à l'augmentation des frais de financement.

Les retenues à recevoir des producteurs ont atteint 98 millions de dollars comparativement à 47,5 millions pour l'année précédente. L'augmentation est due principalement à l'augmentation de l'ensemble des retenues pour l'année financière courante. Le 31 juillet 1983, la valeur des stocks était de 129,5 millions de dollars, en baisse par rapport aux 175,2 millions de dollars l'année précédente. Cette diminution résulte principalement de ventes à l'exportation plus importantes de lait écrémé en poudre et de produits de lait entier, alors que les stocks de beurre demeuraient sensiblement au même niveau qu'au cours de l'année précédente.

L'augmentation des avances sur les prêts du gouvernement du Canada, qui sont passées de 231,8 millions de dollars à 206,9 millions de dollars en 1981-1982, tient surtout à des achats plus importants vers la fin de l'année et à des ventes à crédit plus nombreuses.

Amélioration de la comptabilité et des contrôles internes

L'installation d'un mini-ordinateur cette année a permis d'accélérer le traitement des données, particulièrement pour l'achat et la vente de produits. Cependant, en attendant la mise au point de certaines procédures, on a recours aux procédures manuelles pour assurer un meilleur contrôle comptable. Le système informatisé devrait être opérationnel à la fin de l'année laitière 1984-1985.

Certaines des recommandations faites par le Vérificateur général lors de vérifications intégrées et régulières ont été appliquées ou sont en voie de l'être en collaboration avec le Bureau du Contrôleur général.

La Commission a sa propre équipe de vérificateurs internes. Le Comité de vérification de la Commission rencontre régulièrement les vérificateurs et les gestionnaires des divers services pour revoir les rapports de vérification interne et connaître les engagements et la réaction des gestionnaires face à l'implantation des méthodes et des contrôles suggérés.

Financial Statements 1982/83

Report to the Minister of Agriculture on the examination of the accounts and financial statements of the Canadian Dairy Commission for the year ended July 31, 1983

Auditor's Report

The Honourable Eugene Francis Whelan, P.C., M.P.
Minister of Agriculture

I have examined the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 1983 and the statements of dairy support program operations financed by Government of Canada, marketing operations financed by producers, surplus and changes in financial position for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements give a true and fair view of the financial position of the Commission as at July 31, 1983 and the results of its operations and the changes in its financial position for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

I further report that, in my opinion, proper books of account have been kept by the Commission, the financial statements are in agreement therewith and the transactions that have come under my notice have been within its statutory powers except that producer levies have been instituted without benefit of regulation and are, therefore, ultra vires of the Canadian Dairy Commission.

États financiers 1982/83

Rapport au ministre de l'Agriculture sur la vérification des comptes et des états financiers de la Commission canadienne du lait pour l'exercice terminé le 31 juillet 1983

Rapport du Vérificateur

L'honorable Eugene Francis Whelan, C.P., député
Ministre de l'Agriculture

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1983 ainsi que l'état des résultats du programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada, l'état des résultats de la commercialisation financée par les producteurs, l'état du surplus et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent un aperçu juste et fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 1983 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, je déclare que la Commission, à mon avis, a tenu des livres de comptabilité appropriés, que les états financiers sont conformes à ces derniers et que les opérations dont j'ai eu connaissance ont été effectuées dans le cadre de ses pouvoirs statutaires à l'exception du fait que les cotisations des producteurs ont été établies sans l'apport de règlement et vont, par conséquent, au-delà des pouvoirs de la Commission canadienne du lait.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
December 22, 1983

Le vérificateur général du Canada
Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 22 décembre 1983

Balance Sheet
as at July 31, 1983

Bilan
au 31 juillet 1983

		(in/en 000s)	
Assets	**Actif**	**1983**	1982
Accounts receivable	Débiteurs		
Trade	Clients	**$ 51,778**	$ 18,999
Government of Canada	Gouvernement du Canada	**79,041**	54,380
Producer levies	Cotisations des producteurs	**97,981**	47,479
Inventories (Note 3)	Stocks (note 3)	**129,508**	175,220
Prepaid expense	Frais payés d'avance	**2,182**	—
		$ 360,490	$ 296,078
Liabilities and Surplus	**Passif et Surplus**		
Accounts payable and accrued liabilities	Créditeurs et passif couru	**$ 57,255**	$ 41,830
Allowance for losses on commitments (Note 4)	Provision pour les pertes sur les engagements (note 4)	**7,849**	13,254
Subsidies payable to producers	Subventions à payer aux producteurs	**56,486**	50,195
Loans from Government of Canada (Note 5)	Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 5)	**231,767**	206,940
		353,357	312,219
Surplus (deficit)	Surplus (déficit)	**7,133**	(16,141)
		$ 360,490	$ 296,078

Approved by the Commission: Approuvé par la Commission:

Chairman le Président Gilles Choquette

Vice-Chairman le Vice-président Elwood Hodgins

Director of Finance le Directeur des finances Paul Simard

Statement of Surplus
for the year ended
July 31, 1983

État du surplus
pour l'exercice terminé
le 31 juillet 1983

(in/en 000s)

		1983	1982
Balance (deficit) at beginning of year	Solde (déficit) au début de l'exercice	$ (16,141)	$ 9,404
Excess (deficiency) of financing over cost of marketing operations	Excédent (insuffisance) du financement sur le coût des opérations de la commercialisation	23,274	(25,545)
Balance (deficit) at end of year	Solde (déficit) à la fin de l'exercice	$ 7,133	$ (16,141)

Statement of Dairy Support Program Operations Financed by Government of Canada
for the year ended July 31, 1983

État des résultats du programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada
pour l'exercice terminé le 31 juillet 1983

		(in/en 000s)	
		1983	1982
Subsidies to producers of industrial milk and cream (Schedule A)	Subventions aux producteurs de lait et de crème utilisés à des fins industrielles (tableau A)	$ 270,851	$ 271,438
Expenses related to marketing operations	Frais liés aux opérations de la commercialisation		
Interest on loans from Government of Canada	Intérêt sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada	30,819	17,410
Storage	Entreposage	5,547	3,745
Freight	Fret	4,588	3,101
Handling	Manutention	1,221	977
Miscellaneous	Frais divers	1,107	599
		43,282	25,832
Deduct: Expenses transferred to marketing operations	Déduire: Frais virés aux opérations de la commercialisation	10,282	—
Administrative expenses (Schedule B)	Frais d'administration (tableau B)	4,339	3,634
Research	Recherche	1,694	1,476
Cost of dairy support program operations	Coût des opérations du programme de soutien laitier	$ 309,884	$ 302,380
Financing by Government of Canada (Note 6)	Financement par le gouvernement du Canada (note 6)		
Agricultural Stabilization Board	Office de stabilisation des prix agricoles	$ 303,851	$ 297,270
Parliamentary appropriation	Crédit parlementaire	5,769	4,828
Government departments which provided services without charge	Services fournis gratuitement par des ministères du gouvernement	264	282
		$ 309,884	$ 302,380

Statement of Marketing Operations Financed by Producers
for the year ended July 31, 1983

État des résultats de la commercialisation financée par les producteurs
pour l'exercice terminé le 31 juillet 1983

(in/en 000s)

		1983	1982
Sales	Ventes	$ 393,151	$ 312,185
Cost of goods sold	Coût des ventes	617,363	478,136
Loss on sales	Perte sur les ventes	224,212	165,951
Expenses and assistance	Frais et aide		
Export and domestic assistance	Aide à l'exportation et aide domestique	11,107	13,724
Provision for losses on commitments (Note 4)	Provision pour les pertes sur les engagements (note 4)	(5,405)	5,690
Capital assistance (Note 7)	Aide en capital (note 7)	5,407	5,083
Carrying charges	Frais de mise en marché	4,919	2,808
Agents' commissions (Note 8)	Commission à des agents (note 8)	4,803	2,204
Advertising and promotion (Note 11)	Annonces et réclame (note 11)	789	—
		21,620	29,509
Add: Expenses transferred from dairy support program operations	Ajouter: Frais virés des opérations du programme du soutien laitier	10,282	—
		31,902	29,509
Cost of marketing operations before financing	Coût des opérations de la commercialisation avant le financement	256,114	195,460
Producer levies (Note 6)	Cotisations des producteurs (note 6)		
Industrial milk (Schedule C)	Lait industriel (tableau C)	264,041	162,138
Fluid milk (Schedule D)	Lait à l'état naturel (tableau D)	6,799	7,777
		270,840	169,915
Government of Canada (Notes 6 and 10)	Gouvernement du Canada (notes 6 et 10)	8,548	—
		279,388	169,915
Excess (deficiency) of financing over cost of marketing operations (Schedule E)	Excédent (insuffisance) du financement sur le coût des opérations de la commercialisation (tableau E)	$ 23,274	$ (25,545)

Statement of Changes in Financial Position
for the year ended July 31, 1983

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 juillet 1983

(in/en 000s)

Source of funds	Provenance des fonds	1983	1982
Excess of financing over cost of marketing operations	Excédent du financement sur le coût des opérations de la commercialisation	$ 23,274	$ —
Loans from Government of Canada	Emprunts auprès du gouvernement du Canada	425,479	423,169
Decrease in inventories	Diminution des stocks	45,712	—
Increase in other liabilities	Augmentation des autres montants créditeurs	16,311	—
Decrease in accounts receivable	Diminution des comptes débiteurs	—	10,323
Decrease in prepaid capital assistance	Diminution de l'aide en capital versée à l'avance	—	5,925
		$ 510,776	$ 439,417

Application of funds	Utilisation des fonds		
Deficiency of financing over cost of marketing operations	Insuffisance du financement sur le coût des opérations de la commercialisation	$ —	$ 25,545
Loans repaid to Government of Canada	Emprunts remboursés au gouvernement du Canada	400,652	321,576
Increase in accounts receivable	Augmentation des comptes débiteurs	107,942	—
Prepaid expense	Frais payés d'avance	2,182	—
Increase in inventories	Augmentation des stocks	—	71,780
Decrease in other liabilities	Diminution des autres montants créditeurs	—	20,516
		$ 510,776	$ 439,417

Funds are defined as assets less liabilities and surplus.

Les fonds se définissent comme étant l'actif moins le passif et le surplus.

Notes to Financial Statements
July 31, 1983

Notes afférentes aux états financiers
du 31 juillet 1983

1. Objectives and operations

The objectives of the Commission, as established by the Canadian Dairy Commission Act 1966-67, are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality".

Producers are responsible for the cost of disposal of surplus products, including all losses on special export production under the export quota program, and for marketing costs attributable to surplus production.

Any surplus at year end up to $10 million is not to be refunded to producers nor taken into account when setting levy rates for the following year. The treatment of any excess over $10 million is to be determined by the Canadian Milk Supply Management Committee.

Objectifs et opérations

Les objectifs de la Commission, ainsi qu'établis par la Loi sur la Commission canadienne du lait de 1966-1967, sont "d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité".

Les producteurs sont responsables du coût de l'aliénation des produits en surplus, y compris toutes les pertes reliées à la production spéciale pour l'exportation en vertu du programme du quota à l'exportation, et des coûts de commercialisation attribuables à la production excédentaire.

Tout surplus à la fin de l'exercice jusqu'à concurrence de $10 millions ne peut être remboursé aux producteurs et cela par tout rajustement du taux des cotisations de l'exercice suivant. La disposition de tout surplus excédentaire à $10 millions doit être établie par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait.

2. Significant accounting policies

Each asset, liability, revenue or expense arising from a foreign currency transaction is translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect at the date of transaction. Monetary items denominated in a foreign currency at the balance sheet date are adjusted to reflect the exchange rate in effect at that date. Any exchange loss or gain, arising on translation or settlement of a foreign currency item, is charged to marketing operations financed by producers.

Inventories are valued at the lower of cost and net realizable value.

Acquisition of furniture and equipment is charged to administrative expenses in the year of purchase.

Losses on commitments to purchase surplus butter and skim milk powder at Canadian support prices and other dairy products at negotiated contract prices, which are usually higher than export prices, are charged to marketing operations financed by producers at the time the commitment is made.

Conventions comptables importantes

Tout élément d'actif, de passif, de revenu ou dépense provenant d'une opération en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux du change en vigueur le jour de l'opération. Les effets monétaires en devises étrangères à la date du bilan sont rajustés au taux du change en vigueur à cette date. Tout gain ou perte de change résultant de la conversion ou du règlement d'effets en devises étrangères est imputé aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs.

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette.

L'acquisition de mobilier et de matériel est imputée aux frais d'administration de l'exercice d'achat.

Les pertes provenant des engagements envers l'achat des surplus de beurre et de poudre de lait écrémé au prix canadien de soutien et les autres produits laitiers à des prix négociés par contrat, qui sont normalement plus élevés que les prix à l'exportation, sont imputées aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs, à la date où l'engagement est pris.

(in/en 000s)

3. Inventories	Stocks	1983	1982
Butter	Beurre	$ 101,749	$ 100,971
Skim milk powder	Lait écrémé en poudre	15,156	58,788
Other dairy products	Autres produits laitiers	12,603	15,461
		$ 129,508	$ 175,220

Inventories have been adjusted as follows:

Butter

Prices for surplus butter on the export market are lower than on the domestic market, resulting in the net realizable value of the inventory as at July 31, 1983 being $24,710,000 (1982 — $12,120,000) less than the Canadian support price.

Skim milk powder

Prices for surplus skim milk powder on the export market are lower than on the domestic market, resulting in the net realizable value of the inventory as at July 31, 1983 being $24,391,000 (1982 — $63,064,000) less than the Canadian support price.

Other dairy products

The inventory of other dairy products includes evaporated milk, whole milk powder and unsalted butter, and as at July 31, 1983 the net realizable value was $2,507,000 (1982 — $3,579,000) less than cost.

Les stocks ont été rajustés comme il suit:

Beurre

Les prix sur le marché à l'exportation du beurre en surplus sont inférieurs à ceux du marché domestique, de sorte que la valeur de réalisation nette des stocks au 31 juillet 1983 est $24,710,000 ($12,120,000 en 1982) de moins que le prix canadien de soutien.

Lait écrémé en poudre

Les prix sur le marché à l'exportation du lait écrémé en poudre sont inférieurs à ceux du marché domestique, de sorte que la valeur de réalisation nette des stocks au 31 juillet 1983 est $24,391,000 ($63,064,000 en 1982) de moins que le prix canadien de soutien.

Autres produits laitiers

Les stocks d'autres produits laitiers comprennent du lait évaporé, du lait entier en poudre et du beurre non salé et la valeur de réalisation nette au 31 juillet 1983 était $2,507,000 ($3,579,000 en 1982) de moins que le coût d'acquisition.

4. Commitments / Engagements

As at July 31, 1983, the Commission was committed to purchase butter and skim milk powder at Canadian support prices and other dairy products at negotiated contract prices produced prior to July 31, 1983, for approximately $14,566,000 (1982 — $26,063,000). Losses which may result from these purchases at higher than export prices have been estimated at approximately $7,849,000 (1982 — $13,254,000) requiring a reduction in the provision during the year of $5,405,000 (1982 — increase $5,690,000) which has been credited to marketing operations financed by producers.

Au 31 juillet 1983, la Commission s'était engagée à acheter du beurre et du lait écrémé en poudre à des prix canadiens de soutien et d'autres produits laitiers fabriqués avant le 31 juillet 1983 à des prix négociés par contrats, pour environ $14,566,000 ($26,063,000 en 1982). Les pertes qui pourraient découler de ces achats, à des prix supérieurs aux prix d'exportation, ont été estimées à environ $7,849,000 ($13,254,000 en 1982), nécessitant une réduction de la provision de $5,405,000 ($5,690,000 en 1982) pendant l'exercice, ce qui a été crédité aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs.

5. Loans from Government of Canada

These loans are to finance the purchase of dairy products and bear interest rates varying from 9.25% to 9.625% per annum (1982 — 14% to 18.375%). There are no specific terms of repayment and interest, calculated on a simple basis, is paid at the time of any principal repayment.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts servent à financer l'achat de produits laitiers et portent des taux d'intérêt qui varient de 9.25% à 9.625% par année (14% à 18.375% en 1982). Les modalités de remboursement ne sont pas précisées. L'intérêt, calculé comme intérêt simple, est versé au moment de tout remboursement du capital.

6. Financing

Government of Canada

The Agricultural Stabilization Board, through Vote 15, provides financing to the Commission for the benefit of producers for the purpose of stabilizing the price of industrial milk and cream. During the year ended July 31, 1983, financing for this purpose amounted to $312.4 million, of which $303.9 million was credited to dairy support program operations and $8.5 million (see Note 10) was credited to marketing operations. Financing of $6.2 million is still awaiting approval by the government. Should this funding not be approved, there will be an additional $6.2 million in expenses transferred to marketing operations from the dairy support program operations during the year ended July 31, 1984.

Administrative and research expenses are financed by Agriculture Vote 40 which lapsed $365,000 (1982 – $693,000). Some government departments also provided services without charge.

Producers

Costs incurred by the Commission in the disposal of surplus dairy products and other marketing programs, including animal feed, export and capital assistance and interest expense and carrying charges in excess of the government's maximum commitment of $33 million are financed by the producers through payment of levies which are collected by the provincial marketing boards and agencies and remitted to the Commission. Levies are calculated based on shipments of industrial milk.

Financement

Gouvernement du Canada

L'Office de stabilisation des prix agricoles, au moyen du crédit 15, effectue le financement de la Commission pour le bénéfice des producteurs afin de stabiliser le prix du lait industriel et de la crème. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1983, le financement pour cette fin s'est élevé à $312.4 millions, dont $303.9 millions ont été crédités aux opérations du programme de soutien laitier et $8.5 millions (voir la note 10) ont été crédités aux opérations de la commercialisation. Le financement d'un montant de $6.2 millions est en attente d'une autorisation du gouvernement. Si ce financement n'était pas approuvé, il y aurait un montant en plus de $6.2 millions de frais à virer aux opérations de la commercialisation en provenance des opérations du programme de soutien laitier pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1984.

Les frais d'administration et de recherche sont financés par le crédit 40 – Agriculture dont $365,000 sont devenus périmés ($693,000 en 1982). Certains ministères du gouvernement ont aussi fourni gratuitement des services.

Producteurs

Les coûts encourus par la Commission lors de l'aliénation des produits laitiers en surplus et les autres programmes de commercialisation, comprenant l'alimentation animale, l'aide à l'exportation et à l'investissement, les frais d'intérêt et les frais reliés à la commercialisation au-delà du maximum de $33 millions auquel le gouvernement s'est engagé, sont financés par les producteurs au moyen de cotisations prélevées par les agences provinciales et remises à la Commission. Les cotisations sont calculées sur les livraisons de lait industriel.

7. Capital assistance

In a program to export whole milk products, equivalent to about 10% of Canadian requirements or a maximum of 4.4 million hectolitres of milk as agreed by the Canadian Milk Supply Management Committee and Government, the Commission has contributed to the construction of two processing plants for evaporated milk and one processing plant for instantized whole milk powder.

The capital assistance, totalling $22.7 million, commenced in 1980. This cost is estimated to be reduced to $17.7 million over a period of six years from 1980 through the recovery of the residual value of the plant and equipment, including a reduction in price for a maximum number of cases to be purchased, and grants from the Government of Canada and provincial governments.

Aide en capital

À l'intérieur d'un programme visant l'exportation de produits de lait entier, lequel représente environ 10% des besoins canadiens ou un maximum de 4.4 millions d'hectolitres de lait et à la suite de l'accord du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et du gouvernement, la Commission a contribué à la construction de deux usines de transformation pour le lait évaporé et une usine de transformation pour le lait entier en poudre dit "instant".

L'aide en capital de $22.7 millions a débuté en 1980. Ce coût selon l'estimation effectuée sera réduit à $17.7 millions sur une période de six ans à compter de 1980 grâce à la récupération de la valeur résiduelle des usines et du matériel, y compris une réduction du prix d'achat pour un maximum de caisses à acheter, et les octrois en provenance des gouvernements provinciaux et fédéral.

8. Agents' commissions

The Commission has used the services of agents for sales in connection with marketing of dairy products on the export market and commissions were as follows:

Commissions à des agents

La Commission a employé les services d'agents de ventes relativement à la commercialisation de produits laitiers sur le marché d'exportation et les commissions furent celles qui suivent:

		(in/en 000s)	
		1983	1982
Coop Fédérée du Québec, Canada	Coop Fédérée du Québec, Canada	$ 3,804	$ 1,458
Gestion Y. Dessarrollo – Commercial S.A., Peru	Gestion Y. Dessarrollo – Commercial S.A., Pérou	510	34
Intercontinental, Mexico	Intercontinental, Mexique	223	695
Canada Expa (1980) Inc., Canada	Canada Expa (1980) Inc., Canada	212	17
L&M Exports Inc., Canada	L. & M. Exports Inc., Canada	54	—
		$ 4,803	$ 2,204

9. Contingent liability

An account receivable amounting to $42 million plus interest due over a nine month period has been discounted with a commercial bank with recourse. Accordingly, the Commission will be liable, under the terms of the discount contract, to the bank for the amount of receivable discounted in the event that the customer does not meet its commitment. However, in the opinion of management, the likelihood that the customer will not meet its obligation is remote, as the payments are now being received in accordance with an agreed schedule.

Passif éventuel

Un compte débiteur s'élevant à $42 millions plus les intérêts portant sur une période de neuf mois a été escompté auprès d'une banque commerciale avec un droit de recours. Par conséquent, selon les termes du contrat d'escompte, la Commission sera passible envers la banque du montant ainsi escompté, dans l'éventualité où le client ne respecterait pas son engagement. Toutefois, la direction est d'avis que cette éventualité est éloignée, d'autant plus que les paiements se font présentement selon les échéances convenues.

10. British Columbia Milk Board

In July, 1982, the British Columbia Milk Board notified the Commission of its intention to withdraw from the Comprehensive Milk Marketing Plan. During the year ended July 31, 1983, the Board remitted $3.7 million in levies to the Commission, whereas full levies on milk production in British Columbia would have amounted to $16.1 million. The difference was partially financed by the Government of Canada in the amount of $8.5 million, which was equivalent to the subsidies which would have been paid on industrial milk production in British Columbia. This amount has been credited to marketing operations financed by producers, as these funds were provided to achieve the objectives of the Commission. The remaining balance of $3.9 million has not been financed.

Bureau laitier de la Colombie-Britannique

En juillet 1982, la Colombie-Britannique signifiait à la Commission son intention de se retirer du plan commun de mise en marché. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1983, le Bureau a remis $3.7 millions en cotisations à la Commission, alors que la totalité des cotisations applicables à la production laitière de la Colombie-Britannique s'élevait à $16.1 millions. La différence a été partiellement financée par le gouvernement du Canada d'un montant de $8.5 millions, ce qui est l'équivalent des subventions qui auraient été payées sur la production de lait industriel de la Colombie-Britannique. Ce montant a été crédité aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs, étant donné que ces fonds étaient fournis pour répondre aux objectifs de la Commission. Le solde de $3.9 millions n'a pas été financé.

11. Ice cream and cream promotion

The Commission has been authorized by the Canadian Milk Supply Management Committee to contribute up to $4.5 million towards the promotion of ice cream and cream undertaken by the Dairy Bureau of Canada. To date, $789,000 has been paid and charged to marketing operations financed by producers.

Réclame pour la crème et la crème glacée

La Commission a été autorisée par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait à contribuer jusqu'à $4.5 millions à la réclame pour la crème et la crème glacée entreprise par le Bureau laitier du Canada. À ce jour, $789,000 ont été versés et imputés aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs.

Schedule A

Subsidies to Producers of Industrial Milk and Cream
for the year ended
July 31, 1983

Tableau A

Subventions aux producteurs de lait et de crème utilisés à des fins industrielles
pour l'exercice terminé
le 31 juillet 1983

		Eligible Shipments / Livraisons admissibles (in/en 000s kg)		Subsidies / Subventions (in/en 000s)	
		1983	1982	**1983**	1982
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**3,194**	3,071	**$ 5,350**	$ 5,145
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**2,085**	2,050	**3,493**	3,434
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**2,168**	2,069	**3,632**	3,465
Quebec	Québec	**79,087**	77,768	**132,470**	130,261
Ontario	Ontario	**53,236**	50,798	**89,171**	85,086
Manitoba	Manitoba	**6,379**	6,107	**10,684**	10,230
Saskatchewan	Saskatchewan	**4,353**	4,071	**7,291**	6,819
Alberta	Alberta	**11,168**	10,539	**18,706**	17,652
British Columbia	Colombie-Britannique	**32**	5,580	**54**	9,346
		161,702	162,053	**$ 270,851**	$ 271,438

Schedule B

Administrative Expenses
for the year ended
July 31, 1983

Tableau B

Frais d'administration
pour l'exercice terminé
le 31 juillet 1983

(in/en 000s)

		1983	1982
Salaries	Traitements	$ 1,781	$ 1,494
Professional and special services	Services professionnels et spéciaux	895	526
Transportation and communications	Transport et communications	482	438
Data processing and cheque issue services	Services de traitement des données et d'émission des chèques	264	282
Other personnel costs	Autres coûts au titre du personnel	195	180
Remuneration of members of the Commission	Rémunération des membres de la Commission	182	160
Rentals	Locations	161	179
Acquisition of furniture and equipment	Acquisitions de mobilier et de matériel	139	149
Audit Services Bureau fees	Honoraires du Bureau des services de vérification	99	103
Utilities, materials and supplies	Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	89	56
Repairs and maintenance	Réparations et entretien	13	8
Miscellaneous	Frais divers	39	59
		$ 4,339	$ 3,634

Schedule C

Producer Levies on Industrial Milk
for the year ended
July 31, 1983

Tableau C

Cotisations des producteurs sur le lait industriel
pour l'exercice terminé
le 31 juillet 1983

		Milk Shipments / Livraison de lait (in/en 000s litres)		Producer Levies / Cotisations des producteurs (in/en 000s)			
				In Quota / À l'intérieur du quota		Export / Exportation	
		1983	1982	**1983**	1982	**1983**	1982
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**80,478**	85,055	**$ 3,806**	$ 2,494	**$ 301**	$ 211
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**53,151**	58,402	**2,468**	1,612	**194**	138
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**50,651**	49,445	**2,253**	1,511	**201**	—
Quebec	Québec	**2,292,874**	2,320,873	**106,750**	69,480	**8,502**	5,913
Ontario	Ontario	**1,352,847**	1,356,382	**62,726**	40,938	**4,968**	3,508
Manitoba	Manitoba	**150,690**	151,105	**7,190**	4,567	**571**	—
Saskatchewan	Saskatchewan	**95,147**	89,105	**4,665**	2,718	**374**	—
Alberta	Alberta	**268,419**	259,240	**12,365**	7,907	**1,055**	—
British Columbia	Colombie-Britannique	**166,916**	164,277	**550**	4,821	**—**	1,308
		4,511,173	4,533,884	**$ 202,773**	$ 136,048	**$ 16,166**	$ 11,078

Schedule D

Producer Levies on Fluid Milk
for the year ended July 31, 1983

Tableau D

Cotisations des producteurs sur le lait à l'état naturel
pour l'exercice terminé le 31 juillet 1983

Over Quota / Hors-quota		Total / Total		Sales / Ventes (in/en 000s litres)		Producer Levies* / Cotisations des producteurs* (in/en 000s)	
1983	1982	1983	1982	1983	1982	1983	1982
$ 517	$ 683	$ 4,624	$ 3,388	13,109	13,360	$ 40	$ 40
668	1,138	3,330	2,888	112,285	112,684	350	321
—	—	2,454	1,511	69,239	69,051	209	211
22,263	8,646	137,515	84,039	641,433	631,643	1,876	1,890
17,503	2,901	85,197	47,347	955,372	979,158	2,936	2,961
960	275	8,721	4,842	102,362	103,347	311	315
—	—	5,039	2,718	96,969	96,016	285	282
—	—	13,420	7,907	261,372	267,057	792	808
3,191	1,369	3,741	7,498	304,135	312,550	—	949
$ 45,102	$ 15,012	$ 264,041	$ 162,138	2,556,276	2,584,866	$ 6,799	$ 7,777

* Calculated at 5% of subsidy rate of $6.03 per hectolitre of sales.

* Calculées à 5% du taux de subvention de $6.03 par hectolitre de ventes.

Schedule E

Marketing Operations Financed by Producers
for the year ended July 31, 1983

Tableau E

Résultats de la commercialisation financée par les producteurs
pour l'exercice terminé le 31 juillet 1983

		1983 (in/en 000s)				
		Domestic Domestique	Export Exportation			
		Butter Beurre	Skim Milk Powder Lait écrémé en poudre	Evaporated Milk Lait évaporé	Other Products* Autres produits*	Total Total
Sales	Ventes	$ 85,744	$ 158,817	$ 110,760	$ 37,830	$ 393,15
Cost of goods sold	Coût des ventes	91,220	324,735	142,118	59,290	617,36
Loss on sales	Perte sur les ventes	5,476	165,918	31,358	21,460	224,21
Expenses and assistance	Frais et aide					
Export and domestic assistance	Aide à l'exportation et aide domestique	33	5,854	63	5,157	11,10
Provision for losses on commitments	Provision pour les pertes sur les engagements	—	(5,450)	(178)	223	(5,405)
Capital assistance	Aide en capital	—	—	1,373	4,034	5,407
Carrying charges	Frais de mise en marché	—	1,895	2,663	361	4,919
Agents' commissions	Commission à des agents	—	720	3,428	655	4,803
Advertising and promotion	Annonces et réclame	—	—	—	789	789
		33	3,019	7,349	11,219	21,620
Add: Expenses transferred from dairy support program operations	Ajouter: Frais virés des opérations du programme de soutien laitier	$ 5,509	$ 168,937	$ 38,707	$ 32,679	245,832 10,282
Cost of marketing operations before financing	Coût des opérations de la commercialisation avant le financement					256,114
Financing	Financement					279,388
Excess (deficiency) of financing over cost of marketing operations	Excédent (insuffisance) du financement sur le coût des opérations de la commercialisation					$ 23,274

		Volume (in/en millions)			
		Kilograms Kilogrammes	Kilograms Kilogrammes	Cases Caisses	Kilograms Kilogrammes
Sales	Ventes	19.8	141.6	5.6	14.0
Purchases	Achats	21.3	105.6	5.7	11.9

* Includes whole milk powder and cheese

* Les autres produits comprennent le lait entier en poudre et le fromage.

1982
(in/en 000s)

Total		Domestic Domestique	Export Exportation		
Total		Butter Beurre	Skim Milk Powder Lait écrémé en poudre	Evaporated Milk Lait évaporé	Other Products* Autres produits*
312,185		$ 81,671	$ 125,732	$ 102,283	$ 2,499
478,136		91,469	268,861	116,170	1,636
165,951		9,798	143,129	13,887	(863)
13,724		61	8,836	332	4,495
5,690		—	5,586	104	—
5,083		—	—	2,014	3,069
2,808		—	11	2,755	42
2,204		—	410	1,712	82
—		—	—	—	—
29,509		61	14,843	6,917	7,688
195,460		$ 9,859	$ 157,972	$ 20,804	$ 6,825
195,460					
169,915					
(25,545)					

Volume
(in/en millions)

	Kilograms Kilogrammes	Kilograms Kilogrammes	Cases Caisses	Kilograms Kilogrammes
	20.6	93.6	5.0	.9
	35.1	115.2	4.8	.9

Should you require further information on the operations of the Commission or the industry, we would be pleased to assist you in obtaining it.

Canadian Dairy Commission
2197 Riverside Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0Z7

Tel. (613) 998-9490

Si vous désirez de plus amples informations touchant la Commission canadienne du lait ou l'industrie laitière canadienne, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Commission canadienne du lait
2197, Promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0Z2

Tél. (613) 998-9490

This publication is also available in Canada through:

Canadian Government Publishing Center
Supply and Services Canada
Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

Catalogue No. CC 101-1983
ISBN 0-662-53088-8

Cette publication est aussi disponible par l'entremise du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Hull (Québec) Canada K1A 0S9

N° de catalogue CC 101-1983
ISBN 0-662-53088-8

Credits:

Design and production
Banfield-Seguin Ltd.

Food Preparation
Dale & Colnett Ltd.

Photos
Pat LaCroix, cover, food and product shots

Colour separations by
Empress Litho Plate Ltd.

Printed by
Arthurs-Jones Lithographing Ltd.

Printed in Canada

Collaboration:

Graphisme et montage
Banfield-Seguin Ltd.

Préparation et présentation des aliments
Dale & Colnett Ltd.

Photos
Pat LaCroix, couverture, clichés d'aliments et de produits laitiers

Séparations des couleurs par
Empress Litho Plate Ltd.

Imprimé par
Arthurs-Jones Lithographing Ltd.

Imprimé au Canada